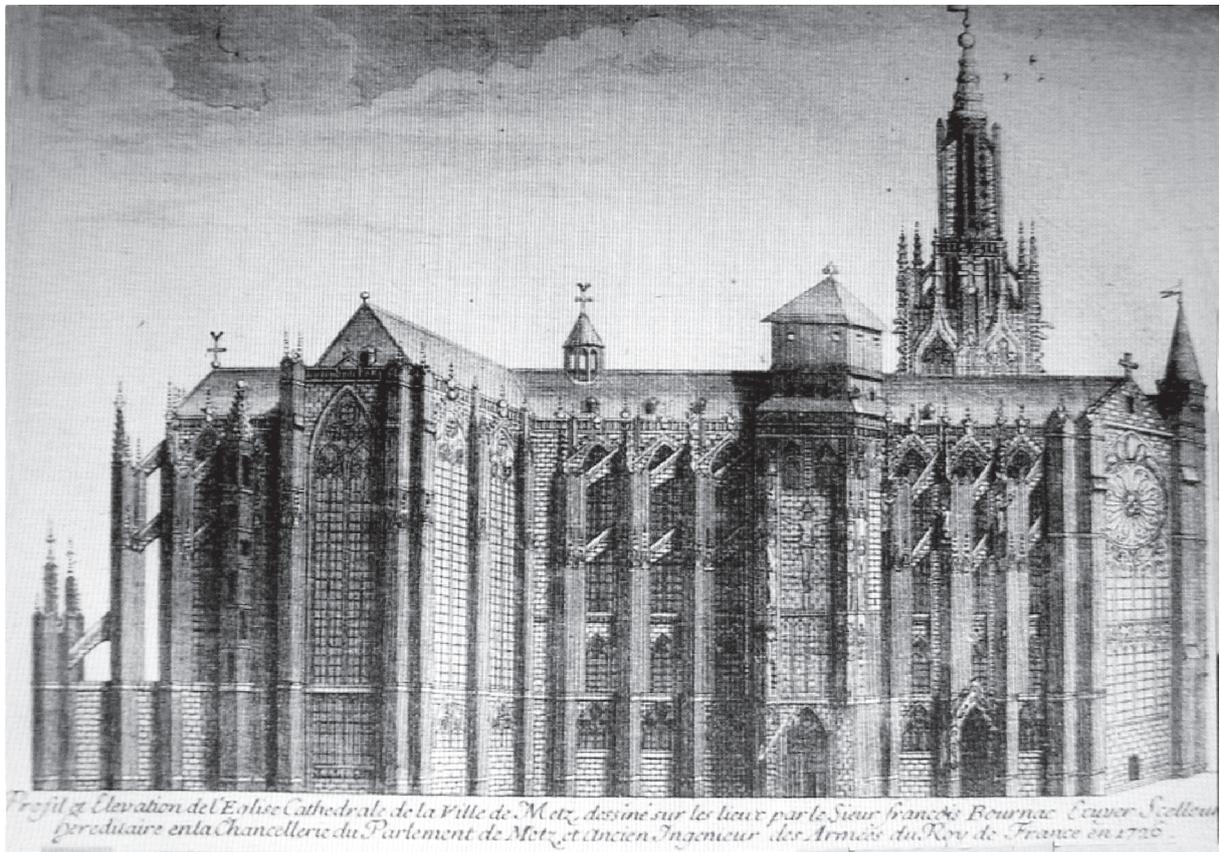




numéro 11

ARENA

L'ENSEMBLE CATHÉDRALE



Profil & Elevation de l'Eglise Cathédrale de la Ville de Metz, dessinée sur les lieux par le Sieur François Bournac, Couvreur, Scelleur, peroduaire en la Chancellerie du Parlement de Metz, et ancien Ingenieur des Armées du Roy de France en 1726.

OU

LA VILLE SAINTE DE METZ

L'ENSEMBLE CATHEDRAL
OU
LA VILLE SAINTE
DE METZ

LA VILLE SAINTE

Le "*Grand Robert*" définit d'une manière sélective la Ville sainte et ne retient que les villes de grand pèlerinage :

" Villes saintes : Jérusalem, Rome, La Mecque, Varanasi (Bénarès) . "

Mais, au Moyen-âge, chaque cité épiscopale possédait sa Ville sainte qu'Alain Erlande Brandeburg définit ainsi dans son œuvre *La Cathédrale* :

« À l'intérieur de la cité repliée se trouvait ce qu'il faut déjà appeler une ville sainte entièrement tournée vers Dieu et vers le prochain. Elle occupait une partie plus ou moins importante de la ville fermée, généralement plus vaste qu'on ne le soupçonnait jusqu'à une date récente. Cette ville sainte n'est pas l'expression de la ville, mais de la totalité du diocèse... »

Et cette totalité du diocèse était, selon l'auteur précité :

« Une ville entièrement tournée vers Dieu, peuplée d'êtres qui prient jour et nuit pour les vivants et les morts du diocèse... »

Par leurs prières, les orants protégeaient la cité des menaces d'un voisin plus puissant, de ses tentatives peccamineuses, de la malédiction qui pesait sur elle et qui remontait à la fondation de la première ville.

Après le meurtre d'Abel, l'Éternel s'adressa à Caïn :

« ... Maintenant tu seras maudit de la terre qui a ouvert sa bouche pour recevoir de ta main le sang de ton frère. Quand tu cultiveras le sol, il ne te donnera plus sa richesse. Tu seras errant et vagabond sur la terre. » (Genèse IV, 11 et 12) (Fig. N° 1)

Au lieu d'errer et de vagabonder, Caïn s'établira hors de la face de l'Éternel :

« Puis Caïn s'éloigna de la face de l'Éternel, et habita dans la terre de Nod, à l'orient d'Eden. Caïn connut sa femme ; elle conçut et enfanta Henoc. Il bâtit ensuite une ville, et il donna à cette ville le nom de son fils Henoc. » (Genèse IV, 16 et 17)

Si la fondation d'Henoc met fin à l'errance de Caïn, elle contrarie les desseins de l'Éternel. Aussi une malédiction originelle pèse-t-elle sur toute ville, et la suite du Livre nous le confirme.

Après le déluge qui détruisit le genre humain et ce qu'il avait construit, les rescapés partent de l'orient et se rendent dans une plaine au pays de Shinear :

« Ils se dirent l'un à l'autre : Allons ! faisons des briques et cuisions-les au feu. Et la brique leur servit de pierre, et le bitume leur servit de ciment. Ils dirent encore : Allons ! bâtissons-nous une ville et une tour dont le sommet touche au ciel... » (Genèse XI, 3 et 4)

La construction de la ville et de la tour déplaît à l'Éternel qui vient en personne se rendre compte des travaux qu'accomplissent les humains :

« L'Éternel descendit pour voir la ville et la tour que bâtissaient les fils des hommes » (Genèse XI, 5)



Fig. N° 1 Le meurtre d'Abel (*Leben Jesus*)

Dieu, pour punir les fils des hommes et non les fils de Dieu confond leur langage :

« Et l'Éternel les dispersa loin de là sur la face de toute la terre ; et ils cessèrent de bâtir la ville. C'est pourquoi on l'appela du nom de Babel... » (Genèse XI, 8 et 9) (Fig. N° 2)

Lorsque l'Éternel décide de s'allier à l'humanité, il ne choisit pas un citadin, mais un nomade, Abraham. Il avertit ce dernier qu'il va détruire Sodome et Gomorrhe et n'épargne qu'un seul habitant, Lot, frère d'Abraham :

« Le soleil se levait sur la terre, lorsque Lot entra dans Isoar. Alors l'Éternel fit pleuvoir du ciel sur Sodome et Gomorrhe du soufre et du feu, de par l'Éternel. Il détruisit ces villes, toute la plaine et tous les habitants des villes et les plantes de la terre. La femme de Lot regarda en arrière, et elle devint une statue de sel. » (Genèse IX, 23-26)



Fig. N° 2 Destruction de la tour de Babel (*Leben Jesus*)

que l'Éternel, ton Dieu, l'aura livrée entre tes mains, tu en feras passer tous les mâles au fil de l'épée. Mais tu prendras pour toi les femmes, les enfants, le bétail, tout ce qui sera dans la ville, tout son butin, et tu mangeras les dépouilles de tes ennemis, que l'Éternel, ton Dieu, t'auras livrés. C'est ainsi que tu agiras à l'égard de toutes les villes qui sont très éloignées de toi et qui ne font point partie des villes de ces nations-ci. Mais dans les villes de ces peuples dont l'Éternel, ton Dieu, te donne le pays pour héritage, tu ne laisseras la vie à rien de ce qui respire. » (Deutéronome XX, 10-16)

Lorsque les enfants d'Israël arrivent devant Jéricho - ville qui leur est dévolue dans le pays de Canaan - l'Éternel leur livre la ville :

« Ils s'emparèrent de la ville et ils dévouèrent par interdit, au fil de l'épée, tout ce qui était dans la ville, hommes et femmes, enfants et vieillards, jusqu'aux bœufs, aux brebis et aux ânes. » (Josué VI, 21) (Fig. N° 4)

Au cours de ce massacre, les enfants d'Israël n'épargnèrent que Rahab, la prostituée, qui avait donné l'hospitalité aux deux espions de Josué, mais n'appliquèrent pas à la lettre les instructions de l'Éternel, d'où son courroux :

Comme la femme de Lot - cette citadine sans nom - se retourne et contemple avec regret ce qu'elle a perdu, l'Éternel la punit et la transforme en statue de sel. (Fig. N° 3)

Les enfants d'Israël, ce peuple de nomades, ne fondent pas de villes, mais les conquièrent, en se conformant aux instructions de l'Éternel :

« Quand tu t'approcheras d'une ville pour l'attaquer, tu lui offriras la paix. Si elle accepte la paix et t'ouvre ses portes, tout le peuple qui s'y trouvera te sera tributaire et asservi. Si elle n'accepte pas la paix avec toi et qu'elle veuille te faire la guerre, alors tu l'assiégeras. Et après

« Les enfants d'Israël commirent une infidélité au sujet des choses dévouées par interdit. Acan, fils de Carmi, fils de Zabdi, fils de Zirach, de la tribu de Juda, prit des choses dévouées. Et la colère de l'Éternel s'enflamma contre les enfants d'Israël. » (Josué VII, 1)

Lors du premier assaut contre la ville d'Aï, l'Éternel, en colère, ne leur livre pas la ville, mais permet aux assiégés de repousser les assaillants et d'en tuer trente-six. Pour apaiser la colère divine, Josué se fait livrer Acan, ses fils, ses filles, ses bœufs, ses ânes, ses brebis, son butin. Et tout Israël « les brûla et les lapida ». Le sacrifice accompli, l'Éternel leur livre la ville d'Aï.



Fig. N° 3 La femme de Lot transformée en statue de sel (*Leben Jesus*)

Passons à la conquête de Jérusalem. Sous son règne, David, roi de Juda depuis sept ans, quitte Hébron et prend d'assaut la forteresse de Sion. Aussitôt la ville conquise, il en chasse les Jébusiens, y installe l'arche de Dieu, élève Jérusalem au

rang de métropole religieuse. Il se fait construire un palais de cèdre et projette de bâtir un temple à l'Éternel. Ce dernier refuse le projet par la voix de Nathan :

« Est-ce toi qui me bâtirais une maison pour que j'en fasse ma demeure ? Mais je n'ai point habité dans une maison depuis le jour où j'ai fait monter les enfants d'Israël hors d'Égypte jusqu'à ce jour ; j'ai voyagé sous une tente et dans un tabernacle. Partout où j'ai marché avec tous les enfants d'Israël, ai-je dit un mot à quelqu'une des tribus d'Israël à qui j'avais ordonné de paître mon peuple d'Israël, ai-je dit : Pourquoi ne me bâtissez-vous pas une maison de cèdre ? » (II Samuel VII, 5-7)

C'est à Salomon, fils et successeur de David, que reviendra le soin de construire une demeure à l'Éternel :

« Quand tes jours seront accomplis » - l'Éternel à David - « et que tu seras couché avec tes pères, j'élèverai ta postérité après toi, celui qui sera sorti de tes entrailles, et j'affermirai son règne. Ce sera lui qui bâtira une maison à mon nom et j'affirmerai pour toujours le trône de son royaume. » (II Samuel VII, 12 et 13)

Le temple que construira Salomon protégera non seulement la ville de Jérusalem, mais aussi le peuple d'Israël, devenu sédentaire après sa conquête du pays de Canaan :

« L'Éternel adressa la parole à Salomon et lui dit : Tu bâtis cette maison ! Si tu marches selon mes lois, si tu pratiques mes ordonnances, si tu observes et suis tous mes commandements, j'accomplirai à ton égard la promesse que j'ai faite à David, ton père, j'habiterai au milieu des enfants d'Israël, et je n'abandonnerai point mon peuple d'Israël. » (I Rois VI, 11-13) (Fig. N° 5)

Les enfants d'Israël se sédentarisent après leur fuite d'Égypte. Cette sédentarisation s'explique par le fait qu'au cours de leur captivité, ils participent à la construction de deux villes : Pitham et Ramsès. Aussi, après la traversée du désert, se hâtent-ils d'abandonner leur vie errante et de s'installer

dans les villes conquises. Et, pour conserver leurs conquêtes, les Hébreux construisent un temple

dans lequel ils déposent « l'arche de l'Éternel, la tente d'assignation, et tous les ustensiles sacrés qui étaient dans la tente ». En clair, ils créent une ville sainte.

Nous pouvons donc considérer l'ancien ensemble cathédral de nos cités épiscopales, comme la réplique du saint des saints de la Cité de David. Et cet ensemble comprenait toujours, selon Alain Erlande-Brandeburg :

« les édifices religieux, le palais épiscopal, l'enclos canonial, les bâtiments de service et l'Hôtel-Dieu. »



Fig. N° 4 Prise de Jéricho (*Leben Jesus*)

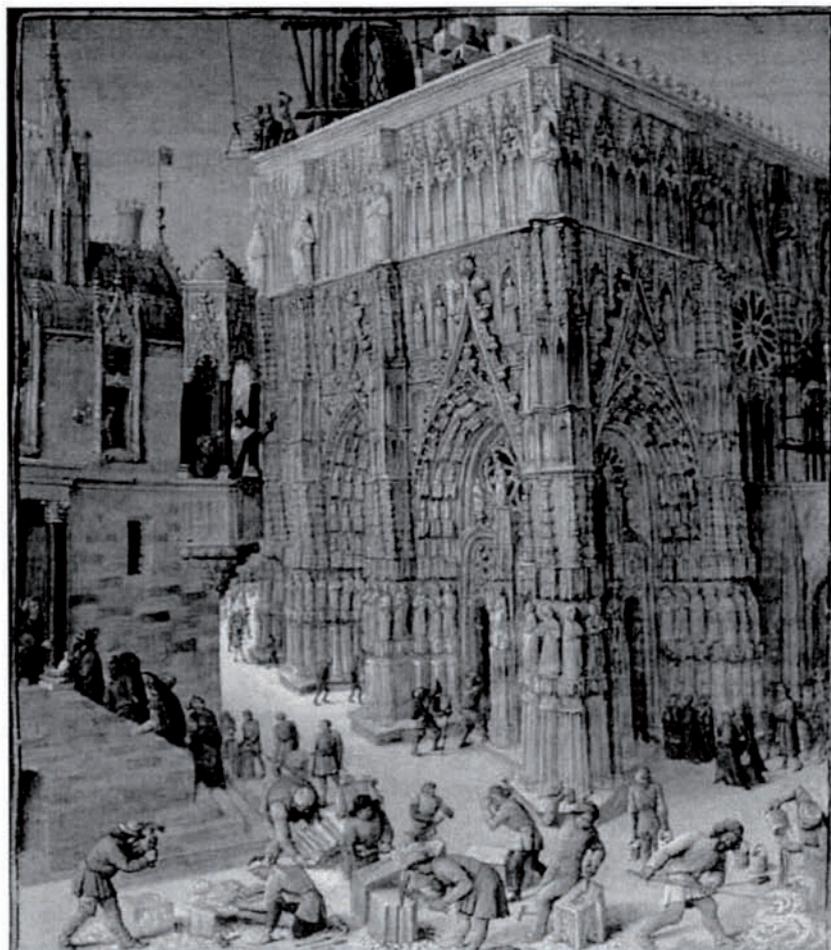


Fig. N° 5 Construction du Temple de Jérusalem / Flavius Josèphe / Antiquités judaïques de Jean Fouquet (BNF Département des Manuscrits)

LA PROTECTION DIVINE

À peine sédentarisés, les enfants d'Israël construisent un temple à l'Éternel, dans la cité de David. Cette façon de procéder n'est pas propre aux Hébreux : en effet, dès la plus haute antiquité, le fondateur d'une ville la dévouait à une divinité. Et toute fondation d'une ville s'accompagnait d'un acte religieux, comme nous le confirme Michel Ragon, dans son œuvre *L'Homme et les Villes* :

« Le fondateur est celui qui accomplit l'acte religieux sans lequel aucune ville ne peut être validement créée. Cet acte sacré consiste à allumer le feu et à tracer le sillon. Le sillon⁽¹⁾ est destiné à limiter la cité. C'est à l'emplacement du sillon que l'on construit ensuite la muraille qui ferme la ville. Mais le sillon est plus important que la muraille car, cercle magique, il retient les dieux prisonniers et interdit l'accès de la ville aux étrangers. »

Les Romains ne procédèrent pas autrement en fondant leur ville, le 21 avril 753 avant Jésus-Christ :

« Pour en marquer la limite, » - selon l'auteur précité - « Romulus creuse un sillon avec une charrue à soc de cuivre, traînée par un taureau blanc et une vache blanche. En habit sacerdotal, Romulus guide la charrue en psalmodiant des prières. Ses compagnons le suivent en procession. Ce sillon étant inviolable, de temps en temps la charrue est soulevée et le sillon interrompu où s'ouvriront les portes de la ville. On reconnaît là les rites urbains et étrusques. » (Fig. N° 6)



Fig. N° 6 Fondation d'une ville (Rome / Musée de la civilisation romaine)

Chaque ville possède ainsi son enclos sacré - sa ville sainte - dans lequel on enferme le dieu tutélaire. Ville et dieu se confondent, et leur sort est étroitement lié.

Lorsqu'une cité-temple part à la conquête d'autres cités-temples et les asservit, la cité victorieuse devient capitale d'un royaume ou d'un empire. Sa divinité tutélaire a prérogative sur les autres divinités qui, soit disparaissent, soit deviennent ses parèdres. Pour justifier la puissance du premier dieu du nouvel état, les prêtres créent, à son intention, une nouvelle cosmogonie ou l'incluent dans une cosmogonie existante en lui prêtant une naissance digne de son rang.

Prenons le cas de Babylone qui, à un moment donné, soumet toute la Mésopotamie. Marduk, dieu de Babylone, devient, de ce fait, le dieu suprême de l'empire ; les dieux des cités asservies, parèdres. Une nouvelle cosmogonie - la cosmogonie akkadienne - reflète la nouvelle société mésopotamienne, centrée autour de Babylone et de son dieu Marduk, le nouveau chef du panthéon. Empruntons à Merveilleuses Mythologies, le mythe cosmogonique concernant Marduk :

« ... dans le chaos aquatique primordial apparaît le premier couple, Aspu (l'eau douce) et Tiamat (la mer). Tiamat, l'élément féminin, est bisexuée. Ce couple engendre un deuxième couple, Lakhmu et Lakha Mu, puis un troisième, Anshar et Kishar. Anshar (le "tout supérieur") et Kishar (le "tout inférieur") engendre Anu, le dieu du ciel, qui lui-même donne naissance à Nudimmud ou Ea (Enki sumérien). Or Apsu, gêné par le vacarme que font les jeunes dieux, décide de les anéantir. Alors Ea

⁽¹⁾ Voir pomœrium , page 2?

endort, par la magie, Apsu et le tue. Ea devient ainsi dieu des Eaux, et engendre, dans son sanctuaire l'Apsu (mot qui signifiait eaux en sumérien), le dieu Marduk.

Tiamat réagit en créant des monstres et des démons et en mettant à leur tête l'un d'eux, Kingu. Seul Marduk, élu dieu suprême, ose affronter Tiamat et Kingu qu'il tue après un combat titanesque. Du corps de Tiamat naissent le ciel et la terre, de ses yeux coulent le Tigre et l'Euphrate, etc. Du sang de Kingu naît l'humanité. »

En outre, Babylone, capitale d'empire devient une ville sacrée et un centre de pèlerinage, ce que nous confirme Michel Ragon, déjà cité :

« La multiplicité des temples affirmait le caractère sacré de la ville de Babylone : cinquante-cinq chapelles de Marduk, cinquante-trois temples de grands dieux, trois cents chapelles de divinités terrestres, six cents chapelles de divinités célestes, cent quatre-vingts autels pour la déesse Ishtar. »

Ishtar (nom sémitique) ou Inanna (nom sumérien) était la déesse de l'amour et de la fertilité et la fille d'Ea. Elle avait pour frères Utu, le dieu-soleil, et Marduk, le dieu de Babylone. Dans cette capitale religieuse, le grand temple de Marduk s'enorgueillissait d'une ziggourat (Fig. N° 7) , dont nous tirons la définition du *Dictionnaire encyclopédique d'Histoire* de Michel Mourre :

« Construction typique de l'architecture religieuse mésopotamienne, la ziggourat était une énorme tour de briques, haute généralement de sept étages reliés par une pente douce et symbolisant les trajectoires des planètes, le sommet étant censé, grâce à un piédestal, communiquer avec le ciel. La ziggourat était en sorte, l'arche mystique tendue entre la terre et le monde d'en haut, une image de la montagne où les dieux étaient jadis honorés, enfin un observatoire astronomique. On a retrouvé des restes de ziggourat à Our, à Khorsabad, à Tchoga-Zambil ; le plus connu de ces édifices est l'Etemenanki, tour du grand temple de Marduk à Babylone, dont on n'a pu trouver que l'emplacement (c'était la fameuse "tour de Babel"). »

Abandonnons Babylone, intéressons-nous, à présent, à Rome ainsi qu'à ses conquêtes. Lors du siège d'une ville, les soldats romains procédaient à l'évocation du dieu tutélaire de la cité assiégée. En terme de langage religieux, le fait d' "*evocare deum*" c'était engager la divinité de l'ennemi à quitter son temple. Pour ce faire, ils devaient connaître le nom de cette divinité. Ne le connaissant

pas, ils s'emparaient, par ruse, d'un prêtre et le torturaient jusqu'à ce qu'il dénonce le nom du dieu. Ayons, à nouveau, recours à Michel Mourre :

« Les Romains étaient experts dans cette méthode. Ayant ainsi pu savoir le nom de la déesse de Véii (Veies), cité étrusque, le général romain Camille l'invoqua en ces termes :

"Junon Reine, qui pour le présent habite à Véii, je te prie, viens avec nous vainqueurs ; suis-nous

Fig. N° 7 Ziggourat d'Ur (perso.wanadoo.fr/spqr/baby_zig.htm)

dans notre ville, reçois notre culte, que notre ville devienne la tienne."

Junon se laissa attendrir par Camille, et la ville de Véii fut détruite. »

Georges Dumézil - *La Religion romaine archaïque* - nous apprend que :

« Par la promesse d'un culte romain compensant le culte supprimé en territoire ennemi, l' " evocatio" est une opération de droit religieux et se distingue de l'acte magique et contraignant, que désigne le verbe "excontare" (faire venir par des enchantements). Excontare luxum : guérir une luxation par des paroles magiques...

... C'est tout au plus comme la "devotio" (respect religieux, dévotion), une proposition de pacte que l'évocateur juge si séduisant pour les dieux auxquels il l'adresse qu'il n'envisage pas leur refus. Il n'y a pas de raison de penser qu'il en ait été autrement, mais, du même coup, il devient probable que n'étaient ainsi évoquées que les divinités recevables à Rome, communes aux Romains et à leurs ennemis ou bien qu'une interprétation précoce et solide ou un jeu de sons, identifiait à une divinité romaine. »

Au contraire de Junon, beaucoup de dieux tutélaires subiront la dure loi du vainqueur et seront captifs :

« Cette loi » - selon Georges Dumézil - « subsistera toujours et se durcira plutôt, à mesure que la conquête romaine s'éloignera des terres proches et familières. Tertullien (apologiste et théologien chrétien des IIe et IIIe siècles) s'en indignera :

"Les Romains ont commis autant de sacrilèges qu'ils ont de trophées ; ils ont triomphé d'autant de dieux que de nations : je n'en veux pour preuves que les statues captives." »

Et le Digest (Recueil méthodique de droit romain publié en 533, sur l'ordre de Justinien) la justifiera rationnellement, froidement :

« Quand les lieux sont pris par les ennemis, toutes choses cessent d'y être religiosa et sacra. »

Pour connaître ce qui se passait après la prise d'une ville, recourons à Michel Ragon :

« Le massacre de toute la population qui suivait la prise d'une ville se justifiait par le fait que la victoire n'avait pu être obtenue que parce que les dieux de la cité vaincue l'avaient abandonnée. Une cité sans dieu n'ayant pas le droit de vivre, on massacrait non seulement la population, mais on tuait aussi les animaux, on brûlait les récoltes, on sciait les arbres, on répandait du sel dans les puits ; Rome s'étendit ainsi en faisant un désert autour d'elle. »

Les assiégés, quant à eux, n'ignoraient ni la pratique de l'évocation, ni le sort réservé aux vaincus après la conquête de la ville. Et Michel Ragon de nous apprendre que :

« De leur côté, les assiégés, qui connaissent cette technique (l'évocation), s'emploient à retenir leurs dieux par tous les moyens. On attache leurs statues avec des chaînes. On les cache. On récite des formules pour conjurer celles de la désertion. Les Romains firent mieux en tenant secret le nom des dieux de leurs cités et en leur donnant publiquement des faux noms. »

Si les assiégés tentaient ainsi de conjurer le mauvais sort, nous savons, à présent, que chaque ville de l'Antiquité possédait sa ville sainte et sa divinité tutélaire. Malheureusement, cette dernière, telle une épouse infidèle, n'hésitait pas à abandonner son foyer, laissant ses protégés à la merci d'un ennemi implacable, qui lui promettait un avenir meilleur...

Alors, Metz, cité très antique, puisque sa fondation, si nous suivons la légende, remonte à l'époque diluvienne, disposait-elle d'une ville sainte ?



LA FONDATION DE METZ

Avant de situer la ville sainte à Metz, intéressons-nous à sa fondation. Dans ses *Études sur l'Histoire de Metz*, Auguste Prost nous rappelle que :

« Aucun peuple ne s'est refusé la satisfaction de répandre un éclat imaginaire sur la région obscure de ses origines. L'antiquité a eu sa mythologie, le Moyen-âge a eu ses légendes. Metz n'a pas plus que d'autres hésité à illustrer son berceau par le prestige de faits merveilleux. »

En effet, nous devons la fondation de Divodurum, nom légendaire de Metz, à la descendance de Noé, le patriarche biblique, ainsi qu'à celle de Ninus et de Sémiramis, les fondateurs mythiques de Babylone. En compagnie d'Auguste Prost, suivons et résumons le récit légendaire de cette fondation

« Après le déluge et la dispersion des peuples qui suivit la ruine de la tour de Babel, Azita, fille de Noé, et ses trois neveux, Geteh, Jazel et Zelech, fils de Sem, arrivent dans les Gaules avec leurs familles. Ils portent successivement leurs tentes en divers lieux, et s'arrêtent enfin dans une contrée où ils sont retenus par la douceur de l'air, par l'abondance des arbres, et par la richesse des pâturages. Deux fleuves de réunissaient à cet endroit : les voyageurs étaient au confluent de la Moselle et de la Seille ; ils se décident à s'y fixer.

Les fils de Sem construisent en ce lieu, où Metz devait s'élever un jour, trois hautes maisons, trois châteaux.

En même temps que les petits-fils de Noé bâtissaient leurs châteaux, la princesse Azita, leur tante, s'illustrait par l'établissement des arches de Jouy : création ingénieuse destinée à fournir un moyen de retraite assuré, pour gagner commodément les montagnes, si un nouveau déluge venait encore à inonder les plaines...

... Les trois châteaux des petits-fils de Noé sont, pour leur défense, entourés de fossés profonds. Le peuple naissant grandit tellement que bientôt il ne peut plus y être contenu. De nouvelles habitations s'élèvent de toutes parts. La nécessité de protéger cette nombreuse population exige enfin la construction d'une ceinture de murailles, qui enveloppe et les trois châteaux primitifs et les établissements créés autour d'eux. Cette première enceinte était comprise entre les deux rivières, elle avait ses portes... »

Malheureusement, la ligne de défense dans laquelle s'ouvrait la porte « Méridiane » - nom légendaire de la porte Serpenoise - ne comprenait qu'un fossé et une simple palissade, alors qu'ailleurs de solides murailles assuraient la protection de la nouvelle cité.

« Elle » - il s'agit de la cité, toujours selon l'auteur précité - « voit un jour débarquer sous ses murs des étrangers qui avaient suivi le cours du Rhin, puis celui de la Moselle. Ils étaient conduits par Trèber, fils de Ninus (Ninos), et avaient traversé la Méditerranée, puis remonté l'Océan. Ils demandent à s'établir à Metz. L'entrée de la ville leur est refusée; ils attaquent celle-ci et forcent son enceinte, vers la porte Méridiane, dans l'endroit où la clôture n'était formée que par une palissade et un fossé. Grâce à un accord passé ensuite entre les anciens habitants et les nouveaux venus, ceux-ci s'établissent au dehors de la ville, dans un quatrième château qu'ils construisent sur l'emplacement occupé plus tard par l'abbaye de Sainte-Glossinde.

Les deux peuples se mêlent en grandissant l'un près de l'autre et fournissent bientôt des colonies, qui vont donner naissance aux villes de Trèves et de Tongres, de Toul, de Verdun, de Thionville et de Mousson. Metz devient ainsi la cité-mère de toute la contrée... »

Après la chute de Troie, selon la *Chronique rimée*, les Troyens fugitifs "se présentent à Metz, attirés par la renommée de sa splendeur, » et « signalent leur arrivée dans la cité par de splendides travaux."

Cette "satisfaction de répandre un éclat imaginaire sur la région obscure de ses origines" - selon Auguste Prost - n'est pas propre à Metz, et Diderot, dans ses *Pensées philosophiques*, nous le confirme :

« Tous les peuples ont de ces faits, à qui, pour être merveilleux, il ne manque que d'être vrais ; avec lesquels on démontre tout ; mais qu'on ne prouve point ; qu'on n'ose nier sans être impie, et qu'on ne peut croire sans être imbécile. »

Évitons d'être imbéciles, mais soyons impies en abordant la création de la cité messine ainsi que son développement non sous l'angle de la légende mais sous ceux de l'histoire et de la configuration de son lieu d'implantation.

Comme les origines de Metz se rattachent à la civilisation celtique, empruntons à Jean-Jacques Hatt, auteur de la rubrique Celtes dans *Encyclopædia Universalis*, quelques passages :

« Entre 1800 et 1600 avant J.-C., se forme en Allemagne du Sud, un peuplement protoceltique, ... Vers 1500 avant J.-C., en Allemagne du Sud et de l'Ouest, ainsi que dans la Gaule du Nord-Est, apparaît la civilisation protoceltique du bronze moyen. Entre 1500 et 1200 avant J.-C., les Proto-Celtes essaient vers le centre et le sud-ouest de la Gaule. »

Peuple nomade de pasteurs, à l'âge du bronze moyen, les Celtes se sédentarisent, occupent les terres et les mettent en culture, au bronze final II (de 1100 à 900 avant J.-C.) :

« L'économie, à prédominance pastorale pendant l'âge du bronze moyen, » - selon le même auteur - « redevient agricole. Plusieurs innovations techniques (perfectionnement de la faucille, apparition du véhicule à roue) ont certainement contribué à l'expansion agraire et à la sédentarisation. C'est alors que se multiplient les oppida, bourgades fortifiées situées sur les hauteurs, dans les îles lacustres ou au milieu de marécages.

Les origines de la plupart des refuges celtiques remontent à cette époque. Même les villes plongent leurs ruines dans ces temps lointains...

... La troisième époque (IXe-VIIIe s. av. J.C.), celle du bronze final III, est une période de stabilisation au cours de laquelle les populations s'installent, ou se déplacent encore, souvent à contre-courant, d'une région à l'autre, suivant les possibilités locales et les opportunités agraires ou climatiques. »

Nous pouvons donc faire remonter la création de l'oppidum messin entre les IXe et VIIIe siècle avant J.-C., en tenant compte des données historiques de la civilisation celtique. (Fig. 8,9 et 10)

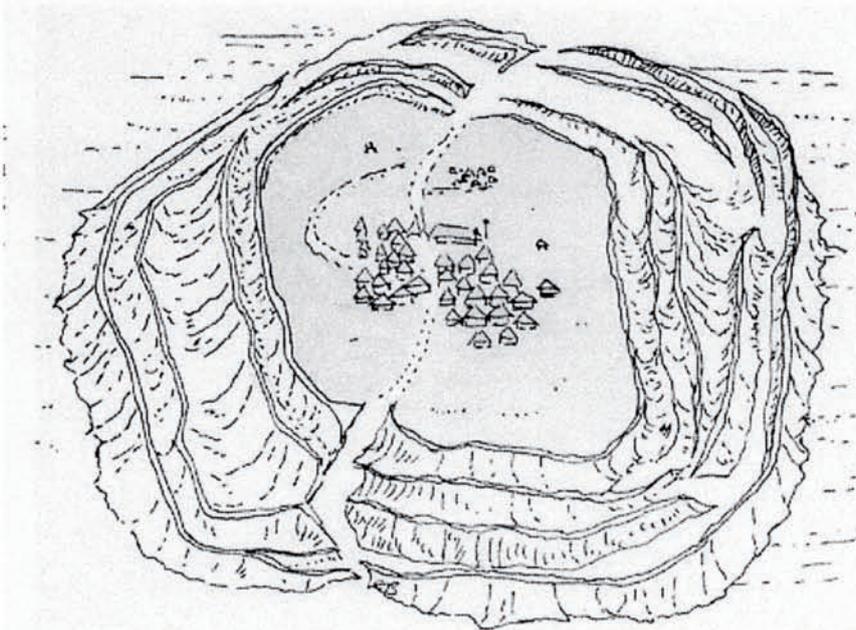


Fig. N° 8 Oppidum celtique de Zavist, en Tchécoslovaquie
(<http://www.esigge.ch/primaire/banque/hist/00Celtes/celtes.PDF>)

Quant à la configuration du lieu d'implantation de l'oppidum, ce dernier se situait, il est bon de le rappeler, sur l'escarpement, plus tard dénommé « Le Haut-de-Sainte-Croix ». Et cette colline servait de lieu de culte aux Celtes : en effet, nous ne leur connaissons pas de bâtiments cultuels en pierre, mais nous savons par contre que leurs cérémonies religieuses se déroulaient dans des enceintes consacrées, tels que clairières au cœur d'une forêt ou sommets d'une colline - le cas du Haut-de-Sainte-Croix. À l'origine, seuls les druides y résidaient. Savants de la nature, interprètes des dieux et

sacrificateurs, ils éduquaient la jeunesse et rendaient la justice.

Mais revenons à notre sainte colline qui dominait le confluent de deux rivières : la Moselle et la Seille. Les Celtes, ne l'oublions pas, quelque peu fétichistes, divinisaient les forces de la nature et vénéraient particulièrement l'eau - source de vie et de puissance - qu'ils considéraient comme une

Mère bienfaitrice. Aussi donnèrent-ils à leur oppidum le nom de Mediomatricum : Au Milieu des Mères. De l'Indo-Européen "medhyo", qui est au milieu, et "matr", mère.

L'une de ces deux Mères revêtait, aux yeux des Celtes, un caractère encore plus sacré : la Seille, en effet, prend sa source dans une région salifère. Cette dernière produisait un minerai, le sel, dont les propriétés lui étaient reconnues dès la plus haute antiquité. Indispensable au maintien de l'équilibre hydrominéral de l'être humain et non substituable, il jouait, en outre, le rôle de conservateur des aliments.

« L'importance vitale du sel » - selon le Dictionnaire encyclopédique d'Histoire, de Michel Mourre - « lui conféra, dans de nombreuses civilisations, un caractère magique, voire sacré, que l'on retrouve notamment dans la cérémonie du baptême chrétien. »

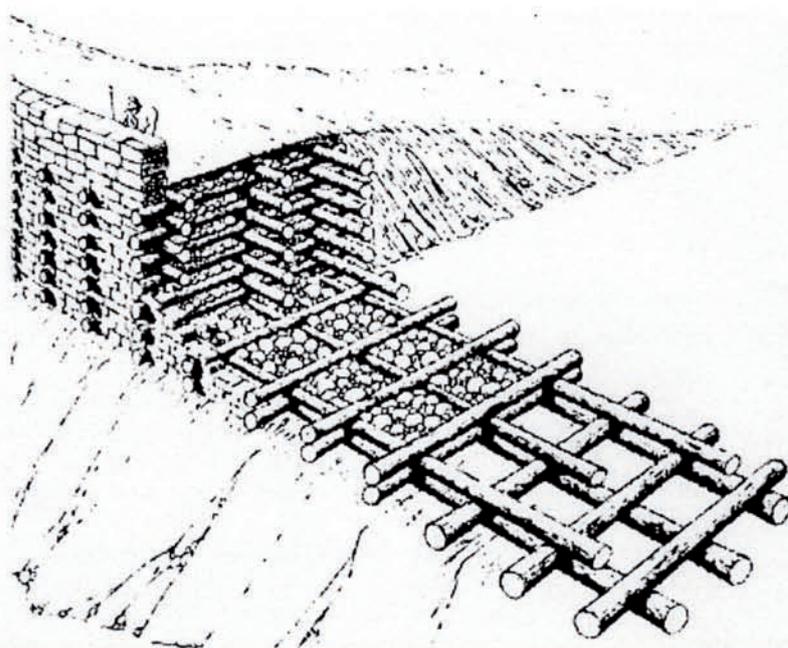


Fig. N° 9 Coupe de mur protégeant les places fortes celtes
(<http://www.esigge.ch/primaire/banque/hist/00Celttes/celttes.PDF>)

Sans oublier le Sermon sur la Montagne. Le Christ, s'adressant à ses disciples, leur dit :

« Vous autres, vous êtes le sel de la terre. » (Matt. V 13)

Dans le système économique des sociétés archaïques, le sel avait un rôle prépondérant, dont nous ne mesurons plus la portée. Aucune société humaine ne peut subsister sans échange - échange de vues, échange de femmes, échange de biens.

Dans l'antiquité, ce dernier échange se faisait à partir de la valeur d'une unité monétaire : l'étalon-sel. Jean-Claude Hocquet, dans sa rubrique Sel de l'*Encyclopædia Universalis*, nous le confirme :

« Il (le sel) assumait les formes et les fonctions de la monnaie. Ce n'était pas du troc, car avec le sel la conversion était générale ; il fournissait un équivalent mesurant la valeur de toutes les marchandises. »

Si toute peine mérite salaire, ce dernier mot tire sa racine de l'indo-européen "sal", le sel :

« À Rome, » - selon le Dictionnaire encyclopédique d'Histoire, déjà cité - « les soldats touchaient un "salarium", une quantité de sel aisément divisible, qui pouvait être échangé contre d'autres marchandises. »

Non seulement nos ancêtres considéraient le sel comme un élément indispensable à l'équilibre de l'être humain, relevant du sacré et de la magie, mais encore s'en servaient comme une monnaie d'échange dans leur système économique.

L'importance capitale de ce produit de première nécessité exigeait donc une gestion ainsi qu'une protection des lieux de production, d'acheminement et de stockage. Si la propriété de ces lieux appartenait à la communauté, la gestion du domaine incombait aux druides (les « très savants ») ; la protection, à l'aristocratie ; la production, au menu peuple.

Dans ce processus d'élaboration du sel et de logistique, l'oppidum jouait un rôle considérable. Les Celtes, ne l'oublions pas, maîtrisaient déjà les voies fluviales. De ce fait, ils acheminaient le sel en

empruntant le cours de la Seille et le déchargeaient au pied de la colline. Le Port Saillis, port fluvial, situé en bas de Fournirue, leur servait de lieu de décharge, et d'entrepôt. Comme les cérémonies religieuses celtiques s'accompagnaient toujours de marchés, la caste druidique distribuait cette denrée précieuse et l'échangeaient contre d'autres produits. Les Hauts-de-Sainte-Croix faisaient donc, à l'époque, fonction de centre religieux et de centre commercial.

Mais au vu de l'importance stratégique de la colline sur la route du sel, ne peut-on conjecturer que, dès le néolithique, elle abritait le siège d'une chefferie pré-urbaine ; ce qui ferait remonter la fondation de la ville de Metz à quelque cinq mille ans avant Jésus-Christ.

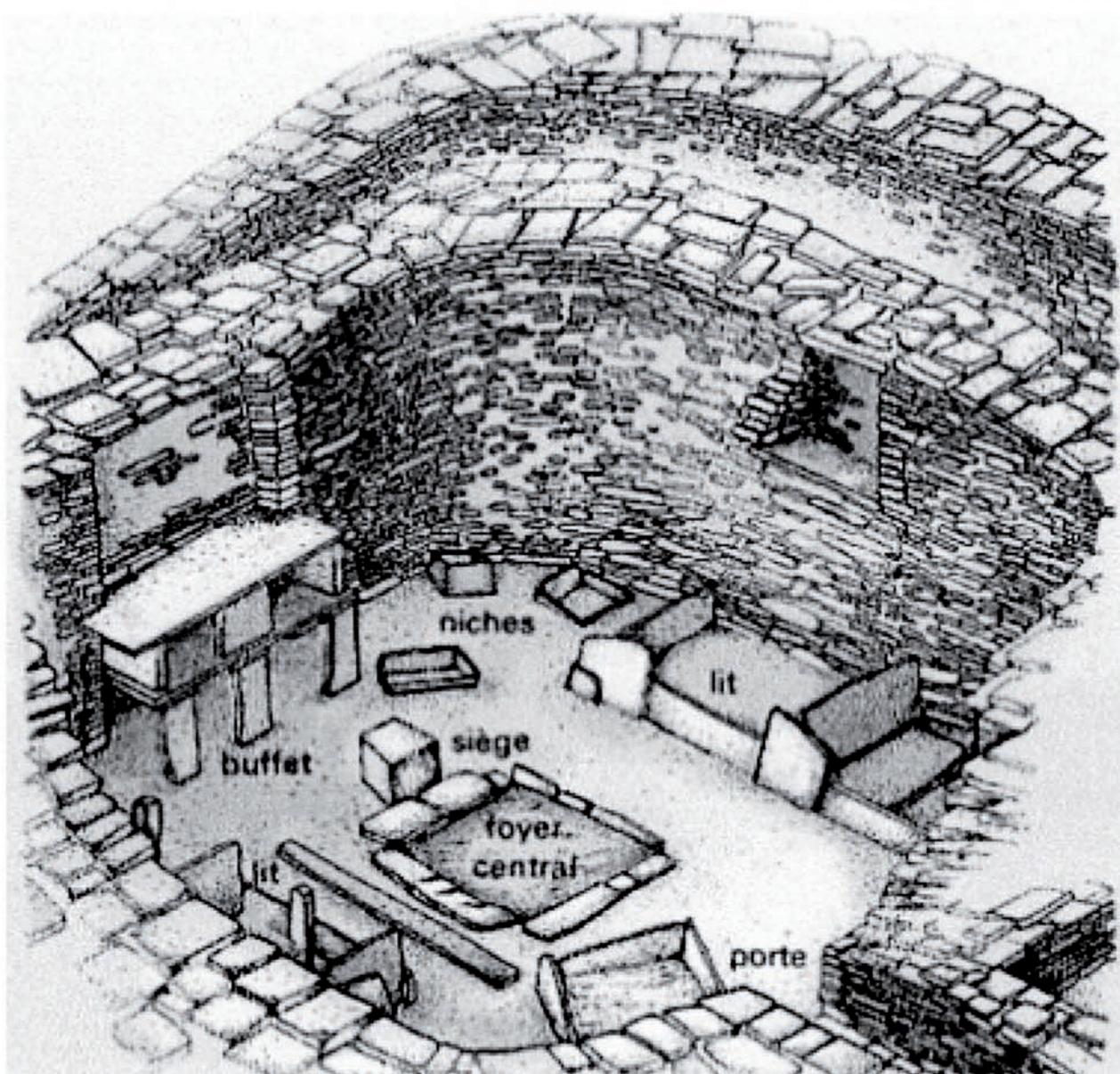


Fig. N° 10 Foyer celte (*Encyclopaedia Universalis*)

LA CONQUETE ROMAINE

L'ambition d'un aristocrate romain va bouleverser le fragile équilibre de la civilisation celtique en déclin, et l'impérialisme romain, sans avoir mûri ce projet de conquête, en tirera tout le profit.

Pour renverser la République romaine et pour imposer son pouvoir dictatorial, Caius Julius Cæsar se trouvait dans l'obligation de se couvrir de gloire et d'être argenté. La Pacification de la Gaule (Fig. N° 11) (58 à 51 av. J.-C.) lui procurera gloire ainsi qu'argent. Auréolé de sa victoire sur les peuples de la Gaule, il franchira le Rubicon, neutralisera les patriciens et gagnera les bonnes grâces de la plèbe en lui distribuant des subsides. Si la Guerre des Gaules entraîne la mort d'un million de Gaulois, elle permettra à l'ambitieux général romain de s'enrichir en amassant un riche butin ainsi qu'en vendant sur le marché d'esclaves un autre million de Gaulois.

Vers le milieu du premier siècle avant notre ère, le territoire des Médiomatrices passe sous la dépendance de Rome. Comme les détails militaires de la conquête de leur territoire et de leur oppidum ainsi que leur soumission nous font défaut, nous recourrons à la Légende, et emprunterons à Auguste Prost, dans ses *Études sur l'Histoire de Metz*, la *Légende du Chevalier Métius*, version qu'il tire de la Chronique rimée :

« Jules César guerroyant dans les Gaules, un de ses lieutenants, le chevalier Métius, arrive à Metz. Il en admire l'assiette et les défenses, le régime et la bonne police. La ville est grande et bien peuplée, les nobles réunis en ont le gouvernement. César a résolu de la soumettre à son empire; son lieutenant a pour mission de l'y réduire de gré ou de force ; et comme dit la "chronique rimée" :

*"Lors donc Métius fit son devoir
Du mandement faire, assavoir
Aux citoyens monstra par lettre
Comment César les vouloit mettre."*

Les citoyens, fort troublés à une pareille communication, demandent un délai pour prendre conseil. Ils se décident, finalement, à la résistance, et répondent :

*"Nous sommes sur nos héritaiges
De par nos anciens parentaiges
C'est nostre, si on nous fait tort
Nous les tiendrons jusqu'à la mort."*

*Quand Métius scust la responce
De grant colère le nez lui fronce.
Et commande par grand dépit
Qu'ils n'eussent ni jour ni respit."*

Le Romain réunit ses gens d'armes, la cité assaillie par tous les côtés à la fois est enlevée et livrée aux horreurs de la guerre.

*"Or fut la cité mal instruite
Prinse, abastue, arse et détruite ;
Noyés, pendus, tuez, rostys
Furent riches, grants et petits."*

*Fortune passe et s'y s'en va,
Qui se peust se sauver se sauva.
Après ce grant trouble et huttin
Chacun mit la main au butin."*

Capitaine et chevaliers retournent à Rome chargés de richesses, laissant derrière eux la ville détruite. »

Cette première partie de la légende connue, passons à l'Histoire. Les détails militaires de cette conquête, figurent dans les **Commentaires** de Caius Julius Cæsar et s'intitulent "**La Guerre des Gaules**".

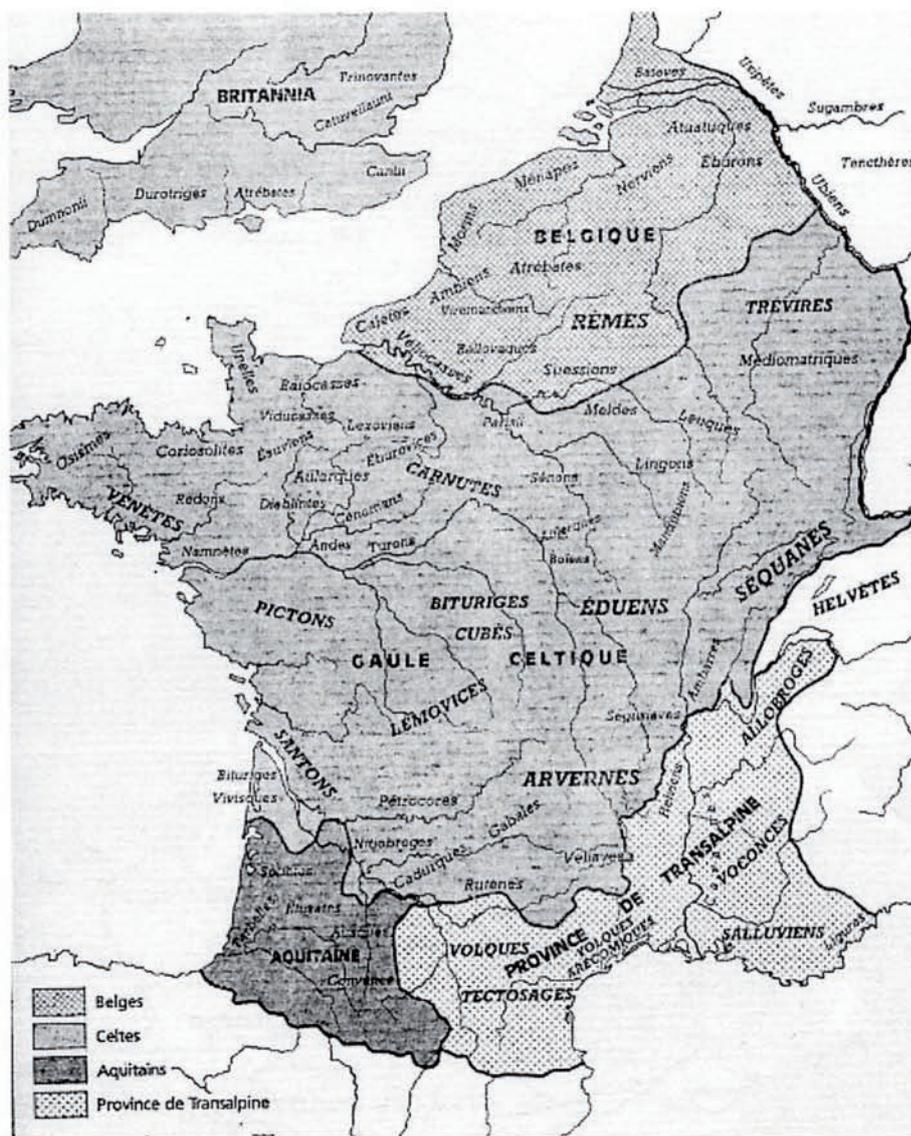


Fig. N° 11 La Gaule à la veille de la conquête (*La Guerre des Gaules / Acteurs de l'histoire*)

cles du Rhin et de l'Escaut - et les massacrent. Au printemps, ils arrivent sur le territoire des Éburons - Belgique, provinces de Liège et de Limbourg - et sur celui des Condruces - Belgique, provinces de Liège et de Namur. Jules César ne peut accepter la présence de barbares sur le territoire de la Gaule qu'il considère comme sa propriété. De leur côté, les Germains, pour tromper le proconsul, entament des négociations avec ce dernier. Au cours des pourparlers, ils engagent les hostilités. César réplique, les défait au confluent de la Meuse et du Rhin et les massacre avant qu'ils ne puissent traverser le fleuve. Pour faire une démonstration de la puissance des légions romaines, il décide de franchir le Rhin. Avant la construction du pont et le franchissement du fleuve, il nous donne un cours de géographie :

« Quant à ce fleuve, il prend sa source chez les Lépontes, habitants des Alpes, parcourt d'une allure rapide un long espace à travers le pays des Nantuates - Suisse, canton du Valais -, des Helvètes - Suisse, entre le lac Léman et le lac de Constance -, des Séquanes - Jura, Doubs et Haute-Saône -, des Médiomatrices - Moselle, Meurthe-et-Moselle et Vosges -, des Triboques - Bas-Rhin -, des Trévires - Allemagne, les deux rives de la Moselle -, » (Livre V, A. 10).

Une seconde fois, lors de l'insurrection générale des peuples de la Gaule, en 52 av. J.-C., la plupart de ceux-ci fournissent une armée de secours, au jeune chef arverne, Vercingétorix :

« On demande... aux Médiomatrices... cinq mille (hommes) ... » (Livre VII, A. 75)

« Ses Commentaires » - selon le Dictionnaire encyclopédique d'histoire de Michel Mourre - « ouvrage de propagande autant que Mémoires de Guerre, écrits au fur et à mesure de l'événement, publiés dès 51, entretenaient sa gloire auprès de l'opinion italienne. »

Pouvons-nous, de ce fait, accorder quelque crédit à ces écrits ? Je répondrai par l'affirmative, mais j'adopterai une certaine circonspection, du fait des non-dits. Parmi ces derniers : l'oppidum des Médiomatrices que l'auteur ne cite pas. Quant aux Médiomatrices, ils n'apparaissent que deux fois dans le texte : la première fois en 55 av. J.-C. et la seconde fois, en 52 av. J.-C.

Une première fois, en 55, les Tenctères et les Usipètes - des Germains - traversent le Rhin, s'emparent, par surprise, du territoire des Ménapes - Belgique, entre les bou-

Pourquoi les Médiomatrices qui, jusqu'à cette date, avaient gardé une attitude de neutralité envers Rome, interviennent-ils, à présent, dans le conflit ? Je m'explique ce revirement par un problème d'otages. Procédons par conjecture et remontons le temps.

Dans ses *Commentaires*, Caius ne relate que ses propres exploits ainsi que ceux de ses légats, au nombre de dix, qu'il avait lui-même choisis. Au début de la conquête de la Gaule, il ne disposait que de six légions ; de 57 à 54, de huit ; en 53, de dix ; en 52 ainsi qu'en 51, de douze. En théorie, une légion se composait de cinq mille officiers, sous-officiers et hommes de troupe. Le proconsul disposait donc de cinquante mille légionnaires à qui incombaient des opérations de police sur un territoire de 500 000 km². Ramené au légionnaire, le territoire d'opération de ce dernier s'étendait sur une superficie de 1 000 hectares. Opérations de police impossibles à réaliser, quand on sait qu'une légion, en campagne, ne se dispersait pas, mais se cantonnait dans un camp retranché ; le fameux castrum.

Dans sa présentation de *La Guerre des Gaules*, Christian Goudineau, professeur au Collège de France, me conforte dans mon assertion :

« Le corps expéditionnaire relativement limité que commandait César ne pouvait produire que des effets de choc, après quoi il fallait que la situation fût stabilisée par des procédures autres que militaires... »

Les « procédures autres que militaires » les fameux non-dits, se manifestent par deux activités : le négoce et la diplomatie.

Avant l'intervention de Caius Julius Cæsar dans les affaires intérieures de la Gaule, il existait, dans une partie de la Gaule indépendante, une zone de libre-échange, la zone du denier. (Fig. N° 12) Des negociatores - personnes qui se livraient au négoce en grand -, installés à demeure dans cette zone économique, y pratiquaient l'import-export.

Grâce aux échanges commerciaux, des Gaulois opportunistes s'enrichissaient, se créaient une clientèle - institution par laquelle les prolétaires se mettent sous la dépendance de citoyens riches - adoptaient la façon de vivre romaine et formaient le parti romain.

Dans son corps expéditionnaire, Jules César disposait d'agents administratifs : des tribuni - tribuns, issus de la jeunesse équestre, qui s'initiaient à la chose militaire - ainsi que des centubernales - jeunes Romains ou Gaulois de la noblesse, attachés à sa personne. Il leur confiait des missions plus diplomatiques que militaires. Ces ambassadeurs itinérants prenaient contact avec le parti romain des peuplades gauloises de la zone du denier, négociaient et scellaient, le cas échéant, un pacte de non-agression et d'assistance mutuelle.

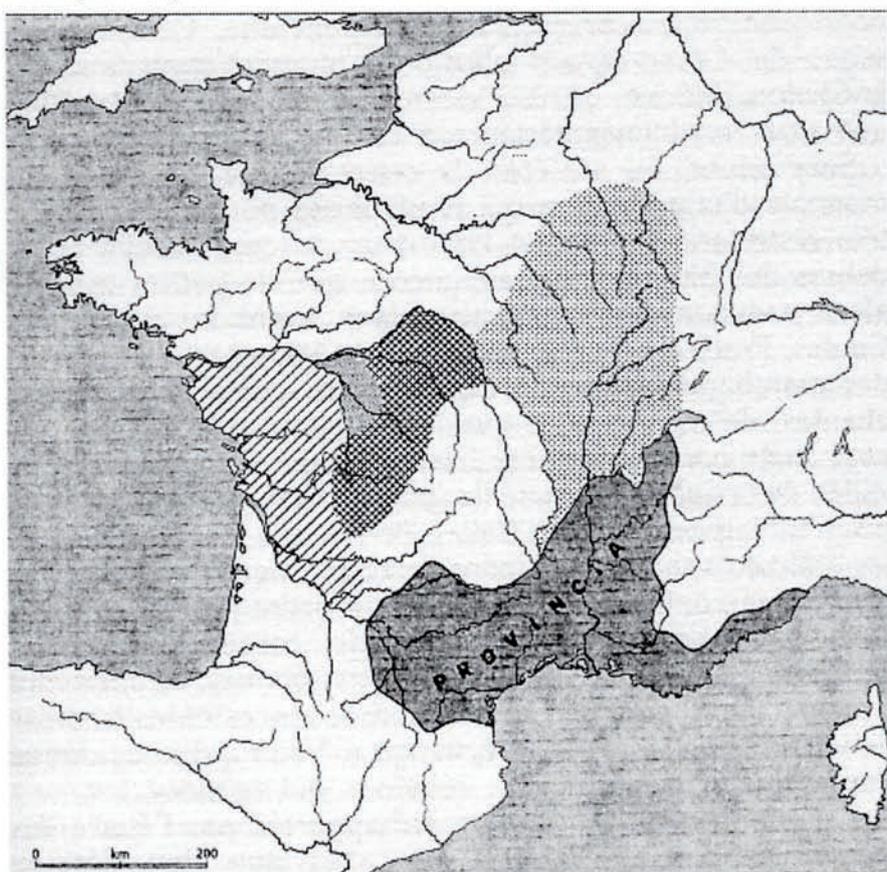


Fig. N° 12 Zone du denier, contours approximatifs / les Médiomatrices appartiennent à celle-ci (*La Guerre des Gaules / Acteurs de l'histoire*)

Hors de la zone du denier, le proconsul procède-t-il de la même manière ? Pourquoi pas... La Gaule, n'en déplaise aux Romains, est un pays civilisé et non barbare. À moins qu'il ne se serve du jeu des clientèles entre les peuples gaulois... Toutes ces tractations n'entrent pas dans la catégorie des exploits guerriers, ne servent pas à relever le prestige de Caius Julius Cæsar, aussi font-elles partie des non-dits dans ses Commentaires.

Il nous faut, à présent, retrouver les Médiomatrices dont la soumission n'est pas consécutive à un exploit guerrier du lieutenant de César, le chevalier Métius, mais s'obtient par la voie diplomatique. Dans ses Commentaires, Jules César, en effet, n'y fait aucune allusion. (Fig. N° 13)

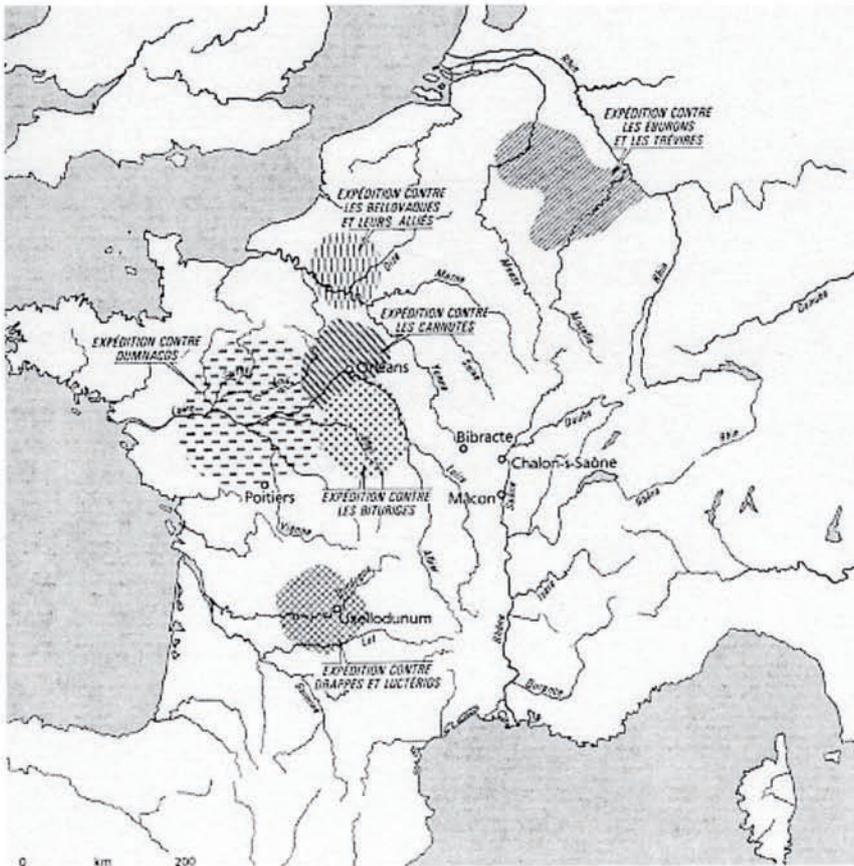
Quant à Métius, ce personnage légendaire qui se présente aux portes de l'oppidum messin, muni d'une lettre du proconsul, il m'intrigue fort... L'auteur de la légende reprend-il une vieille tradition messine dans laquelle figure un délégué romain du nom de Métius ? À moins qu'il ne découvre, dans les Commentaires, un personnage réel, Marcus Métius, qu'il travestit en étymon de la ville de Metz. Prenons connaissance de ce personnage :

En 58 av. J.-C., Arioviste, chef germain de la tribu des Suèves, intervient, à l'appel des Séquanes - Jura, Doubs et Haute-Saône - dans le conflit qui les oppose aux Éduens - Saône-et-Loire, Nièvre et Côte d'Or. Après les avoir défaits, Arioviste et quelque cent vingt mille Suèves s'installent dans le pays des Séquanes. Plusieurs chefs gaulois implorèrent le secours de César :

« ... car Arioviste, roi des Germains, s'était établi dans leur pays (celui des Séquanes) et s'était emparé d'un tiers de leurs terres, qui sont les meilleures de toute la Gaule ; et à présent il leur intimait l'ordre d'en évacuer un autre tiers... » (Livre I, A. 31)

Dans un premier temps, Jules César entame des pourparlers avec Arioviste :

« Tandis qu'avaient lieu ces pourparlers on vint dire à César que des cavaliers s'approchaient du tertre,



poussaient leurs chevaux vers notre troupe, lui jetaient des pierres et des traits. César rompit l'entretien, rejoignit les siens et leur donna l'ordre de ne pas répondre aux Germains, fût-ce par un seul trait. » (Livre I, A. 46)

... Le lendemain, Arioviste envoie à César une ambassade. Il désirait reprendre l'entretien qu'ils avaient entamé et qui avait été interrompu ; que César fixât le jour d'une nouvelle entrevue ou, si cela ne lui plaisait point, qu'il lui envoyât un de ses légats. César ne pensa pas qu'il eût motif d'aller s'entretenir avec lui d'autant plus que la veille on n'avait pu empêcher les Germains de lancer des traits à nos soldats. Envoyer quelqu'un des siens, le jeter entre les mains de ces barbares, c'était courir grand risque. Il pensa que le mieux c'était d'envoyer Caius Valérius Procillus... Il lui adjoignit Marcus Métius, que l'hospitalité liait à

Fig. N° 13 Les opérations de l'année 51, en dehors du territoire des Médiomatrices (La Guerre des Gaules / Acteurs de l'histoire)

Arioviste... »(Livre I, A. 47)

Le proconsul délègue, auprès du chef germain, deux "centubernales" - probablement des nobles gaulois - pour ne pas "jeter entre les mains de ces hommes barbares" des Romains ou des militaires...

Arioviste accuse les deux ambassadeurs d'espionnage, les enchaîne et les condamne à mort. Au cours de la bataille qui s'ensuit, César, à la tête de sa cavalerie, libère Caius Valerius Procillus. Quant à Marcus Métius, il "fut également retrouvé et ramené à César." (Livre I, A. 53)

Caius Julius Cæsar envoie chez les Médiomatrices, un ambassadeur – simple conjecture de ma part - et s'assure ainsi de leur neutralité et d'une certaine bienveillance. Pour affermir leur fidélité, il exige, comme à l'accoutumée, la livraison d'otages. Ces derniers font, à présent, partie du trésor et des bagages du corps expéditionnaire et le suivent dans ses déplacements. En 52 av. J.-C., les otages se trouvaient à Noviodunum ⁽¹⁾, dans le pays des Éduens :

« Noviodunum était une ville des Héduens située sur les bords de la Loire, dans une position avantageuse. César y avait rassemblé tous les otages de la Gaule, du blé, de l'argent des caisses publiques, une grande partie de ses bagages et ceux de l'armée ; il y avait envoyé un grand nombre de chevaux achetés en Italie et en Espagne, en vue de la présente guerre. » (Livre VII, A. 44)

Mais les Éduens, ces fidèles alliés de Rome, lui font défection, concluent un traité de paix et d'alliance avec Vercingétorix et s'emparent des biens de l'armée romaine :

« Ayant donc massacré le détachement de garde à Noviodunum et les marchands qui s'y trouvaient, ils se partagèrent l'argent et les chevaux, ils firent conduire les otages des divers peuples à Bibracte (Mont Beuvray, près d'Autun) auprès du magistrat suprême... » (Livre VII, A 55)

Les insurgés, en possession des otages, exercent, à présent, une pression sur les alliés de Rome et les obligent à prendre part au contingent de secours. Les Médiomatrices, contraints et forcés, participent donc à cette armée de secours par l'envoi de quatre mille hommes.

Le contingent de secours ne pourra déloger les légions romaines autour d'Alésia, et les assiégés livreront à Caius Julius Cæsar le jeune chef arverne, Vercingétorix. (Fig. N° 14)

Malgré d'ultimes tentatives de soulèvement, au cours de l'année 51 av. J.-C., l'ensemble de la Gaule entrera dans l'orbite romaine et perdra, pour son malheur, sa spécificité celte.



Fig. N° 14 Vercingétorix se rend à Jules César

⁽¹⁾ Certains historiens localisent Noviodunum à Laménay-sur-Loire, d'autres, plus au sud, à Diou

URBS ROMANA

Revenons à la *Légende du Chevalier Métius*. Si nous accordons quelque crédit à ce récit légendaire, la Cité des Médiomatrices aurait subi la dure loi des envahisseurs. Nous y lisons, en effet, que :

« Capitaines et chevaliers retournent à Rome chargés de richesses, laissant derrière eux la ville détruite. »

Consultons, à présent, la seconde partie de la légende :

« Sur l'ordre de César, Metz, tombée au pouvoir de son lieutenant Métius, a été détruite de fond en comble. La charrue a été promenée parmi ses ruines, et dans les sillons on a semé des deniers à l'image de l'empereur. On les retrouvera un jour, comme des témoignages de son triomphe, chaque fois que sera remué, à quelque profondeur, le sol de la cité. Ayant accompli cette dernière partie de l'œuvre prescrite, Métius revient à Rome, non sans remords de cette impitoyable exécution. Sa conscience troublée lui fait craindre d'être, pour un si grand crime, voué à la damnation éternelle. Il se dit qu'une seule chose peut lui faire trouver grâce devant Dieu, c'est de réparer le mal opéré par lui, et de reconstruire la ville anéantie. Il demande à César de lui en concéder le territoire, et il l'obtient comme récompense de ses grands services, avec la permission d'en relever les murailles et d'y réunir un nouveau peuple. Métius, qui était au reste fils de roi, part donc avec des ouvriers de toutes sortes et des gens de diverses nations. Arrivé au but de son voyage, il fait crier par tout le pays que ceux des anciens habitants qui survivraient quelque part peuvent revenir et qu'ils seront accueillis dans la nouvelle ville. Un grand nombre de présents :

*Entre lesquels cinq on trouva
Que moult noble et sage approuva,
Et il les mist de son conseil
Et en justice ses pareils.*

De ces cinq nobles hommes sont venus les cinq paraisges, ajoute Philippe de Vigneulles à cet endroit. La ville reconstruite, son nouveau fondateur lui donne un nom qu'il tira du sien propre. De Métius il fait Metz ; et depuis lors on dit Metz-la-Pucelle, parce que, pour lui assurer longue durée, et peut-être aussi, par suite de quelque mystérieuse croyance, pour la maintenir en éternelle jeunesse, une vierge avait été, à ce que racontaient les anciens, renfermée dans la muraille d'une de ses tours. La ville est donc refaite et bien peuplée, et, ajoute la chronique rimée :

*Métius en fut le seigneur
Et la soumit à son empereur. »*

Que pouvons-nous déduire et retenir de ce récit légendaire ?

- Les Romains ne détruisent pas la Cité des Médiomatrices mais la transforment.
- La Cité subit une transformation telle qu'elle s'apparente à un bouleversement de fond en comble.

Effectivement, lorsque les Romains s'établissent dans une ville – le cas de Metz – déjà bâtie, ils procèdent à la cérémonie de fondation. Cet acte la rend *religiosa et sacra* (religieuse et sainte). Les dieux immortels et les humains cohabitent dans ce sanctuaire et deviennent des citoyens à part entière. Si les humains perdent leur citoyenneté à leur mort et qu'ils doivent, de ce fait, quitter la Cité pour la nécropole, située extra muros, les dieux y résident pour l'éternité. Une Cité est donc, par essence, la Cité des dieux et des vivants. Mais la relation entre les citoyens humains et les citoyens divins s'apparente à un rapport de respect, de crainte, voire de méfiance. Pour vivre en bonne intelligence avec les dieux dont ils reconnaissent la supériorité, les humains leur rendent un culte en observant un rituel rigoureux pour ne pas les contrarier.

Quant à notre divinité poliade, qui leur a été favorable puisqu'elle leur a livré la ville sans combat, les conquérants romains la laissent-ils à Metz ou l'expédient-ils à Rome ?

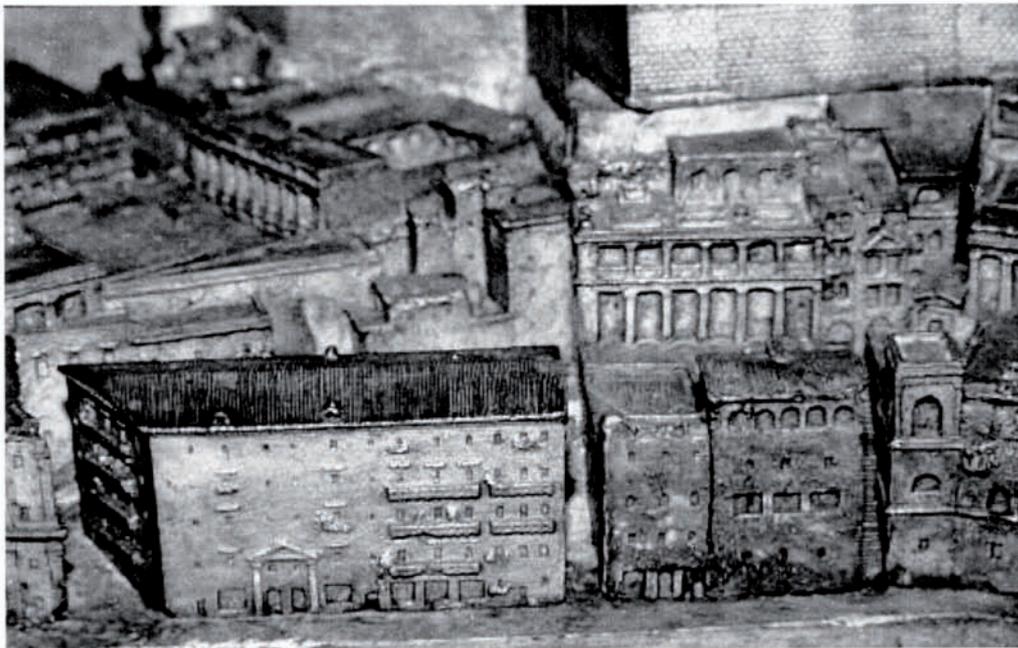
Libre à Metz, elle fait partie dorénavant du nouveau panthéon messin mais, subordonnée à un dieu plus puissant, celui des vainqueurs, elle perd son statut privilégié et devient une divinité parèdre.

Captive à Rome, le collège des pontifes lui assigne soit un caractère profane et la détruit, soit un caractère sacré. Dans ce dernier cas, elle prend place dans une niche du Panthéon ; temple romain sur Champ de Mars – en dehors de la limite sacrée de la ville – étant donné qu'aucun dieu étranger ne peut y résider. Destiné à recevoir tous les dieux captifs (pan = tous ; théos = dieux), ce qui fait dire à Tertullien dans son *Apologétique* :

« Les Romains ont donc commis autant de sacrilèges qu'ils ont élevé de trophées ; ils ont remporté autant de triomphes sur les dieux que sur les nations ; le butin qu'ils ont fait se compte par le nombre de statues de dieux captifs, qui demeurent aujourd'hui encore. »

Après avoir désacralisé Divodurum, les Romains peuvent, à présent, fonder leur nouvelle ville en déterminant l'emplacement, le decumanus, le cardo et le pômœrium.

Les habitations : exemples d'*insulae*



(Photo O. Greppi)

Les *insulae* ("îlots") présentées ici sont un bloc d'immeubles situé au pied du Capitole. Ce type de construction, où s'entassaient les gens les plus pauvres, se développa surtout au II^e siècle ap. J.C. Il y a une part d'imagination de l'auteur de la maquette, P. Bigot, dans la situation et la représentation de ces *insulae*.

Les « *Insulae* » (photos et texte) : <http://www.unicaen.fr/rome>

FONDATION DE LA VILLE ROMAINE

Le rite de la fondation – acte religieux par essence – s'articule donc autour de trois éléments :

- Emplacement
- Cardo et Decumanus.
- Pomœrium

EMPLACEMENT

Dans le choix de l'emplacement, la décision revient aux dieux, ces citoyens à part entière. Sans leur avis, aucune cité ne peut être valablement fondée. Cette consultation des dieux ne peut s'effectuer qu'à partir d'un templum qu'il nous faut à présent définir. Nous emprunterons à John Scheid - Article "Rome" dans l'*Encyclopédie des Religions*, publiée par Universalis - la définition d'un templum :

*« L'apparente équivalence entre le mot "Templum" et celui qui, dans les langues romanes, désigne l'édifice de culte, ne doit pas nous induire en erreur. Tant "Templum" n'est pas coextensif à un temple ; il ne définit pas davantage un sanctuaire conçu comme un "temenos" ⁽¹⁾ grec avec, même si les deux termes procèdent d'une même racine qui signifie "couper" ou "séparer" ...
... Les "templa" les plus anciens sont, en fait, des quadrilatères dépourvus de toute construction, que les augures ont défini par la parole, selon le rite déjà nommé de l'effatio ⁽²⁾ ; orienté en fonction des points cardinaux, cet espace "inauguré", et subdivisé par des médianes généralement matérialisées au sol par des pieux ou des plots, était clos au moyen de palissades de bois ; ses angles, qui pouvaient être des arbres, devaient être solidement fichés en terre. »*

Faisons connaissance, à présent, avec le personnage qui circonscrit l'espace et qui interroge les dieux : l'augure. Danielle Porte, dans son œuvre *Les Donneurs de sacré - Le prêtre à Rome*, nous le définit ainsi :

« Il est de fait que la dignité d'Augure apparaît à Rome sinon comme l'une des plus prestigieuses, du moins comme celle qui donne à qui la revêt les clefs du pouvoir. Avant de passer à l'exécution de tout acte public, on doit obtenir la sanction divine sur la décision qu'on pense appliquer. Avant de livrer aux utilisateurs un temple récemment bâti, une ville, une colonie nouvelle, on doit les inaugurer. »

L'interrogation humaine se fait à partir d'un templum terrestre. Quant à la réponse divine, elle ne peut se faire qu'à partir d'un templum céleste. Aussi l'augure circonscrit-il cette fenêtre dans le firmament à l'aide de son « lituus » ⁽³⁾. (Fig. N° 15)

Il emploie de même ce dernier pour circonscire le templum terrestre. En fonction du vol des oiseaux dans cette fenêtre, il interprète la volonté de divine. Si l'oiseau effectue son vol dans la partie gauche – sinister - du templum céleste, il s'agit d'un oiseau de mauvais augure ; dans la partie droite, d'un oiseau de bon augure.



Fig. N° 15 Le bas-relief de ce sarcophage représente un cortège funèbre : en deuxième position un prêtre avec son lituus (Musée du Vatican)

⁽¹⁾ Terrain sacré fermé par une enceinte, et sur lequel était édifié un temple, dans l'antiquité grecque.

⁽²⁾ Effatio : action de parler pour circonscire l'espace sacré.

⁽³⁾ Lituus : bâton augural, en bois et courbé par le haut, que l'on peut identifier à la crosse d'un évêque.

Tertullien, dans son *Apologétique*, se moque de cet art oraculaire :

« ...L'armée va livrer bataille. Soudain, il tourne à gauche : Vous serez vainqueur ! Au moment encore si les poulets sacrés ont de leur bec, en mangeant, laissé tomber de la pâtée – comme s'ils pouvaient faire autrement ! -, vous serez encore vainqueur ! Mais si deux malheureux chevaux produisent "l'augure conjoint", c'est-à-dire crottent au même moment ensemble : fussiez-vous vingt fois supérieur à l'ennemi, restez au repos, ne livrez pas bataille, vous serez écrasé ! »

Revenons à Metz où l'oiseau de bon augure a déterminé l'emplacement de la ville romaine.

LE CARDO ET LE DECUMANUS

Comme chaque cité symbolise l'ordre cosmique et qu'elle doit être en harmonie avec le monde, le magistrat chargé de sa fondation, se réfère à d'anciens traités d'arpentage, les fameux *Gromatici vetere*. La grande voie nord-sud, le cardo maximus, représente l'axe du monde autour duquel tourne la terre, tandis que la grande voie est-ouest, le decumanus maximus, correspond à la course du soleil, de l'orient à l'occident.

Après avoir reçu l'aval des dieux, le magistrat choisit le centre de la future ville. À partir de ce point central, il vise le soleil levant et détermine le decumanus maximus. Pour que l'orientation de la ville corresponde aux points cardinaux, sa fondation doit se dérouler le jour de l'équinoxe de printemps. Le décalage entre la ligne nord-sud de Metz et le nord-sud géographique s'explique par le fait que la fondation de notre ville ne s'est pas déroulée le jour de l'équinoxe vernal. À moins que le magistrat fondateur ne se soit conformé aux recommandations de Vitruve, dans le livre premier de son traité d'architecture :

« Une fois l'enceinte terminée, on doit à l'intérieur s'occuper de l'emplacement des maisons et de l'alignement des grandes rues et des petites, suivant l'aspect du ciel. Les dispositions seront bien faites, si l'on a eu soin d'empêcher que les vents n'enfilent les rues : s'ils sont froids, ils blessent ; s'ils sont chauds, ils corrompent ; s'ils sont humides, ils nuisent. Aussi faut-il se mettre à l'abri de ces inconvénients et éviter avec soin ce qui arrive dans plusieurs villes. »

Après avoir déterminé le decumanus maximus, le magistrat trace ensuite une perpendiculaire, le cardo maximus, à l'aide d'un instrument d'arpentage, la "*groma*". (Fig. N° 16) La croix formant le point d'intersection prend de même le nom de groma. Le travail d'arpentage terminé, il s'apprête à fixer les limites sacrées de la ville que nul ne peut franchir : le pomœrium.

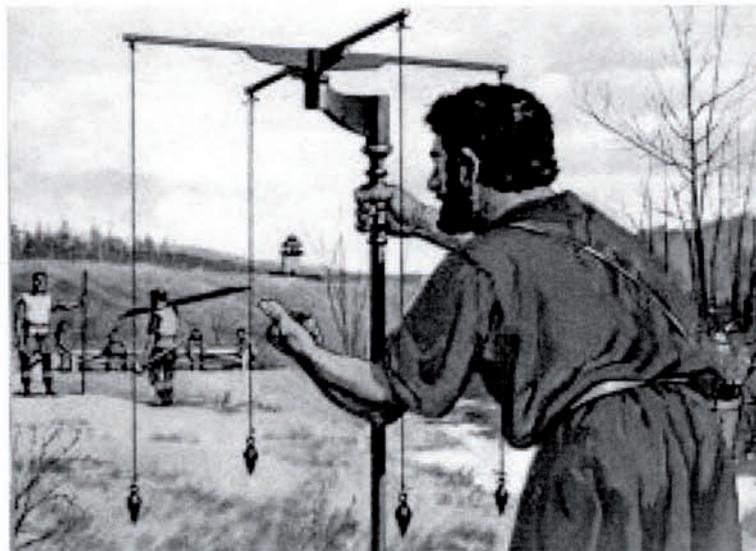


Fig. N° 16 Groma ([ac-nancy-metz.fr/ IA57/jussy/netsco/outils.htm](http://ac-nancy-metz.fr/IA57/jussy/netsco/outils.htm))

LE POMÆRIUM

Nous pouvons le définir comme le sillon périmétrique d'une cité qui sépare le cultus (La civilisation), de l'incultus (la barbarie) et sur lequel il est interdit de construire et de cultiver. Limite religieuse de la ville, les augures consultent les auspices à l'intérieur de cette limite. Si les hommes en armes ainsi que les dieux étrangers ⁽¹⁾ ne peuvent pas la franchir, les morts quant à eux sont rejetés à l'extérieur.

Pour comprendre ce sillon périmétrique, remontons dans le temps. Le 23 avril 723 av. J.C., jour de la fondation de Rome, le vol des oiseaux détermine l'emplacement de la nouvelle cité (Le Palatin) et qui, des deux frères, Romulus et Remus, fera l'office de fondateur. Romulus, l' élu des dieux, creuse le sillon avec le soc d'une charrue tirée par un attelage d'une vache blanche à gauche et d'un taureau blanc à droite. Il y dépose un peu de terre, rapportée de la ville d'Albe, la patrie de ses ancêtres. Ses compagnons l'imitent et remettent à l'intérieur du sillon les mottes de terre que le soc de la charrue verse à l'extérieur : aucune parcelle de terre sacrée ne peut rester dans le terrain de l'incultus.

Remus, soit par bravade soit par moquerie, commet le sacrilège de sauter par-dessus le sillon. Romulus injurie son frère, se saisit de son épée et le tue en ajoutant :

« Voilà le sort de quiconque voudra sauter par-dessus mon rempart. » (Tite-Live) (Fig. N° 17)



Fig. N° 17 Arrivée d'Enée en Italie. Faustulus recueillant les jumeaux. Assassinat de Remus

(BNF / Manuscrits)

⁽¹⁾ Le Champ de Mars (campus martius), terrain d'exercices militaires et sportifs, se situait à l'extérieur du pomœrium. Le Panthéon, temple de tous les dieux ... étrangers, se trouvait sur le Champ de Mars.

Pour franchir cette limite sacrée, Romulus interrompt le sillon et soulève la charrue aux deux extrémités de chaque voie principale, et chaque intervalle prend le nom de porta : la porte de la cité.

Reprenons, à présent, la légende de la fondation de Metz et rappelons-nous que, sur ordre de Metius :

« La charrue a été promenée parmi les ruines, et dans les sillons on a semé des deniers à l'image de l'empereur. On les retrouvera un jour, comme des témoignages de son triomphe, chaque fois que sera remué à quelque profondeur le sol de la cité. »

Ne s'agit-il pas plutôt du rite de la fondation que de celui de la destruction ? Le magistrat fondateur dépose, en effet, un peu de terre de Rome dans le sillon périmétrique, et Metz, ville conquise, devient la fille de la ville conquérante.

En outre, lors de la fondation de Metz,

«... pour lui assurer longue durée, ... pour la maintenir en éternelle jeunesse, une vierge avait été ... renfermée dans la muraille d'une de ses tours. »

Cette vierge ne représente-t-elle pas cette terre de Rome ? La ville fondée, intéressons-nous aux édifices que va construire la colonie romaine.

LE FORUM

Nous pouvons le définir comme le centre économique, le centre financier, le centre judiciaire, le centre politique de la Cité. Plaute, poète comique latin, le compare à un

« grouillis d'avocats et de plaideurs, de prêcheurs et de marchands, de boutiquiers et de prostituées, de bons à rien guettant l'aumône d'un riche ». (Fig. N° 18)

Autour du forum, c'est un entassement de bâtiments à caractère administratif, à caractère commercial, à caractère religieux (Fig. N° 19), à caractère sportif. Dans cet amoncellement de basiliques, de maisons, de temples, il nous paraît très difficile de déterminer à quoi servait tel édifice, à quel dieu était consacré tel temple. Aussi ne pouvons-nous que conjecturer, à tort ou à raison, en partant d'édifices religieux, aujourd'hui disparus. Ces derniers, dont certains formaient la ville sainte de la cité messine, succéderont aux monuments romains. Mais avant de nous y intéresser, situons notre forum :

*« On possède aujourd'hui des éléments suffisants » - selon Bernard Vigneron dans son œuvre Metz Antique - « pour situer l'emprise du forum et de ses principaux monuments. Le temple d'un côté, la basilique de l'autre. L'ensemble s'insère en longueur dans deux "insulae" ⁽¹⁾ et demi, en gros entre les actuelles rues au Blé et de Ladoucette. Par contre, il n'occupera pas, en largeur, l'intervalle offert entre le decumanus maximus et celui qui représente aujourd'hui la suite des rues de la Pierre Hardie, du Palais, du Petit-Paris...
C'est donc un forum très allongé ; environ 224 mètres sur 80 : proportion 1/2,8. »*

Le forum se situe donc bien à l'intersection du cardo maximus (rues Serpenoise, de Ladoucette, Taison) et du decumanus maximus (En Fournirue, rue d'Estrées). (Fig. N° 20 et 21)

⁽¹⁾ Insulae, pluriel d'insula : île. Les voies principales, ainsi que les voies secondaires (les cardines, parallèles au cardo, et les decumanes, parallèles au decumanus), se croisent entre elles et forment un quadrillage. Chaque élément formé par ce dernier est une **insula** ; bref, un îlot.



Fig. N° 18 Forum romain (Photo . Jadot / www.unicaen.fr/rome)



Fig. N° 19 Maison carrée de Nîmes / Tel devait être le temple de la divinité tutélaire de la cité messine



Fig. N° 20 Emplacement approximatif du forum messin

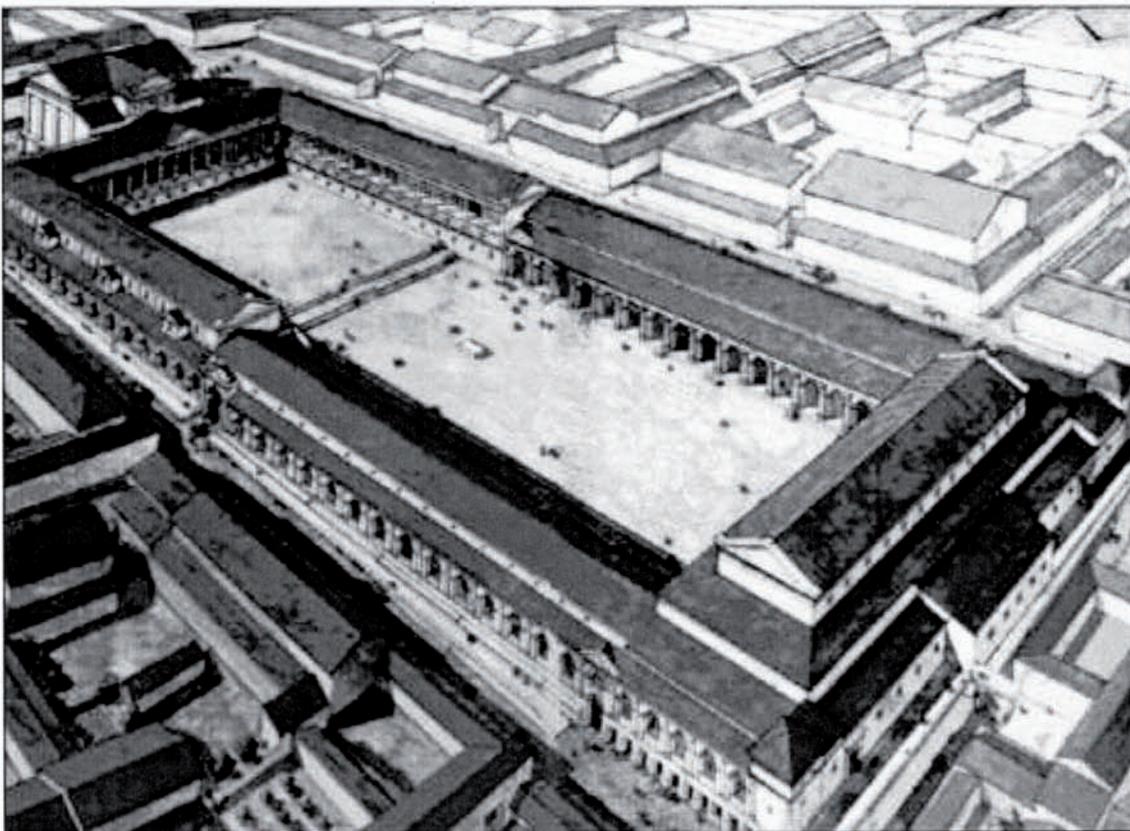


Fig. N° 21 Forum de Bavay / Tel devait être celui de la cité messine (*Mairie de Bavay*)

Intéressons-nous, à présent, au christianisme qui s'implante près du forum.

L'ORIGINE DU CHRISTIANISME A METZ

Historiquement, nous avons la certitude qu'un édifice religieux, dédié à Etienne, le protomartyr, existait à Metz, au milieu du cinquième siècle (451)

« *Le corps* » - celui d'Etienne après sa lapidation, selon un dictionnaire hagiographique – « *enseveli par des hommes pieux fut découvert au nord de Jérusalem en 415, transféré d'abord dans l'église de Sion, de là à Constantinople. Des reliques furent portées en Afrique, à Rome, à Metz, etc.* » (Fig. N° 22)



Fig. N° 22 Martyre d'Etienne

Après le transfert des reliques à Constantinople, l'Église de Metz est donc l'une des premières, avec celles d'Afrique et de Rome, à les recevoir. Si nous nous référons à l'*Histoire ecclésiastique* de Claude Fleury (1640-1723), cet auteur nous apprend que l'Église de Metz...

« ... possédait, avant l'invention des reliques proprement dites du premier martyr, des fioles contenant du sang recueilli, au moment de son supplice, et des pierres qui avaient servi à le lapider. »

Posons-nous, à présent, deux questions :

- À quand remonte le culte d'Etienne à Metz ?
- À qui devons-nous ce culte ?

Martin Meurisse, dans son *Histoire des Évêques de Metz*, prétend que Clément, notre premier évêque, aurait apporté cette pierre. Personnellement, je ne le crois pas. Mais, pour répondre aux deux questions précitées, il nous faut remonter aux différentes composantes de l'origine du christianisme à Metz et dans sa région. En effet, selon moi, le christianisme peut se prévaloir de trois composantes :

- une première grecque ;
- une deuxième romaine ;
- une troisième: messine.

Et j'attribuerais le culte d'Étienne à cette troisième composante.

LA COMPOSANTE GRECQUE

Il nous faut, à présent, examiner le cycle des légendes messines qui comprend quelque six thèmes ayant trait à l'histoire de notre cité. Nous ne nous intéresserons qu'au thème : *De la conversion de Metz au christianisme et du commencement de son Église*. Il comporte deux légendes : celles de Clément et de Patient ; chacune de ces légendes nous est parvenue en trois versions. Clément et Patient sont respectivement nos premier et quatrième évêques. Rappelons les noms de nos cinq premiers prélats :

- Clément ;
- Céleste ;
- Félix ;
- Patient ;
- Victor.

Posons-nous cette question :

- Pourquoi une légende de notre premier évêque, ainsi qu'une légende de notre quatrième évêque ?

Les trois premiers viennent de Rome ; le quatrième, de Grèce. Nous pouvons considérer Clément et Patient comme les fondateurs d'une communauté chrétienne : romaine, quant au premier ; grecque, quant au second.

Examinons cette hypothèse :

- Et si le quatrième était le premier ; et le premier, le deuxième ?

Les Bénédictins, dans leur *Histoire de Metz*, nous apprennent que nous devons à Urbice, notre quinzième évêque, l'érection de l'église Saint-Clément en collégiale. Auparavant, selon les mêmes auteurs :

« St. Clément - dit-on - y bâtit d'abord une crypte ou des catacombes, avec un Oratoire au-dessus qu'il dédia sous l'invocation du Prince des Apôtres. L'ancien Nécrologe de St. Clément ⁽¹⁾ en marque la dédicace au troisième jour de Mai. St. Clément y fut inhumé, ainsi que ses saints successeurs Céleste, Félix, Victor I, Victor II, Siméon, Sambace, Rufe, Adelphe, Legonce, Auteur et Explece ; de sorte que cet Oratoire fut, pour ainsi dire, l'ancien Mausolée des premiers évêques de Metz. »

Comme Explece se situe au quatorzième rang, dans la liste de nos prélats, et que je n'en dénombre que douze, dans ce mausolée, il en manque deux à l'appel :

- Patient, le quatrième ;
- Firmin, le onzième.

Si les Bénédictins, dans leur *Histoire de Metz*, admettent l'existence de Firmin, l'auteur du *Rituel diocésain* de Monseigneur du Cambout, duc de Coislin, le raie de la liste de nos évêques. Le fait qu'il ne figure pas dans la nécropole de nos premiers évêques confirmerait qu'il n'est jamais monté sur le siège de notre Église.

⁽¹⁾ Registre, gardé dans les monastères, contenant les noms des morts leur appartenant et le jour de leur décès

Du fait que Patient, notre quatrième évêque, ne figure pas dans la liste des premiers prélats messins, inhumés dans la nécropole du Sablon, nous pouvons conjecturer qu'il préexistait à Clément. Consultons, à cet effet, la deuxième version de Patient... qui débute ainsi :

« Saint Jean l'Évangéliste, amené à Rome et soumis au martyre pendant la persécution de Domitien ⁽¹⁾, est, au fond de sa prison, visité par saint Pierre. Le prince des apôtres lui apparaît dans une vision et lui annonce que la première Belgique, convertie par ses soins, manque de pasteurs, ceux qu'il avait envoyés étant morts. » (Fig. N° 23)



Fig. N° 23 Saint Jean (Leben der Heiligen)

les archéologues découvrent des médailles du II^e siècle, dans les sépultures chrétiennes du cimetière entourant la première église, dédiée à saint Étienne, et du cimetière de Terre-Nègre.

Rendons-nous à Marseille où le premier évêque historiquement connu, Oserius, est d'origine romaine. Lyon, cité romaine, s'honore d'une communauté chrétienne grecque. Phocée, cité grecque, d'une communauté chrétienne romaine. Comprenne qui pourra...

De Lugdunum, carrefour commercial de l'Occident et principal nœud routier des Gaules, partaient cinq grandes routes :

- vers l'Italie ;
- vers la Méditerranée ;
- vers l'Aquitaine ;
- vers la Côte atlantique et l'Armorique ;
- vers la Belgique et le Rhin. (Fig. 24)

La légende nous apprend ainsi qu'il y a une rupture, à un moment donné, dans le processus de christianisation, entre l'élément romain, représenté par Clément, Céleste, Félix, et l'élément grec, en la personne de Patient. Rendons-nous à Lyon ?

La première communauté chrétienne, historiquement connue et reconnue en Gaule, se fait décimer à Lyon, au cours de l'année 177, sous le règne de Marc Aurèle. À partir de cette date, si nous exceptons l'an 202, année de la mort légendaire d'Irénée nous perdons toute trace de l'existence d'une communauté chrétienne à Lyon. D'après notre légende, il existe un vide entre l'élément romain et l'élément grec. Pourquoi ne pas admettre le contraire : un vide entre l'élément grec et l'élément romain ? Revenons à Lyon.

Au cours de la persécution lyonnaise, un diacre de l'Église de Vienne subit le martyre : preuve de la présence d'une communauté chrétienne à Vienne. Et, ne l'oublions pas, Irénée était évêque de Lyon et de Vienne. Si l'Histoire demeure muette quant à l'existence d'autres communautés chrétiennes en Gaule, l'épigraphie - science qui a pour objet l'étude et la connaissance des inscriptions - témoigne de la présence de collectivités chrétiennes et grecques en Provence.

À Bordeaux, au cours des fouilles du XX^e siècle,



Fig. N° 24 Voies romaines

⁽¹⁾ Il s'agit de la deuxième persécution, au cours de laquelle l'apôtre aurait été exilé sur l'île de Patmos. Pendant son séjour sur cette île, il écrit l'Apocalypse

Alors, d'où provient cette collectivité chrétienne que nous découvrons dans la capitale des Gaules ? Mais d'Alexandrie, via Marseille et non d'Italie. En outre, si nous consultons les textes patristiques, la patrologie romaine ne commence qu'au IV^e siècle avec le quatuor des docteurs de l'Église latine : Ambroise, Augustin, Grégoire le Grand et Jérôme. Mais admettons, une bonne fois, qu'au cours des deux premiers siècles de notre ère, l'élément grec, le groupe johannique, prédominait le groupe paulinien, l'élément romain, et non le groupe pétrinien ⁽¹⁾.

Depuis plus de trente siècles, le peuple grec se "disperse" à l'échelle planétaire, et c'est à sa langue que nous devons le terme "diaspora" : dispersion, dissémination. Si nous trouvons à Lyon, ville romaine, une communauté grecque, pourquoi ne pas en déduire que des collectivités grecques s'établirent dans d'autres cités gallo-romaines, dont Metz ? Les Grecs devaient y pratiquer le commerce, puisqu'ils étaient des "negociatores".

À présent, revenus à Metz, consultons la conclusion de la première version de la légende de Patient qui figure dans le petit cartulaire de Saint-Arnould :

« Consacré et béni par saint Jean, Patient s'éloigne muni du précieux trésor de la relique dont il a reçu le dépôt. Arrivé à Metz, il en devient, par la grâce du Tout-Puissant, le pasteur suprême. Il élève alors au dehors de la ville, et du côté du midi, une basilique qu'il consacre à Dieu et à son maître, saint Jean l'Évangéliste, et il y dépose la dent de ce dernier avec douze parcelles de vêtements des apôtres accompagnées d'autres saintes reliques. Il y institue aussi des clercs pour le service de Dieu, et enfin, après avoir accompli le cours de ses pieux travaux, il s'y endort dans la paix, au temps des empereurs Antonin et Adrien, et du pape Hyginus. » (Fig. N° 25)

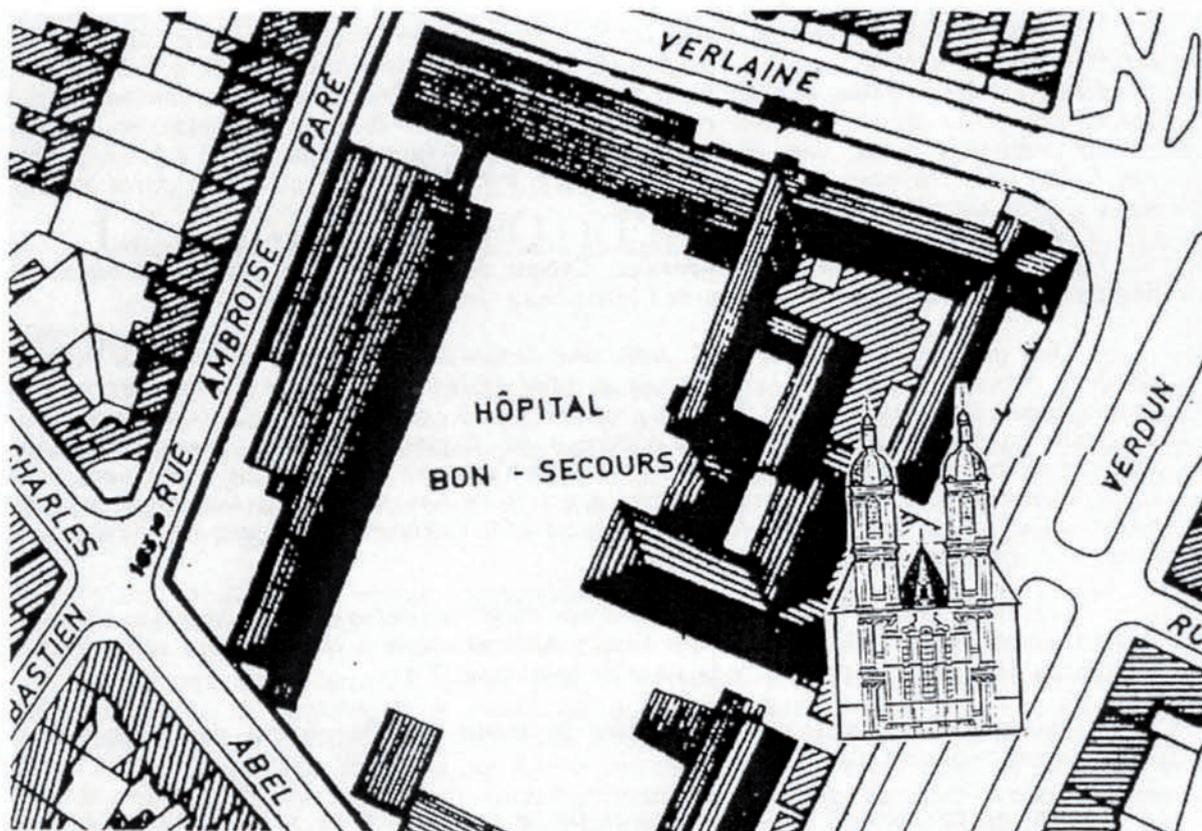


Fig. N° 25 Emplacement approximatif de l'édifice de l'élément grec (*Ad basilicas*)

⁽¹⁾ Pierre ne parlait que l'araméen. Quant à son séjour à Rome, les Actes des Apôtres l'ignorent. Paul est à Rome et ne rencontre pas Pierre : "Paul resta deux années entières" – à Rome – "dans le domicile qu'il avait loué : il y accueillait tous ceux qui venaient le trouver. Il prêchait le royaume de Dieu et enseignait en toute liberté, sans empêchement, ce qui regarde le Seigneur Jésus-Christ." (Actes XXVIII – 30-31)

Pas de rencontre avec son supérieur hiérarchique...

L'empereur "Adrien", plus connu sous le nom de Hadrien, règne de 117 à 138 ; son successeur, Antonin, de 138 à 161. Hygin, alias, "Hyginus", fils d'un philosophe d'Athènes, occupe le siège apostolique de 136 à 140. Nous pouvons donc conclure que Patient, d'après la légende, meurt en 138. Mais restons à Rome.

Le prédécesseur du pape Hygin, Télesphore, dirige la communauté chrétienne de 125 à 136 ; tous les deux d'origine grecque. Pie, premier du nom, (140-155), frère de Hermas, un apologiste grec, naît en Illyrie. Anicet (155-166) naît à Émèse, en Syrie. Soter (166-175), nous ne connaissons pas son origine. Quant à Éleuthère (175/189), treizième pape, il est également d'origine grecque. De 125 à 189, en exceptant Soter (neuf années), soit pendant plus d'un demi-siècle, l'élément grec dirige la chrétienté.

À Metz, que nous reste-t-il ou que nous restait-il de cet élément grec du deuxième siècle ? À cet effet, rendons-nous dans l'ancien quartier des Basiliques, Nous y trouvons la basilique Saint-Jean qu'élève Patient qui, par la suite, prendra le nom de basilique des Saints-Apôtres. Lorsque l'empereur Constantin transfère son siège de Rome à Constantinople, il bâtit, dans cette ville, une basilique qu'il dédie aux Saints-Apôtres et qui lui servira de sépulture. Pourquoi Constantin abandonne-t-il Rome ? Parce qu'en ce IVe siècle, Rome est, dans le bassin méditerranéen, une forteresse du paganisme... Clovis l'imitera puisqu'il élève à Paris la basilique des Saints Apôtres et qu'il y fixe sa sépulture. Cette dernière église prendra le nom d'abbatiale Sainte-Geneviève ; aujourd'hui Lycée Henri IV. Revenons à l'église des Saints-Apôtres de Metz, plus connue sous la dénomination d'abbatiale Saint-Arnould.

Dans le quartier des Basiliques nous y découvrons deux autres sanctuaires dédiés à des saints de la sphère johannique : le prieuré Saint-André et la paroissiale Saint-Bénigne. Les orthodoxes ne considèrent pas Pierre comme le prince des apôtres, mais André comme le premier apôtre. Dans l'Evangile de Jean (Chapitre I - versets 35 à 42), le premier disciple que rencontre Jésus est bien André qui va trouver son frère et lui déclare :

« Nous avons trouvé le Messie. »

Quant à Bénigne, originaire de Smyrne, rappelons ses états de service :

« Apôtre légendaire de la Bourgogne où il aurait été envoyé par saint Polycarpe. »

Que Patient soit le premier de nos évêques, et non Clément, vous choque quelque peu, et pourtant... Consultons le Dictionnaire hagiographique *Dix Mille Saints*, rédigé par les Bénédictins de Ramsgate, en 1988, et recherchons les rubriques Clément et Patient :

« Clément - Saint - 23 novembre - (date avec un point d'interrogation) - Premier évêque de Metz, envoyé de Rome pour évangéliser cette région de la Gaule romaine. »

« Patient - Saint - 8 janvier -IIe siècle. Il est vénéré comme quatrième évêque et patron de Metz, en France. »

Consultons le Dictionnaire d'Hagiographie de Dom Baudot, O.S.B., édité à Farnborough, le 21 mars 1925, en la fête de saint Benoît. Ce dictionnaire possède et le *Nihil obstat* et l'*Imprimatur* :

« Clément - Saint - Évêque - 23 novembre - IIIe siècle - Venu de Rome dans les Gaules, Clément prêcha l'évangile à Metz, y forma un troupeau de chrétiens qu'il gouverna saintement jusqu'à sa mort. Son corps fut enterré dans une chapelle qu'il avait fait construire hors de la ville. En 1090 on en fit l'élévation pour l'exposer dans la cathédrale ; on le reporta dans le monastère de saint Félix qui fut alors nommé Saint Clément. En 1552, un nouveau monastère fut construit et on y déposa les reliques. Les nouveaux propres de Metz et de Nancy ont la fête le 23 novembre. »

« Patient - Saint - Evêque - 8 janvier - IIe siècle - Patient, quatrième évêque de Metz, est vénéré comme patron de cette ville. En 1193, on trouva ses reliques dans l'église de Saint Arnould... où l'on croit qu'il fut enterré. Le nouveau propre de Metz en fait mémoire. »

Dom Baudot extrait ses deux rubriques :

- du *Dictionnaire Hagiographique*, de Pétin (1850) ;
- des *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, de Duchesne (1907).

Sans avoir lu, au préalable, les dictionnaires hagiographiques précités, j'arrive aux mêmes conclusions que ceux-ci, savoir :

- Patient préexiste à Clément...

Passons, à présent, à la composante romaine de l'Église de Metz.

LA COMPOSANTE ROMAINE

Le premier document écrit concernant la composante romaine remonte au VIII^e siècle, et nous le devons à Paul Diacre. Il s'agit du *Liber de episcopis Mettensibus*, l'Histoire des Évêques de Metz. Auguste Prost, dans ses *Études sur l'Histoire de Metz*, nous en donne une traduction :

« Après la résurrection de Jésus-Christ, les apôtres se rendent chacun dans le lieu qui leur a été assigné par le Sauveur. Saint Pierre vient à Rome, et de là il dirige ses disciples vers les grandes villes de l'occident. Il envoie à Metz un homme éminent et d'un mérite éprouvé qu'il a auparavant élevé à la dignité pontificale : c'est saint Clément. Suivant l'antique relation, d'autres pieux docteurs partent en même temps pour aller convertir les peuples des principales cités des Gaules. Parvenu à Metz, saint Clément s'établit, à ce qu'on rapporte, au dehors de la ville, dans les souterrains de l'amphithéâtre, où il construit un oratoire à Dieu, avec un autel consacré à saint Pierre son maître. (Fig. N° 26) Là il prêche le peuple, et l'arrachant au culte des idoles, il le convertit à la vraie foi. Ceux qui connaissent cet endroit assurent que, jusqu'à ce jour, nul serpent ne peut y demeurer et que toute influence pestilentielle est écartée du lieu d'où s'est répandu le souffle du salut. » (Fig. N° 27)

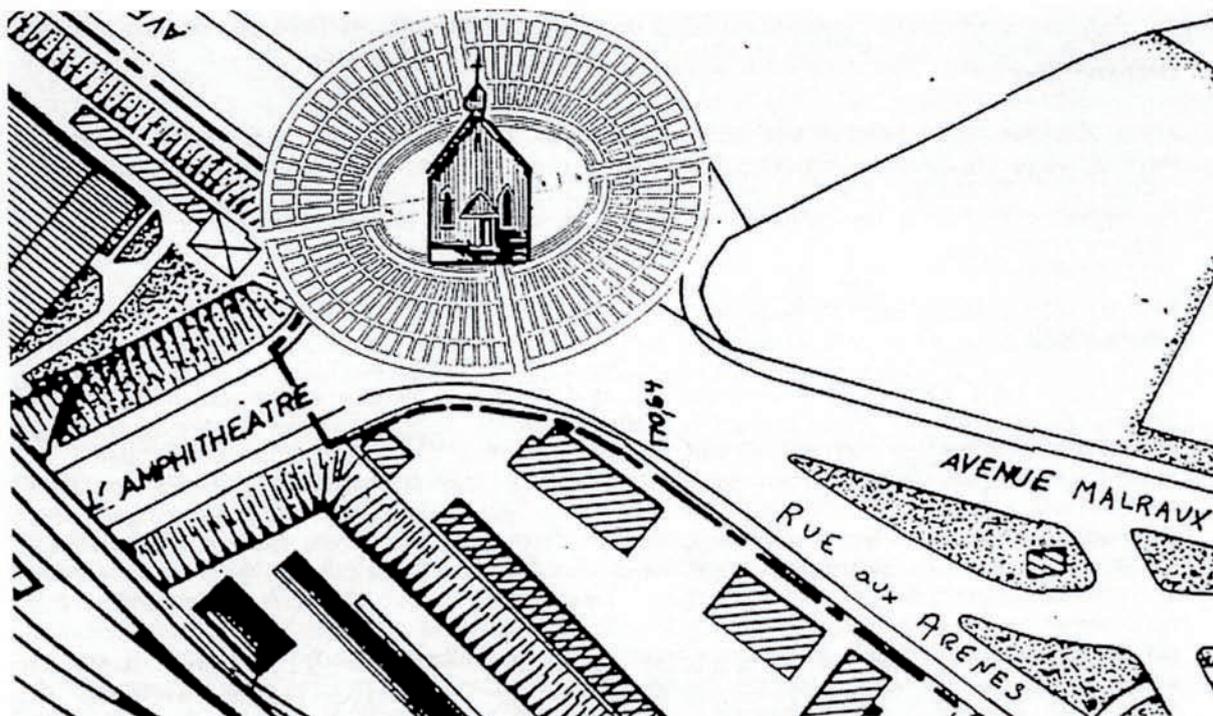


Fig. N° 26 Premier emplacement de Saint-Pierre-aux-Arènes (*Ad Basilicas*)

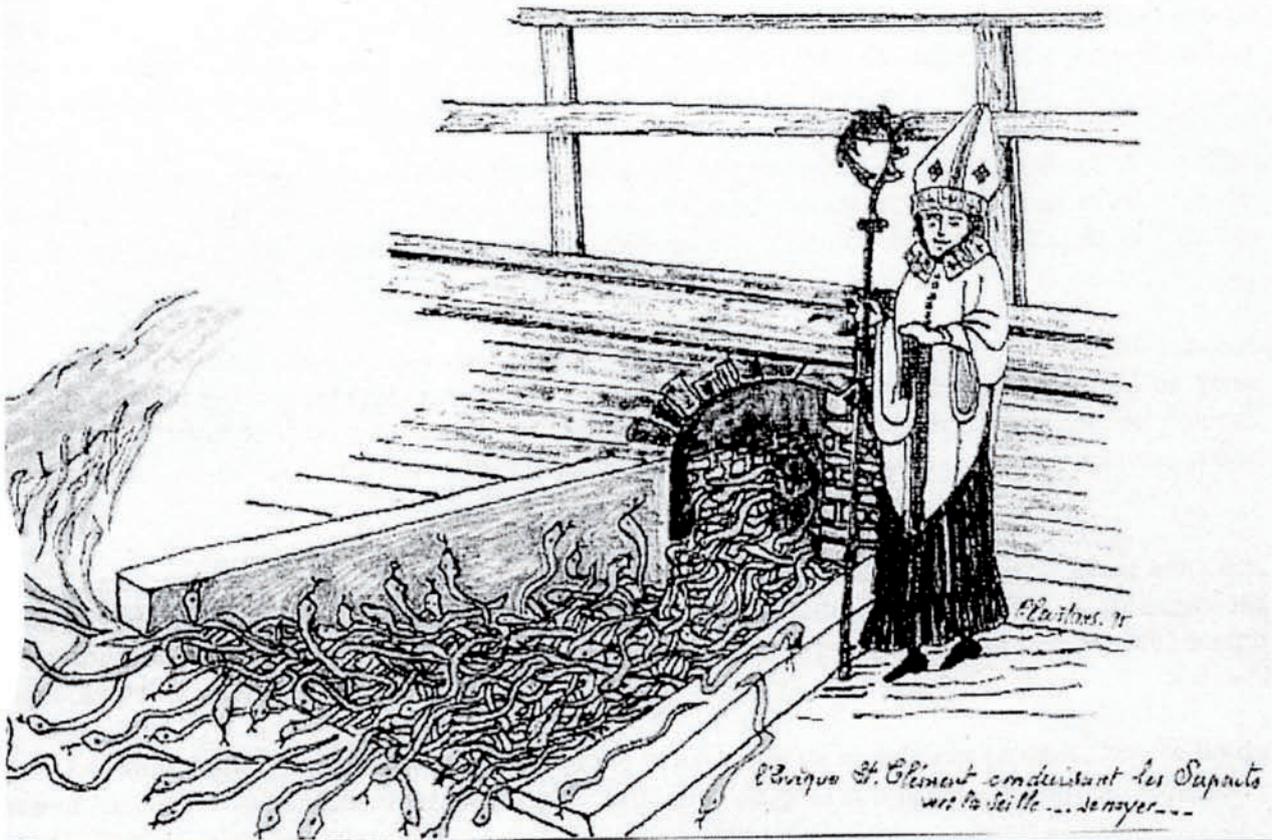


Fig. N° 27 Légende de Clément (Dessin Pierre Coustans)

Les fouilles archéologiques, entreprises par les Allemands au cours des années 1902-1903, confirment l'exactitude de deux points :

- l'origine romaine de Clément ;
- le lieu " où il construit un oratoire à Dieu."

Au cours de ces fouilles, les archéologues dégagent un sanctuaire paléochrétien et le date du IV^e siècle. Ce temple n'aura qu'une existence éphémère, puisque les Huns le détruiront, lors de leur invasion de 451. (Fig. N° 28)

Quant à l'origine romaine de Clément, je la détermine grâce à la découverte de Tohnlampen, dans le cimetière attenant à notre sanctuaire paléochrétien. Ces lampes, en terre réfractaire, nous ne les trouvons qu'en Italie ainsi qu'à Trèves, ville impériale et fortement romanisée. Puisque rares dans la nécropole voisine du Sablon et dans d'autres nécropoles de la région, nous pouvons en déduire que les Médiomatrices, après plusieurs siècles de romanisation, avaient conservé un certain celtisme. Et ce celtisme des édiles de notre cité entraînera le rejet de Clément, le Romain.

Existe-t-il à Metz intra muros, et ce, avant le seizième siècle, un sanctuaire qui lui soit dédié ? Non ! Le monastère, érigé sur son mausolée, prend-il son nom ? Encore non ! Mais celui de Félix... Il s'agit de Félix de Nole, syrien d'origine, né en Campanie, et non de Félix, deuxième successeur de Clément et Romain comme lui. Après la translation des reliques de Clément à Metz, par Hérیمان, au cours de l'année 1090, et après son retour à l'abbaye Saint-Félix, cette dernière prendra le nom tel que nous le connaissons de nos jours : abbaye Saint-Clément. À partir de cette date, nous trouvons, dans l'absidiole du transept occidental de la cathédrale romane, un autel qui lui est dédié. Dans la hiérarchie des autels, il n'occupe que la troisième place : le premier, le maître-autel, est consacré à Étienne ; le deuxième, dans l'absidiole du transept oriental, à l'un des saints les plus populaires, Nicolas, protecteur des prisonniers, des victimes d'erreurs judiciaires, des enfants, des jeunes filles,

des marins et des voyageurs ; patron en outre de la Russie, de la Grèce, de la Lorraine, d'Amsterdam et de New York.

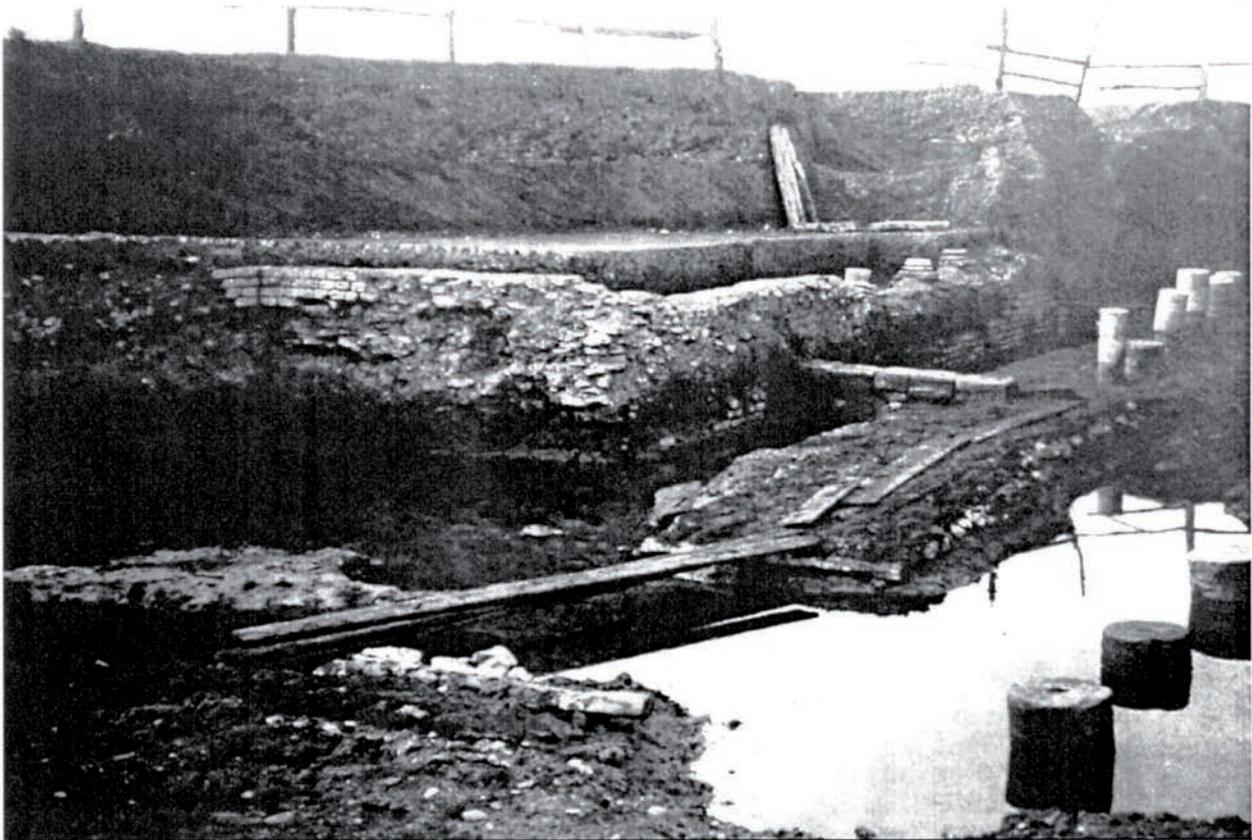


Fig. N° 28 Découverte du premier sanctuaire ... paléochrétien, lors des fouilles de 1902 (Arch. dép. / Dépôt Paulus)

Mais revenons à l'autel Saint-Clément qui n'aura qu'une existence éphémère puisqu'il cédera sa place à Notre-Dame-la-Tierce. Nous ignorons la date exacte du changement de propriétaire, mais nous pouvons retenir qu'elle se situe avant 1365. En effet, nous savons, grâce aux *Anciens Pouillés*, publiés par Nicolas Dorvaux, qu'au cours de cette année 1365, Albéricus, archidiacre de Metz, fonde deux chapellenies à Notre-Dame-la-Tierce⁽¹⁾. Connaissant les mésaventures de Clément à Metz, il nous faut, à présent, parler de sa date d'arrivée à Metz

Selon Paul Diacre :

« Il » - saint Pierre - « envoie à Metz un homme éminent et d'un mérite éprouvé qu'il a auparavant élevé à la dignité pontificale : c'est saint Clément. Suivant l'antique relation, d'autres pieux docteurs partent en même temps pour aller convertir les peuples des principales cités des Gaules. »

Permettez-moi de vous lire un extrait d'une antique relation, que je relève dans l'*Histoire des Francs* de Grégoire de Tours (538-594) :

« Dans le même temps, » - sous l'empereur Dèce (249-251) - « sept hommes ordonnés évêques furent envoyés pour prêcher dans les Gaules, comme le rapporte l'histoire de la passion du saint martyr Saturnin ; elle dit en effet :

"Sous le consulat de Decius et de Gratius, d'après le fidèle souvenir qu'on en conserve, la ville de Toulouse possédait déjà son premier et son grand évêque, saint Saturnin. Ces missionnaires des Gaules furent, chez les Tourangeaux, l'évêque Gatien ; chez les Arlésiens, l'évêque Trophime ; à Narbonne, l'évêque Paul ; à Toulouse, l'évêque Saturnin ; chez les Parisiens, l'évêque Denys ; chez les Arvernes, l'évêque Austremonne ; chez les Limousins, l'évêque Martial. " »

⁽¹⁾ Chapellenie : bénéfice d'un chapelain

Cette antique relation nous apprend que la première mission romaine remonte au milieu du troisième siècle. Clément fait-il partie de cette première vague ? A priori je ne le pense pas. En effet, au cours de la persécution générale de Dioclétien, inaugurée en 303 et qui se poursuit sous ses successeurs jusqu'aux édits de tolérance de Galère, (311) - l'instigateur de cette persécution - de Maxime (312) et de Constantin (313) - plus connu sous le nom d'édit de Milan -, nous ne déplorons aucune victime dans l'Église de Metz. En conséquence de quoi, nous pouvons affirmer :

- soit que le christianisme ne s'était pas encore implanté dans notre région ;
- soit qu'il y existait à l'état embryonnaire.

En tout état de cause, si nous admettons la venue de Clément, au cours du troisième siècle, c'est à l'un de ses successeurs qu'il faut attribuer l'édification de Saint-Pierre-aux-Arènes. En effet, l'édit de Milan ne reconnaît pas le christianisme comme religion officielle mais le tolère. Pour la reconnaissance officielle du christianisme, il nous faut attendre le règne de Théodose, premier du nom, surnommé le Grand, empereur de 379 à 395. Par l'édit de Thessalonique (380), la secte chrétienne devient la religion de l'Empire romain. À partir de cette date, la hiérarchie de l'Église se recrute parmi les dignitaires des grandes cités de l'Empire. De l'origine romaine de l'Église de Metz, passons à la troisième composante.

LA COMPOSANTE MESSINE

« Dans la vie du Romain » - selon 1999 - Encyclopædia Universalis – « les rites et les observances comptaient plus que les connaissances des dieux. L'accomplissement des rites était assuré, pour la religion officielle, par les représentants de la cité qui en imposaient le respect. La première obligation résidait dans le respect de la qualité religieuse des jours. Le calendrier même était matière de religion.... »

Nous pouvons donc considérer la religion romaine comme une religion politique, une religion de la raison d'État. Du fait qu'il n'existe pas de caste sacerdotale, la curie - sénat municipal - exerce, à l'échelon de la cité, le pouvoir religieux avec les magistrats ainsi qu'avec le prêtre. Ce dernier, le flamme municipal, nommé annuellement ou à vie par la curie, représente l'incarnation du sacré. Dépositaire du droit sacré, il ne contrôle que la régularité des actes religieux :

« Une grande partie du culte » - selon John Scheid – « notamment les sacrifices publics, les vœux, les dédicaces, les prises d'auspices et la divination, incombait aux autorités politiques élues... »

Aussi, après l'édit de Thessalonique précité, la curie ne veut-elle pas perdre ses prérogatives religieuses et nomme-t-elle le responsable de la nouvelle religion, un évêque qu'elle choisit parmi ses membres. En clair, les Messins, comme tous les citoyens des cités de l'Empire, abandonnent leur défroque, mais conservent le pouvoir religieux. Auparavant l'ancienne divinité protectrice de la cité cède sa place à Étienne, le protomartyr. Étant donné que la législation romaine interdit toute sépulture intra muros, les nouveaux chrétiens, recherchent une relique ayant appartenu à Étienne et le représentant. Leur choix se porte donc sur une pierre ayant servi à sa lapidation.

À la fin du quatrième siècle, et ce jusqu'au milieu du cinquième siècle, trois composantes du christianisme cohabitent. Comment se passe cette cohabitation ? Assez mal... Fort opportunément les Huns quittent la Pannonie, comme nous l'apprend Grégoire de Tours :

« Les Huns étant donc sortis de la Pannonie, comme quelques-uns le rapportent, arrivent la veille même du saint jour de Pâques à la ville de Metz. Ils ravagent la campagne, et quant à la ville, ils la livrent aux flammes, passent le peuple au fil de l'épée, et tuent les prêtres du seigneur eux-mêmes au pied des saints autels. Nul endroit ne demeura à l'abri de l'incendie, si ce n'est l'oratoire du diacre saint Étienne, premier martyr. Je m'empresserai de raconter ce que j'ai appris de quelques personnes au sujet de cet oratoire. Elles disent qu'avant l'arrivée des ennemis un homme pieux vit, dans une vision, le bienheureux diacre Étienne qui conférait avec les saints apôtres Pierre et Paul sur ce malheur, et qui disait :

"Je vous conjure, mes seigneurs, d'empêcher par votre intercession que la ville de Metz ne soit brûlée par les ennemis, car il s'y trouve un lieu qui contient les restes de mon humble corps. Faites plutôt que ses habitants éprouvent que je puis quelque chose auprès du Seigneur ; et si les crimes du peuple se sont tellement accumulés qu'on ne puisse faire autrement que d'abandonner la ville à l'incendie, que du moins cet oratoire ne soit pas consumé. "

Ceux-ci lui répondirent :

"Va en paix, très-affectionné frère ; ton oratoire seul sera préservé des flammes quant à la ville, nous ne pourrons rien obtenir, parce que la sentence de la justice divine est déjà portée contre elle. Les péchés du peuple ont prévalu, et le cri de sa méchanceté est monté jusqu'à Dieu. C'est pourquoi la ville sera brûlée par le feu."

Il est donc hors de doute que c'est par leur intercession que dans le saccagement de la ville l'oratoire est demeuré intact. »

Cette relation nous informe que les Huns détruisent les premiers établissements chrétiens, situés dans les faubourgs, et que, seul, l'oratoire Saint-Étienne demeure intact. Nous pouvons ainsi déduire que les premiers chrétiens avaient péché et que les nouveaux chrétiens avaient trouvé grâce devant Dieu, suite à l'intervention d'Étienne auprès des apôtres Pierre et Paul. Victoire des fidèles d'Étienne sur ceux des apôtres Pierre et Jean. Étienne devient, à présent, le patron de la cathédrale et du diocèse de Metz.

La sauvegarde miraculeuse de l'oratoire s'explique par le rempartement de la cité. Pour éviter leur destruction, lors des invasions de barbares, les cités devaient assurer leur propre défense en se remparant. Mais laissons la parole à Pierre Rocolle, auteur de **"2000 ans de fortification française"** :

« Pour faire échec à de telles menaces il devenait nécessaire que chaque cité fût en mesure de subir un siège et ceci supposait deux catégories de travaux : les villes qui avaient été fortifiées jadis devaient restaurer leurs remparts et les autres devaient être pourvues d'urgence d'une enceinte.

Un tel programme comportait une obligation supplémentaire. Pour que les cités, fussent capables d'assumer leur autodéfense avec ou sans l'appui d'une garnison, il fallait que le périmètre de leurs remparts ne fût pas démesuré. Or deux siècles de paix avaient amené les agglomérations à se dilater sur une vaste superficie et de sévères contractions s'imposaient pour aboutir à des enceintes défendables. Il s'agissait à n'en pas douter de mesures impopulaires, et, malgré la crainte des barbares, les citadins pouvaient difficilement accepter de sacrifier tous les faubourgs périphériques et une bonne partie des quartiers centraux.

Aussi la fortification des cités gallo-romaines fut-elle obtenue par décision impériale et malgré les mesures successives l'œuvre ne fut réalisée que progressivement. »

Les Huns - peuple de nomades - ne disposent pas d'engins de siège, aussi, à l'approche d'une ville, se contentent-ils de piller les faubourgs et de les incendier ensuite. Saint-Étienne se trouvant au cœur de la cité remparée ne peut être ni pillé ni incendié.

Après l'édit de Thessalonique, beaucoup de cités n'adhèrent pas au christianisme et continuent de pratiquer la religion traditionnelle de Rome. Pour y mettre un terme, Théodose promulgue plusieurs édits :

- Interdiction des opérations divinatoires (381) ;
- Interdiction du culte domestique des dieux (392) ;
- Fermeture des temples (392) ;
- Donation des anciens temples aux chrétiens (392). (Fig. N° 29)

Nous pouvons ainsi affirmer que l'ancien temple de la religion romaine s'ouvre au culte chrétien, au plus tard, en 392. De forme parallélépipédique, il représentait le ciel et les quatre points cardinaux. Le fait d'orienter le temple implique que le chevet se situait à l'orient ; le portail à l'occident. Placé sur un podium, on y accédait par un escalier. La statue du dieu se trouvait dans la cella - niche ou chapelle - du chevet. Cette statue ne représentait pas le dieu, elle était le *praesens deus*, le dieu présent. En conséquence de quoi, nous pouvons définir le temple romain comme la demeure du dieu

où ne pénétrait que le desservant. Les cérémonies sacrificielles se déroulaient à l'extérieur du temple, comme nous le confirme Pierre Gros :

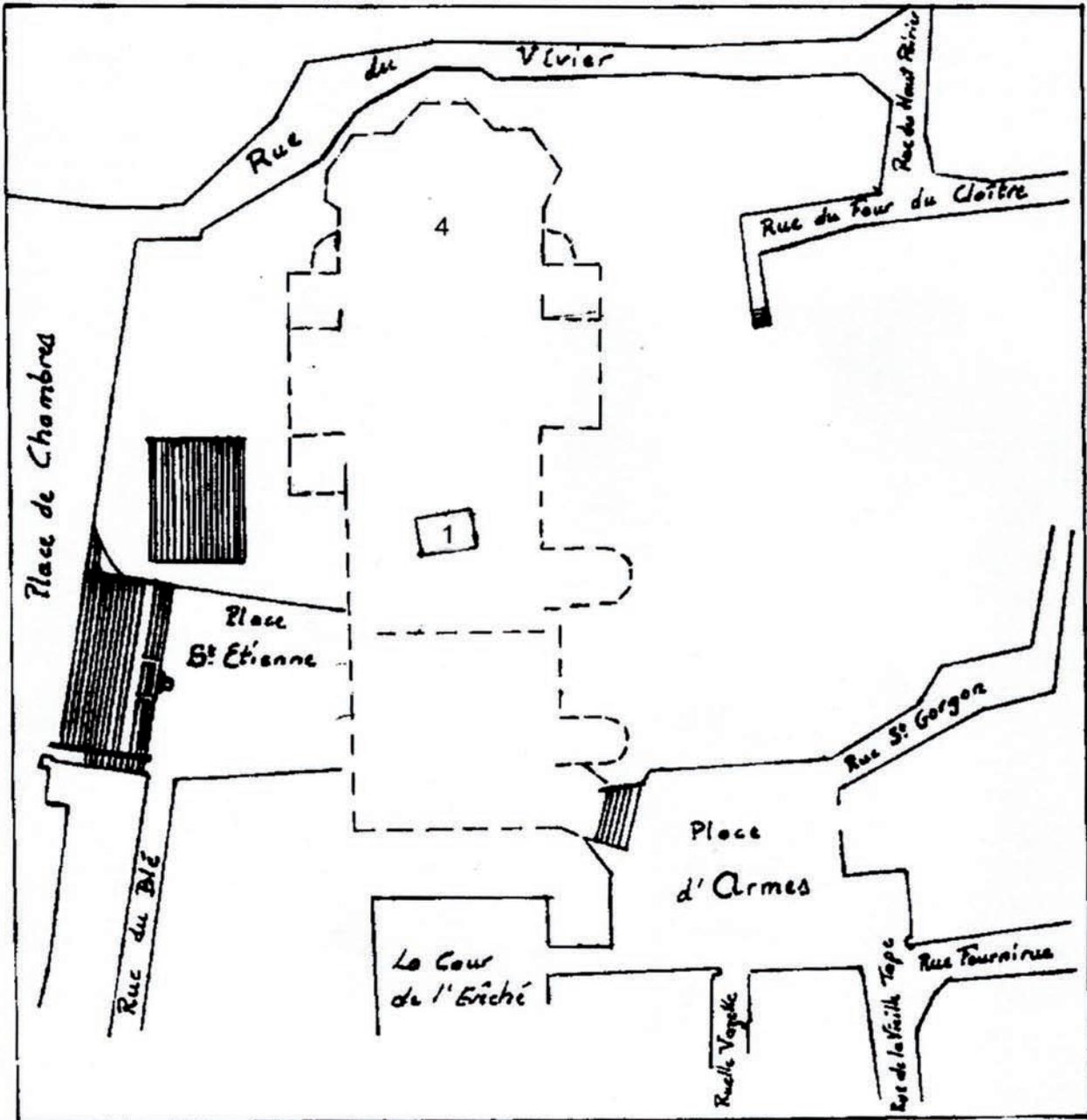
« En général, cet espace comporte une aire sacrée dont le centre est l'autel sacrificiel, situé au pied de l'escalier du podium, face à la porte de la cella. C'est, en fait, de la relation visuelle qui s'établit entre le sacrificateur et l'offrant, devant la table d'autel, et la statue de culte, située au fond de la cella ou dans une abside ouverte sur l'axe de celle-ci, que naît le dialogue avec la divinité. Contrairement, en effet, à nos églises, mosquées ou synagogues, les temples romains ne sont pas en eux-mêmes des lieux de convergence et de recueillement des fidèles. »



Fig. N° 29 Théodose accorde l'investiture à un haut fonctionnaire (*Histoire romaine / Léon Homo*)

Mais revenons à l'orientation du temple qui ne s'établissait pas par rapport au nord géographique, mais par rapport à la ligne Nord-Sud de la ville ; en clair, par rapport au cardo (Avenue Robert Schuman, rue Serpenoise, Rue Taison, etc.). Parallèle au decumanus (En Fournirue), nous pouvons ainsi conjecturer que son chevet donnait sur la place d'Armes, que l'autel sacrificiel se trouvait place Saint-Étienne. Le temple romain se situait ainsi dans la nef de notre cathédrale. (Fig. N° 30)

Connaissant ce lieu de culte, élément majeur de la Ville sainte, il est temps de nous familiariser avec les éléments la constituant.



Légende : 1 = Temple romain
 4 = Cathédrale gothique

Jean-Daniel
 PARIETTI.

Fig. N° 30 Emplacement approximatif du sanctuaire de la divinité tutélaire de la cité messine

LES TROIS ÉLÉMENTS COMPOSANT LA VILLE SAINTE

Pour nous familiariser avec ces éléments, consultons Alain Erlande-Brandeburg dans son œuvre "*La Cathédrale*". Il nous présente la Ville sainte qui servit de "référence pour nombre de diocèses" :

" La restructuration de la ville sainte

Facilitée par les mesures d'ordre général prises par le souverain – Charlemagne –, la restructuration du quartier religieux a été particulièrement importante par la remise en cause d'un équilibre défini au moment de la reconnaissance du christianisme. La ville sainte se trouva considérablement amplifiée pour répondre à son nouveau rôle. Il n'est pas toujours aisé de mesurer l'ampleur des bouleversements, tant les documents qui les concernent sont allusifs et les plans d'une interprétation délicate. S'y ajoute une autre difficulté qui tient à la chronologie : le mouvement lancé à l'époque carolingienne s'est poursuivi bien au-delà. La datation des différentes étapes ne se définit pas toujours précisément, même si les résultats paraissent assurés.

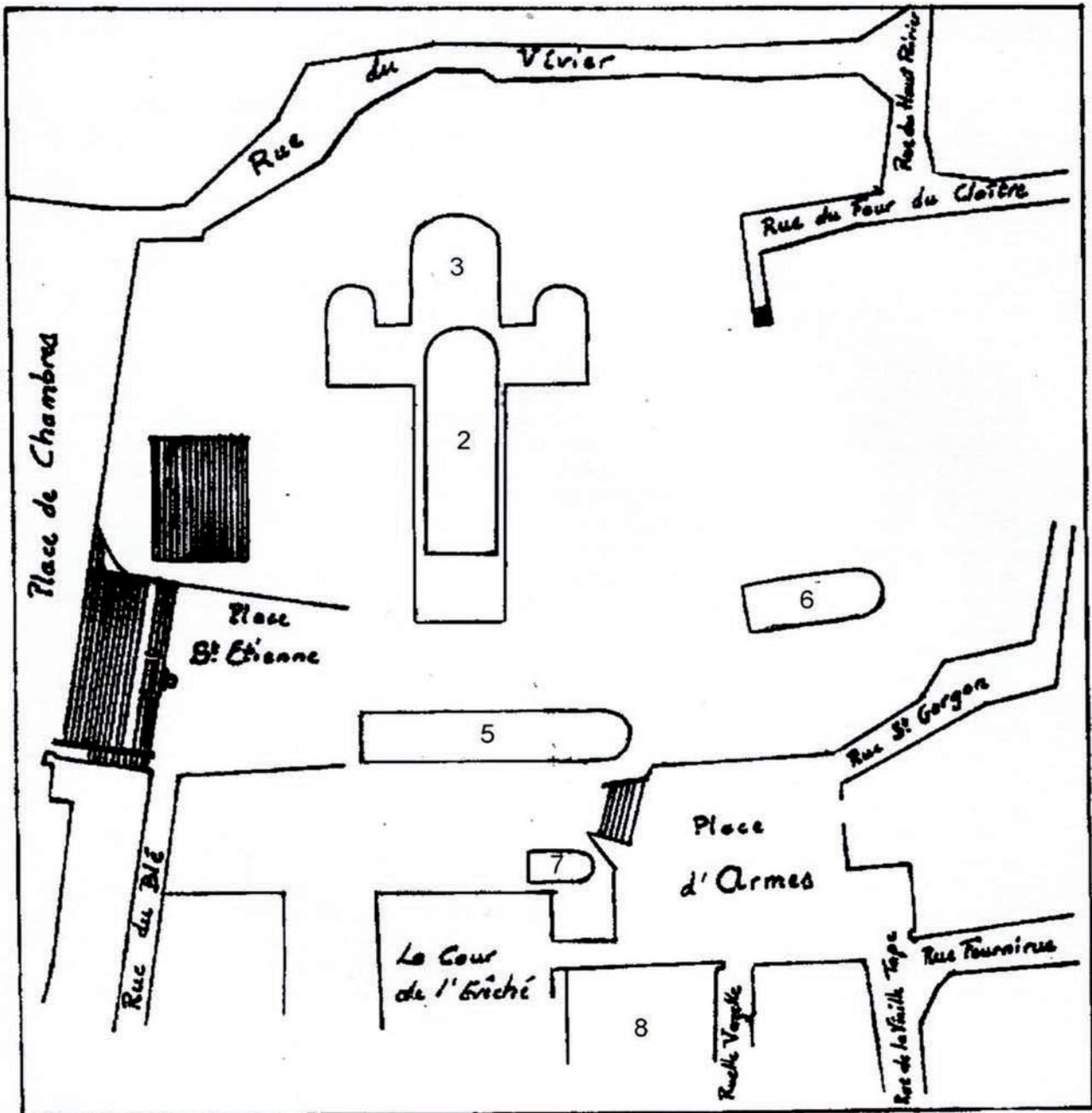
Par chance, c'est la ville épiscopale dans laquelle s'est opérée la réforme religieuse qui fournit le plus grand nombre de précisions d'ordre architectural. Son rôle pilote permet d'imaginer qu'elle servit, dès l'origine, d'élément de référence pour nombre de diocèses. Au VIII^e siècle, l'ensemble cathédral était formé de Saint-Étienne, Saint-Pierre, Notre-Dame et le baptistère, auxquels s'ajoutait la domus episcopi. Il ne paraît pas que Chrodegang ait apporté à cette structure ancienne des modifications importantes, si l'on fait abstraction du renouvellement du décor par un nouveau, beaucoup plus élaboré. Ainsi dans les sanctuaires de Saint-Étienne et de Saint-Pierre-le-Majeur. Ces édifices sont dits se trouver, à compter de cette époque, infra domum, c'est-à-dire à l'est du palais épiscopal, lui-même situé à l'ouest de la façade occidentale du XIX^e siècle. L'analyse du plan publié par François et Tabouillot, avant la destruction des bâtiments au sud de la cathédrale lors de la réalisation de la place d'armes, permet de les localiser avec une certaine précision. La ville sainte se répartissait alors en deux autres ensembles : la domus episcopi et l'enclos canonial, ce dernier destiné aux chanoines et au personnel qui leur était attaché. Il comprenait, selon la règle, le réfectoire, la salle chauffée, le dortoir, les chambres, le poêle, la cuisine. Ils se trouvaient disposés autour d'un cloître situé au sud de la cathédrale, dont les galeries encadraient un jardin. Deux autres édifices religieux donnaient également sur ce cloître : Saint-Pierre-le-Vieux et Saint-Paul. Cet ensemble de bâtiments, dont l'organisation paraît évidente, se trouvait enfermé dans une clôture de pierre fermée par une porte gardée par un portier et son adjoint, qui ne s'ouvrait qu'à l'aube pour se fermer à complices. La vie des chanoines se déroulait en grande partie à l'intérieur de cet enclos fortement circonscrit, suivant un rythme parfaitement ordonné par la vie communautaire : prières, repas pris en commun. L'aménagement intérieur du réfectoire était précisément défini avec la place pour le lecteur et les sept tables : la première pour l'évêque, l'archi-diacre, les hôtes et les étrangers ; la deuxième pour les prêtres ; la troisième pour les diacres ; la quatrième pour les sous-diacres ; la cinquième pour les clercs mineurs ; la sixième pour les abbés et les invités du prieur ; la septième pour les clercs du dehors. Malgré les nombreuses questions que soulève encore l'aménagement de l'enclos canonial de Metz, il demeure un témoignage unique pour l'époque."

L'auteur ne nous présente que les deux éléments tournés vers Dieu :

- la *domus episcopi*, que nous appellerons le domaine épiscopal ;
- l'enclos canonial.

Le domaine épiscopal se composait, à un moment donné de son histoire, de :

- la cathédrale Saint-Étienne ;
- Sainte-Marie ou Notre-Dame-la-Ronde ;
- Saint-Pierre-le-Majeur ou Saint-Pierre-aux-Images ;
- Saint-Gall ;
- Le baptistère Saint-Jean-Baptiste ;
- la résidence du prélat. (Fig. N° 31)



- Légende :
- 2 = Cathédrale Ve S.
 - 3 = Cathédrale romane
 - 5 = Sainte-Marie
 - 6 = Saint-Pierre-aux-Images
 - 7 = Saint-Gall
 - 8 = Palais épiscopal

Jean-Daniel
PARIETTI.

Fig. N° 31 Domaine épiscopal

L'enclos canonial comprenait, quant à lui .

- la collégiale Saint-Paul ;
- Saint-Pierre-le-Vieux ;
- Notre-Dame-de-Lorette ou la chapelle des Foës ;
- le cloître ;
- l'école du Chapitre ;
- la cuisine ;
- le réfectoire ;
- la salle chauffée ;
- le dortoir ;
- les chambres. (Fig. N° 32)

Mais aucun auteur ne s'est intéressé, jusqu'à présent, à la troisième composante de la Ville sainte(à Metz), celle tournée vers le prochain :

- la *domus Dei* ou l'Hôtel-Dieu.

Rien à Metz ne semble le rappeler, et pourtant...

L'HOTEL-DIEU

En parcourant les "*Siècles monastiques*", par M.D. Knowles, dans la "*Nouvelle Histoire de l'Église*", nous lisons :

« Une sorte de règle pour "chanoines" fut établie par saint Chrodegang de Metz (715-766) à partir de la Règle de saint Benoît et autres sources. Quand Charlemagne essaya de réformer et d'unifier tous les groupes de clercs, cette règle devint un élément important de l'institutio canonicorum (de l'institution des chanoines) et fut promulguée en 816-817 par le concile d'Aix-la-Chapelle. »

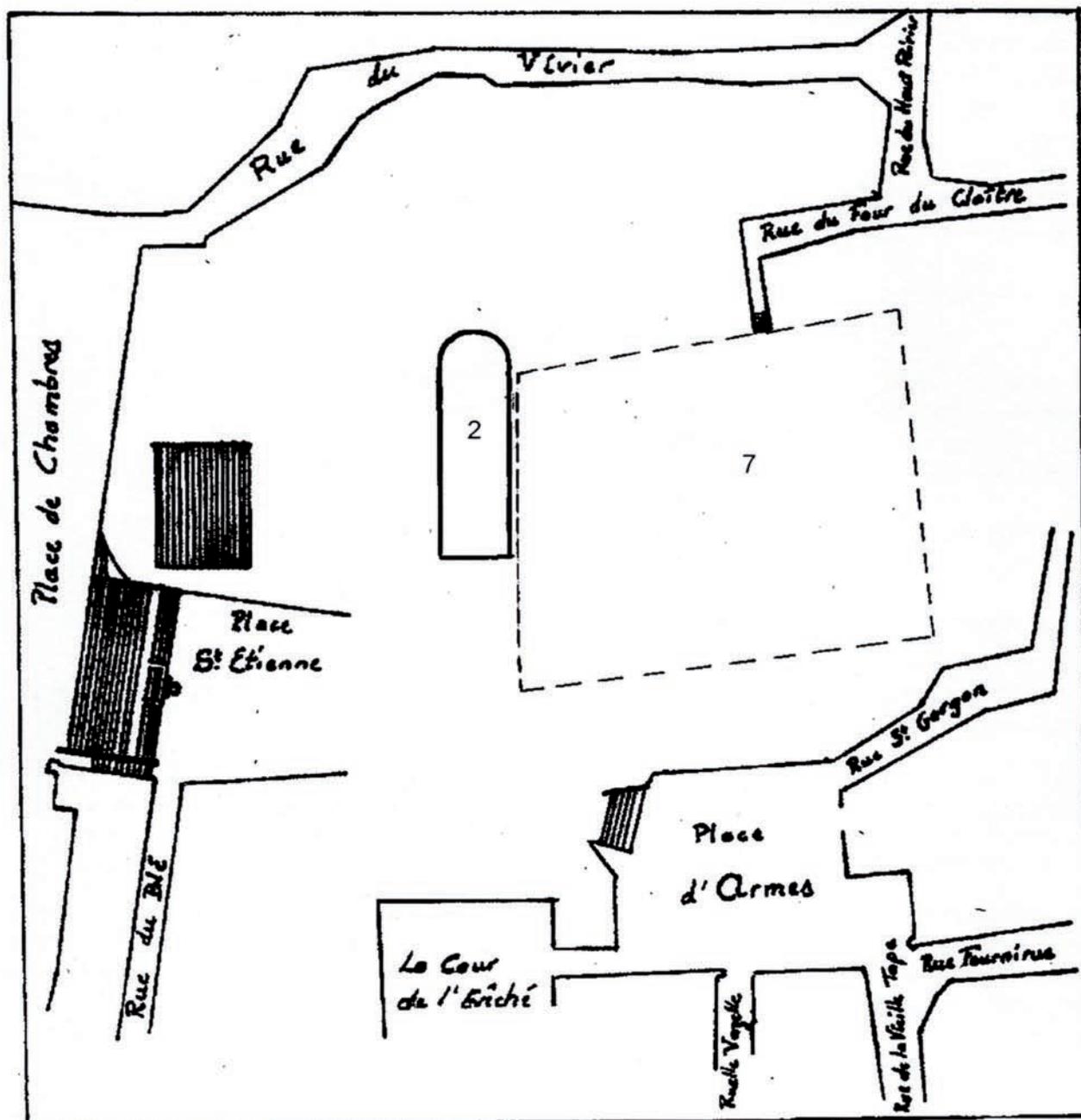
Le concile d'Aix se tient au palais impérial deux ans après la mort de Charlemagne, sous le règne de son fils Louis, premier du nom, et pendant la vacance du siège épiscopal de Metz (791 à 819). Cependant, un clerc de l'Église de Metz, Amalaire, non seulement y assiste mais y joue un rôle important, si nous nous référons aux Bénédictins dans leur "*Histoire de Metz*" :

« On ne fait pas précisément si Amalaire étoit déjà Abbé ou seulement simple Moine, lorsqu'on lui confia la direction de l'Ecole du Palais, à la place de Claude qui venait d'être fait Evêque de Turin ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il étoit à la Cour, lorsqu'il travailla, en 816 ou dès 815, à la Règle des Chanoines, puisque l'empereur Louis-le-Débonnaire lui fit ouvrir à cet effet la Bibliotheque Impériale. »

Intéressons-nous, à présent, à un second clerc de l'Église de Metz, Aldric, contemporain d'Amalaire. S'il n'assiste pas au concile d'Aix, il applique les décisions des pères conciliaires, lorsqu'il quitte Metz, après son élection au siège épiscopal du Mans. Restons en compagnie des Bénédictins

« L'empereur Louis, sur sa réputation, le fit revenir à la Cour malgré lui, & le prit pour son Aumônier & son confesseur ; mais il n'y demeura que quatre mois. Francon Evêque du Mans étant mort, Landran Archevêque de Tours, Roricon Comte du Mans & tous les Nobles du Diocèse, avec le clergé & le Peuple, élurent Aldric pour leur Evêque. L'Empereur y consentit, Drogon donna ses démissioires adressés tant à l'Archevêque de Tours, qu'à l'Evêque élu qui étoit Prêtre de son Eglise ; & ce grand homme fut sacré solennellement, à l'âge de trente-deux ans, dans l'Eglise Cathédrale du Mans, par Landran son Métropolitain & les Evêques de la Province, le Dimanche vingt-deuxième de Décembre 832. Dès la première année de son épiscopat, Aldric fit conduire de l'eau dans la ville du Mans, où elle étoit très-rare, & commença à faire bâtir un Cloître pour les Chanoines, qui étoient dispersés parmi la Ville, ne

pouvoient commodément affister aux Offices Divins. Il fonda ou rétablit plusieurs Monasteres & jusqu'à sept Hôpitaux »



Légende : 2 = Cathédrale au Ve S.
7 = Cloître au Ville S.

Jean-Daniel
PARIETTI

Fig. N° 32 Enclos canonial

Le Concile d'Aix élabore donc la nouvelle structure de la Ville sainte, tandis qu'Amalair instaura une nouvelle règle des Chanoines en s'inspirant de celle de Chrodegang. Quant à cette dernière, le chapitre 32 nous apprend que :

« Il leur (chanoines) permet aussi la disposition des aumônes qui leur seroient données pour leurs Messes, pour la Confession et l'affistance des Malades ».

Toujours en compagnie des Bénédictins, passons au chapitre 34 de la règle de Chrodegang qui traite des matriculiers (les nécessiteux) :

« Il ajouta qu'ils se confesseroient au même Prêtre deux fois l'an, en Carême & au mois d'Octobre ; qu'en chaque Matricule il y auroit un Primicier pour veiller sur leur conduite ; qu'en venant à l'instruction ils découvrieroient au Prêtre Custode leurs besoins spirituels & corporels ; que les indociles feroient effacés de la Matricule, & d'autres mis en leur place ; enfin que les jours d'instruction on leur distribueroit du pain, du vin, du lard ou du fromage, & de l'argent pour le bois. Ce qui montoit par an à deux cens muids de froment, soixante porcs gras, vingt-quatre muids de vin & douze quantités de livres de fromage. »

Antoine Furetière nous définit ; dans son "*Dictionnaire Universel*" (1690), la matricule :

« ... chez les Auteurs Ecclésiastiques il est fait mention de deux sortes de matricules, l'une qui contenait la liste des Ecclésiastiques, l'autre celle des pauvres qui étoient nourris aux dépens de l'Église. On appela aussi matricule, une maison où les pauvres estoient nourris, et qui pour cela avoit certains revenus affectez. Elle estoit d'ordinaire bastie à la porte de l'Église ; d'où vient qu'on a donné quelquefois ce nom à l'Église même. »

La nouvelle structure, élaborée par le concile d'Aix, comprend, à présent l'Hôtel-Dieu, et le devoir de charité n'incombe plus à l'évêque mais au seul chapitre. Pour lui permettre de mener à bien ce devoir de charité, les revenus de chaque église, gérés en commun jusqu'à présent, se séparent en deux menses : la mense épiscopale revient à l'évêque ; la mense canoniale, aux chanoines. Ce qui, à terme, enrichira les chapitres. Retenons qu'après 916, les Maisons de Dieu, les fameux Hôtels-Dieu vont se généraliser à proximité des cathédrales. (Fig. N° 33)



Fig. N° 33 Hôtel-Dieu de Rouen

Mais revenons à Amalair, auteur de la nouvelle "*institutio canonicorum*" en compagnie des Bénédictins :

« Cette Règle est divisée en cent quarante-cinq articles ou chapitres, dont il n'y a que les cent treize premiers qui soient d'Amalair. Les trente-deux autres avec la Préface y ont été ajoutés par les Peres du Concile tenu à Aix-la Chapelle en 816. Les Chanoines de Metz ne voulurent point adopter les articles

qui étoient d'Amalatre, mais seulement ceux du Concile d'Aix-la-Chapelle, comme supplément à la Règle que leur avoit donné Chrodegang ;... »

Si notre chapitre cathédral adopte les articles des Pères conciliaires⁽¹⁾, mais rejette ceux d'Amalatre, ceux-ci ne devaient être qu'une nouvelle mouture de la Règle de Chrodegang. Quant à Aldric, à peine arrivé au Mans, il fonde, entre autres "sept hôpitaux".

Amalatre s'implique dans les travaux pré-conciliaires et conciliaires ; Aldric dans des travaux post-conciliaires... Nous pouvons donc conjecturer, au vu des réalisations de ces deux clercs de l'Église de Metz, qu'ils n'ont fait qu'élaborer et réaliser ce qui préexistait au Concile d'Aix-la-Chapelle dans l'Église de Metz. Aussi nous faut-il localiser l'Hôtel-Dieu de la Ville sainte de la Cité messine.

LE XENODOCHIUM

Aucun nom de rue à Metz ne rappelle l'existence d'un Hôtel-Dieu. Ce phénomène s'explique par le fait que le terme "Hôtel-Dieu" n'apparaît que vers le milieu du treizième siècle et qu'à cette date l'hospice Saint-Nicolas était déjà municipalisé. Et selon Loredan Larchez :

« Une bulle du pape Innocent III (1206) est le premier titre qui fasse mention d'un hôpital à Metz en Neubourg "Hospitalis Metensis in novo suburbio positi". »

L'un des canons du concile de Nicée (325) recommande aux évêques de créer un xenodochium pour accueillir les voyageurs et les pauvres. Depuis le quatrième siècle jusqu'au milieu du treizième, les hospices dirigés et gérés par les moines ainsi que par les chanoines se dénommaient xenodochia. Consultons un dictionnaire latin-français :

« Xenodochium. Neutre. Édifice destiné à recueillir les étrangers ; hôpital pour les étrangers. »

Suivant leur implantation dans la cité, les xenodochia assumaient une ou plusieurs missions :

- Hébergement des étrangers et des pèlerins ;
- Hôpital ;
- Asile de vieillards ;
- Asile d'aliénés ;
- Refuge des enfants abandonnés ;
- Orphelinat.

En clair, nous pouvons définir le xenodochium comme un lieu d'assistance, monastique ou épiscopal, au haut Moyen Âge. Nous en découvrons dans plusieurs villes :

- Auxerre : celui de la cathédrale Saint-Étienne et celui des pauvres, près de la basilique Saint-Germain ;
- Reims ;
- Soissons ;
- Tours ;
- Trèves.

Mais revenons à Metz. Le chapitre 34 de la Règle de Chrodegang recommande au chanoine custode de s'occuper des "besoins spirituels et corporels" des matriculiers qu'il accueille dans la matricule, cette maison de l'aumône qui était un xenodochium réservé aux seuls indigents admis au service de l'Église.

⁽¹⁾ Les articles 142 et 143 traitent des Hôtels-Dieu.

Dans sa thèse de doctorat en médecine, Patrick Lanotte se réfère aux *Scriptores Rerum Merovingicarum* (75, t. II, p. 411) :

« À la même époque, à Metz, il est écrit dans les *scriptores rerum merovingium* que " la matricule reçoit ceux qui sont admis au service de l'église ; les autres trouvent un gîte au xenodochium avec les hôtes pauvres de passage." »

Poursuivons nos investigations en consultant l'œuvre de Roch-Stéphane Bour "*Les Églises antérieures à l'An Mil*" :

« N° 40. Sainte-Marie in Xenodochio » - qu'il traduit à tort - « ... ou en Citadelle ... »

Situons ce sanctuaire en compagnie du même auteur :

« Emplacement.- Il est très probable que Ste. Marie a toujours été à la même place ; cet établissement religieux était situé dans la partie sud-ouest de la ville, à l'intérieur de l'enceinte, à l'endroit du square devant l'hôtel du gouverneur. Les dernières traces du passé, porte d'entrée du XIe siècle, restes de l'église, etc. ont été enlevées lors des travaux de nivellement en 1901 et 1902. » (Fig. N°34)

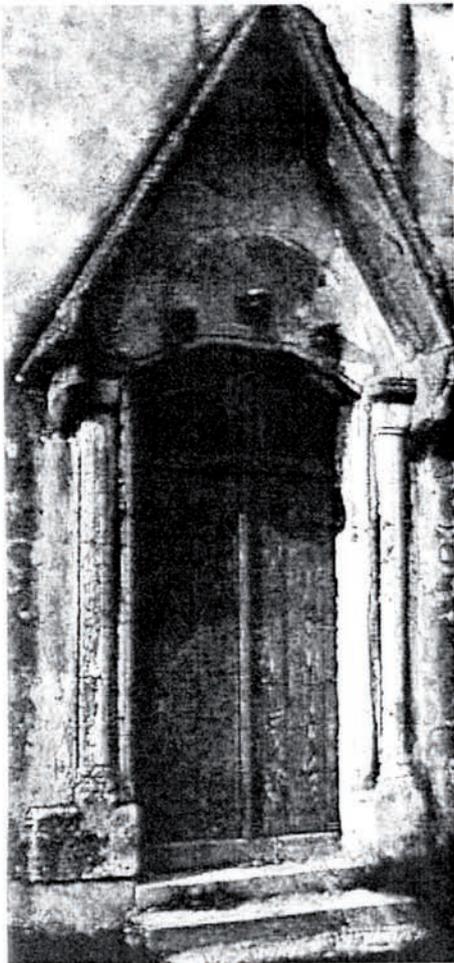


Fig. N° 34 Portail roman de l'abbaye Ste Marie (Photo Prillot)

L'abbaye Sainte-Marie possédait-elle un xenodochium ? Ou le xenodochium se transforme-t-il en abbaye ?

Dans la "*Vie de l'abbé Jean de Gorze*" un comte palatin Hamedeus est enterré "*in basilica beatae Mariae, qui dicitur ad xenodochium*". Ce sanctuaire, dédié à la Vierge Marie, se situait-il près d'un xenodochium ?

Dans sa note N° 37 – page 119 -, Roch-Stéphane Bour nous fait découvrir un troisième xenodochium, mais il n'en dénombre que deux puisqu'il ne retient pas Saint-André in Xenodochio :

« À Metz, il y avait deux Xenodochia, auxquels on pourrait d'abord penser : celui dont nous parlons et un autre, placé dans un faubourg et occupant un terrain qui appartenait à l'abbaye de Saint-Clément ; il est mentionné comme "*xenodochium suburbii Metensis*", dans le 2e livre des "*Miracles de saint Clément*" (en latin) édit. Sauerland, p. 35, donc pour le temps entre 1090 et 1121.- Est-ce ce dernier que Dorvaux avait en vue quand il fait remonter l'hospice de Saint-Nicolas au IXe (= XIe ?) siècle »

D'après cette note, l'hospice Saint-Nicolas n'a pas été créé *ex nihilo* mais prend le relais d'un xenodochium de l'abbaye Saint-Clément : ce qui me paraît plus conforme à la réalité.

Dans les "*Anciens Pouillés du Diocèse de Metz*", Nicolas Dorvaux nous apprend que :

« Abbaye de Ste-Marie, ordre de St. Benoît.- Adalbéron II, évêque de Metz fonda ce monastère vers l'an 995 ; il le fit bâtir à côté de celui de St. Pierre, en place d'un petit hôpital ruiné... »

Comme Roch-Stéphane Bour, dans une note en bas de page, nous renvoie à la page 96 du Tome II des Bénédictins,

consultons ces derniers :

« De retour à Metz, il bâtit l'Abbaye de sainte Marie en place d'un petit hôpital presque ruiné, situé près du monastère de S. Pierre, qui n'avoit rien de distingué que d'être dédié à la mere de Dieu : d'où vint à ce nouvel établissement le nom de sainte Marie. »

Nous voilà sûrs qu'un xenodochium messin était dédié à Marie, avant l'an mil. Mais revenons à l'œuvre de Roch-Stéphane Bour :

« N° 52. Saint-andré in xenodochio.- C'est la première mention que nous rencontrons de ce sanctuaire dans notre histoire locale ; je dirai que c'est probablement aussi la dernière – à moins d'une trouvaille exceptionnelle. Son emplacement est indiqué par la liste stationnale ; la partie de la ville à l'intérieur de l'ancienne porte de la Citadelle détruite vers 1902.

C'est tout ce que nous en savons.

Mais nous connaissons une autre église sous le vocable de Saint-André située au Sablon, au quartier des basiliques. »

Emplacement impossible à situer... Le prieuré Saint-André possédait-il un xenodochium ? Ou le xenodochium se transforme-t-il en prieuré ?

Convaincus, à présent, et ce grâce à la Règle de Chrodegang, aux "**Scriptores Rerum Merovingicarum**", aux "**Églises Antérieures à l'An Mil**", aux "**Anciens Pouillés du Diocèse de Metz**" ainsi qu'aux Bénédictins qu'il existait, dans la Cité messine, plusieurs xenodochia, il ne nous reste plus qu'à situer ceux dépendant du Chapitre.

LE DOMAINE DE LA CHARITE

Pour le localiser dans la Ville sainte, domaine essentiellement tourné vers le prochain, recourons à Alain Erlande-Brandeburg :

« Il est malheureusement délicat de mieux préciser la carte de ces institutions charitables intra muros, dont l'entretien incombait donc aux chanoines. Il semble que, dans ce domaine comme dans bien d'autres, le Nord ait été plus avantage que le Midi. On peut même admettre que chaque diocèse était doté d'un tel Hôtel-Dieu dont les dimensions et l'importance pouvaient être variables. Dans la mesure où l'on trouve quelques précisions d'ordre topographique, on peut affirmer que le voisinage de la cathédrale est le cas général. On en a vu les différentes raisons exposées à l'époque carolingienne : la proximité facilitait l'œuvre de charité à laquelle se trouvait astreint tout chanoine. »

Suivons les indications de cet auteur et cherchons dans "*le voisinage de la cathédrale*". Et les Bénédictins de nous le confirmer lorsqu'ils évoquent la réforme du chapitre cathédral qu'entreprend le cardinal d'Aigrefeuille, au cours de l'année 1380.

« L'aumônier fut établi au commencement du neuvième siècle pour présider à l'hôpital bâti auprès du cloître de la cathédrale. »

Monseigneur Jean-Baptiste Pelt, dans ses "**Etudes sur la Cathédrale de Metz**" nous renseigne sur les nouvelles charges de l'aumônier, consécutives à la réforme du cardinal d'Aigrefeuille :

« L'aumônier (eleemosynarius) ou "grand aumônier", chargé de faire, en carême spécialement, des aumônes aux pauvres et de diriger l'hôpital dit des pauvres clercs, placé d'abord sous le vocable de saint Nicolas, puis de sainte Reinette. Cet hôpital était situé rue des Clercs, à laquelle il a donné son nom. Un "petit aumônier" était sous les ordres du grand aumônier. »

Cet hôpital n'étant pas tourné vers le prochain, rendons-nous dans un ancien lieudit, près de la cathédrale : **En Chambres**, avec une désinence plurielle alors que, de nos jours, place de Chambre s'écrit au singulier depuis que nous avons perdu le souvenir de ses origines. Si nous suivons Auguste Prost dans son œuvre "**La Cathédrale de Metz**", cet auteur explique le toponyme par le fait que les chanoines, abandonnent la règle de Chrodegang et le dortoir en commun pour s'installer dans des chambres particulières ... dans ce lieudit. Mais, au treizième siècle, le mot chambre désigne également une "*maison pour osteler*", une maison pour donner l'hospitalité. À nous de trouver, dans ce secteur, une ou plusieurs "*maisons pour osteler*".

Intéressons-nous à l'expulsion des dames de Sainte-Marie, lors de la construction de la citadelle, au cours de l'année 1556. Selon les Bénédictins, « il fallait renverser trois Églises », et ces derniers nous les énumèrent, dans une note en bas de page :

« Ces trois Eglises étaient celles des Templiers, des Dames de saint Pierre & de sainte Marie. Les Dames de sainte Marie furent, comme on l'a dit ailleurs, relogées à l'hôpital du petit saint Jean ; celles de saint Pierre, en la Commanderie de saint Antoine, & les Chevaliers eurent pour indemnité, l'hôtel qu'ils possèdent sur les murs. »

En 1556, ces braves dames s'installent à nouveau dans un hospice que les chevaliers de Malte occupaient depuis l'année 1194, comme nous le confirment les Bénédictins :

« Quant aux Chevaliers de Malthe, on ne fait en quel temps précisément ils furent établis à Metz ; mais ce qu'il y a de certain c'est que dès l'an 1194 l'Evêque Bertram leur donna le fief d'Augny sous-Grimont. Ils occuperent d'abord une Eglise & une maison appelées l'Eglise & l'hôpital du petit saint-Jean, situées au bout de la place de Chambre, dans l'emplacement où se trouve actuellement l'Abbaye de saint Louis, ci-devant de sainte Marie. Il y avoit même déjà des Commandeurs en 1254, conformément aux arrangements que l'ordre venoit de prendre pour tirer le meilleur parti possible de ses revenus. »

Restons en compagnie de nos mêmes informateurs :

« Il paroît par un titre conservé dans les archives du château de Voulaine-les-Templiers, en Bourgogne, où ont déposés tous les titres de la Commanderie de Metz, que les Chevaliers de Malthe vivoient encore en communauté en 1323. Ce titre commence et finit en ces termes :

"Nous Freires Convairs de Cirkes, Maîtres Commandeurs des Maxons de l'Ospital saint Jehan en chambres de Més & dou Temple, en l'Eveschier de Més, & Freires Hanris de Wollestorf, & Freires Maitheus, Chaipelains de la maxon de Més, & freires Watiers d'Ennery ke font "Freires de notredit Ospital, faisons sçavoir... l'an de grace notre Signor M.CCC.&XXIII, lou "lundy après feste saint Jehan Baptiste." » (Fig. N° 35)



Fig. N° 35 Armoiries de Voulaines-les-Templiers

Nous sommes certains, à présent, qu'il existait, En Chambres, un hôpital : le petit Saint-Jean. Les chevaliers de Malte prennent-ils, à cet endroit, la succession du chapitre cathédral ? Et pourquoi pas... Quant à cette dénomination, le petit Saint-Jean, Gérard Tenque⁽¹⁾ fonde, au cours de l'année 1113, l'ordre des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Chargés de l'accueil des pèlerins qui se rendent en Palestine, les Hospitaliers desservent et défendent un hôpital placé sous le vocable de Saint-Jean Baptiste. Lors de la chute du royaume franc, ils se réfugient à Chypre (1291), puis conquièrent l'île de Rhodes (1309). Chassés de cette île par Soliman II (1522) Charles-Quint leur cède l'île de Malte (1530), et l'ordre prend le nom de Chevaliers de Malte.

Revenons à Metz où ils occupent l'hôpital du petit Saint-Jean⁽²⁾ et situons cet hospice : il donnait sur l'actuel quai Paul Vautrin. De nos jours, l'impasse Saint-Jean rappelle cet édifice, tourné vers le prochain. Elle prend naissance rue du Moyen-Pont, passe sous le quai Paul Vautrin et débouche sur la rive droite du bras de la Moselle, au pied du Moyen-Pont. Quant aux anciens auteurs, ils appelaient ce débouché : abreuvoir du petit Saint-Jean. (Fig. 36)

Dans certains textes, l'hospice des Chevaliers de Malte prend le nom d'"Ospitalz en Chambres".

⁽¹⁾ Gérard Tenque, comte de Forcalquier. Manosque le considère comme l'une de ses célébrités. Martigues prétend qu'il voit le jour dans ses murs...

⁽²⁾ Dénomination messine qui correspond au précurseur pour ne pas le confondre avec l'Évangéliste ; sous-entendu : "le Grand".

Abandonnons les religieuses de Sainte-Marie qui prennent possession de leur nouvelle demeure et rendons-nous, en compagnie des Bénédictins, à la commanderie de Saint-Antoine qu'occupent, à présent, les nonnains de Saint-Pierre :

« Le Prieur de Notre-Dame-des-champs, moins zélé que Poince de Champel, abandonna le pays, & se retira avec ses confreres au monastère de Chezy en Brie, d'où dépendoit ce Prieuré. Aussitôt-après leur départ, les biens furent dissipés & envahis par différens particuliers. Dans la fuite, les Antonistes de Pont-a-Mouffon acquirent le terrain où il étoit situé, avec une partie des fonds qui en dépendoient, re-bâtirent l'Eglise, & y formerent une maison dont le Supérieur prenoit le titre de Prieur de Notre-Dame-des-champs. Ce Prieuré ayant été détruit une seconde fois en 1552, lors du siège de Metz par l'empereur Charles-Quint, les Antonistes se retirèrent dans la ville, & se logerent dans l'hospice du Commandeur de Pont-a-Mouffon, rue dite "dessus les Moulins" : hospice si vaste, que les Freres Baudes, ou Cordeliers Observantins délogés dans le même-temps du grand Meiffé, aujourd'hui le retranchement de Guifetrouverent moyen de s'y loger avec eux pendant quatre à cinq ans.

Mais lors de la construction de la Citadelle en 1561, le Roi voulant indemnifer les Dames de saint Pierre, dont on venoit de prendre les bâtimens pour faire un arsenal, leur accorda la partie de l'hospice du Commandeur de saint Antoine, occupée par les Cordeliers Observantins ; & le 19 février 1573, il leur ajouta la contre-partie occupée par les Antonistes. Il donna a ceux-ci en indemnité une maison ou hôtellerie qui avoit pour enseigne le cheval blanc, avec la chapelle du saint Esprit, situées sur la place Facate, appelée vulgairement Cocote ⁽¹⁾ qui appartenoit à l'hôpital du saint Esprit de Befançon ; & dont le Roi avoit fait l'acquisition depuis quelque-temps. »

Il s'agit, et vous l'avez reconnu, du grenier ou de la grange des Antonins, rue des Piques (symbole des sans-culottes qui promenaient les têtes des malheureuses victimes au bout de leurs armes), anciennement rue de la Fleur de Lys, (symbole de la royauté). À chaque extrémité de ce lieudit "En Chambres", se trouvait donc un hospice : le petit Saint-Jean des Chevaliers de Malte, à l'Est ; la grange des Antonins, à l'ouest. Mais, compulsant l'œuvre d'Auguste Prost "**La Cathédrale de Metz**", nous découvrons l'acquisition d'un immeuble, situé près de la halle en Chambres, par « Thibaux Petit Maheus » pour le compte de la chaise-Dieu (maison-Dieu), des Cordelières du couvent de Metz. Il s'agit des Clarisses qui s'établissent à Metz, au cours du treizième siècle, et dont le couvent se trouvait rue du Tombois :

« Conue chose soit à touz ke Thiebaus Petit Maheus ait aquaisteit en ainne et au trefons à touz jors maix por la chieze Deu des cordelieres dou couant de Mes... les xiiij s. de t. de cens, dont il an geist vi s. de mt. Sus la grainge daier la halle an Chambres, au costé l'hosteil Symonat....., en 1298. »

L'acquisition de cet immeuble En Chambres se fait-elle pour installer la chaise-Dieu des Clarisses dans ce secteur ? Malgré le manque de précision de ce document, nous pouvons affirmer qu'il existait, à Metz, une chaise-Dieu... En Chambres... ou ailleurs... Wichmann en découvre une seconde, en nous référant à Roch-Stéphane Bour :

« chiese Deu de S. Poul de Mes ». ⁽²⁾

Où se situait-elle ? Nous l'ignorons, mais nous sommes certains qu'elle dépendait du chapitre cathédral. Connaissant l'emplacement du domaine de la Ville sainte de Metz, tourné vers le prochain, il nous reste à découvrir l'agencement et l'organisation des xenodochia, au neuvième siècle.

⁽¹⁾ Il s'agit du carrefour sans nom des rues de la Chèvre, des Parmentiers, du Grand-Cerf et de Chaplerue.

⁽²⁾ Églises Messines Antérieures à l'An Mil

IMPASSE SAINT-JEAN ET DEBOUCHE SUR LE BRAS DE LA MOSELLE



Fig. N° 36 Impasse rappelant l'hospice du Petit Saint-Jean

AGENCEMENT ET ORGANISATION DU XENODOCHIUM

Alain Erlande-Brandenburg nous décrit, dans son œuvre déjà citée, la nature des matériaux d'un xenodochium, au neuvième siècle :

"Quant aux bâtiments, sur lesquels les renseignements sont toujours aussi modestes, ils subissent une importante modification dans la technique de construction. Jusqu'à cette date, ils étaient réalisés en bois, matériau périssable s'il en fut. Au cours du XIIe siècle, qui vit une évolution d'ordre général, la pierre le remplace. Cette succession, dont les différentes étapes se suivent malaisément, paraît avoir d'abord touché la salle avant de s'étendre aux autres bâtiments, dont certains resteront jusqu'à une date très tardive encore en bois."

Une chapelle, une grande salle, une cour ainsi qu'une habitation réservée aux seuls soignants formaient cet ensemble, tourné vers le prochain, qui recevait une ou plusieurs catégories d'hôtes :

- des gisants ;
- des passants ;
- des enfants ;
- des aliénés.

Les gisants pouvaient être des malades, des infirmes, des vieillards ; les enfants, des orphelins, des enfants abandonnés ; les passants, des pèlerins, des vagabonds, des mendiants. À certaines époques de l'année ou lors d'épidémies, les hôtes dormaient à plusieurs dans un même lit, et cette promiscuité entraînait, il va de soi, une augmentation du taux de mortalité. Le personnel soignant⁽¹⁾ comprenait des prêtres, des diacres, des sous-diacres, des matriculiers, et recevait ses hôtes, en suivant la règle de Benoît de Nursie :

« Quiconque se présentait devait être reçu comme le Christ lui-même. » (Fig. 37)

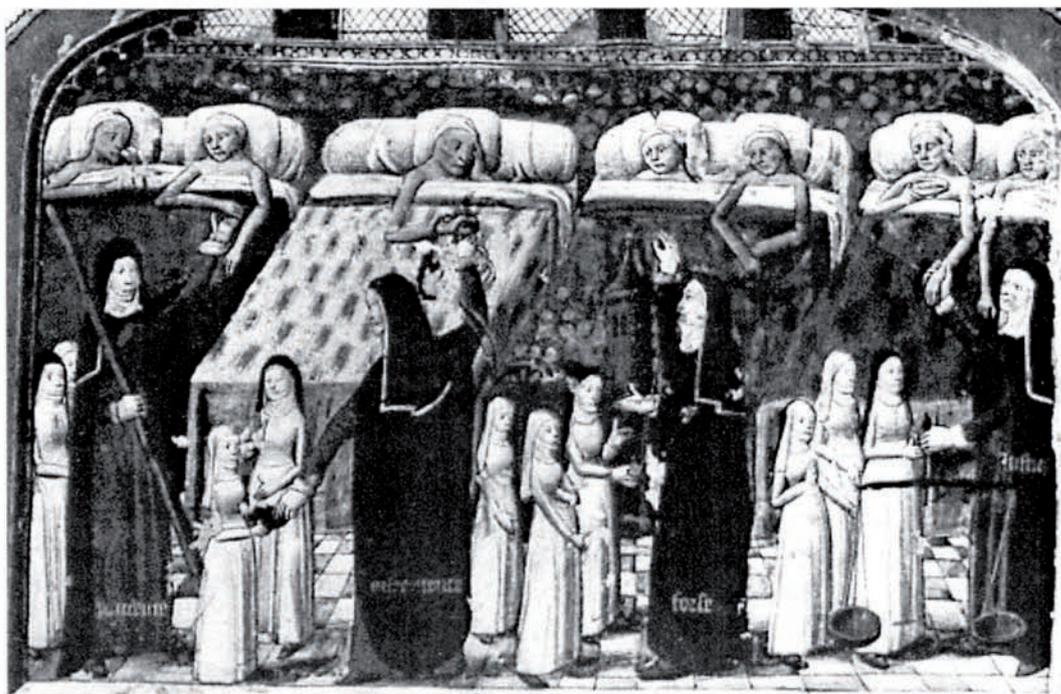


Fig. N° 37 L'Hôtel-Dieu (*Livre de la Vie active* - 1483 / Paris Musée de l'Assistance Publique)

⁽¹⁾ Au neuvième siècle, le soin des hôtes incombait aux chanoines aidés par un personnel de leur choix. Quant aux communautés religieuses à vocation hospitalière, elles n'interviendront que plus tard, soit pour palier la carence des chanoines, soit pour soigner les ... femmes.

Abordons, à présent, les soins que ce personnel apportait aux malades. Mais retenons cet adage :

« La maladie, venant de Dieu, en tant que punition ou avertissement, ne pouvait être guérie que par Lui-même ou par l'un de ses représentants dans le Ciel ou sur la terre. »

Seuls les prêtres, de ce fait, exerçaient la médecine... Exercice qui leur sera, plus tard, interdit., comme nous le confirme Jean-Noël Biraben ("**La France médiévale - Renaissance de la médecine**) :

« Autre grand bouleversement de l'art médical aux XIe et XIIe siècles : l'effacement du clergé. Alors que, jusqu'au Xe siècle, il est à peu près entièrement entre les mains des moines et des prêtres, l'Église va inviter ceux-ci à s'en dégager pour se consacrer à des activités plus conformes à leur état. Le concile de Clermont, en 1130, et celui de Reims, en 1131, interdisent aux moines la pratique de l'art médical. En 1139, le pape Innocent III interdit aux prêtres de délivrer des médicaments. Alexandre III, quelques années plus tard, renouvelle cette interdiction. En 1163, le concile de Troyes déclare que l'Église a horreur du sang et interdit la pratique de la chirurgie aux religieux et aux prêtres. En 1215, enfin, le concile de Latran, suivant la même maxime, étend aux clercs l'interdiction de verser le sang et de manier le scalpel. »

À l'époque, le ministère de la Santé avait son siège social au Paradis et comportait plusieurs annexes. Les Saints Auxiliaires ou Auxiliateurs, particulièrement célèbres pour leur efficacité et que l'on honorait encore récemment, donnent une parfaite illustration des annexes de ce ministère céleste :

- Saint Georges (23 avril) : maladies dartreuses ;
- Saint Blaise (5 février) : affections de la gorge ;
- Saint Erasme (2 juin) : maux d'entrailles ;
- Saint Pantaléon (27 juillet) : maladie de consommation ;
- Saint Vite ou Guy (15 juin) : Danse de saint Guy, léthargie, morsure de bêtes ;
- Saint Christophe (25 juillet) : orages, tempêtes, temps de peste, accidents de voyage ;
- Saint Denys ((9 octobre) : possessions diaboliques ;
- Saint Cyriaque (8 août) : maladies d'yeux, possessions diaboliques ;
- Saint Acace (8 mai) : maux de tête ;
- Saint Eustache (20 septembre) : feu temporel, feu éternel ;
- Saint Égide ou Gilles (1^{er} septembre) : panique, mal caduc, folie, frayeurs nocturnes ;
- Sainte Marguerite (20 juillet) : maux de reins, femmes enceintes ;
- Saint Barbe (4 décembre) : foudre et mort subite ;
- Sainte Catherine (25 novembre) : étudiants, philosophes, orateurs, avocats, etc. (Fig. N° 38 et N° 39)

À ces saints auxiliaires ou auxiliateurs s'ajoutent, entre autres :

- Sainte Vierge Marie (15 août) : accouchements ;
- Sainte Apolline (9 février) : rages de dents ;
- Saint Roch (16 août) : maladies contagieuses, peste ;
- Sainte Agathe (5 février) : nourrices ;
- Saint Antoine de Padoue (13 juin) : objets perdus avec l'invocation :

*Saint Antoine de Padoue
Rendez-nous
Ce qui n'est pas à vous.*

L'invocation aux saints poursuivait et remplaçait une très ancienne tradition grecque. Épidaure, en effet, grand lieu de pèlerinage, abritait le sanctuaire de la guérison avec sa célèbre triade :

- Apollon, patron des médecins ;
- Asclépios (Esculape), fils d'Apollon et dieu de la médecine ;
- Hygie, fille d'Asclépios et déesse de la santé.



Fig. N° 38 Saints auxiliaires ou auxiliateurs (*Missel vespéral romain*)

Aussi, dès son arrivée au xenodochium, l'hôte se mettait-il en règle avec Dieu et se confessait. Une fois confessé, lavé, nourri, la maladie diagnostiquée, les soins commençaient et se poursuivaient par des invocations au saint spécialiste ès qualité et par le culte de *dulie* ⁽¹⁾. Le personnel soignant n'utilisait aucune drogue pour obtenir la guérison de ses patients ; ce que nous confirme un document du S.N.P.H.C.U. (Syndicat National des Pharmaciens des Hôpitaux des Centres Universitaires).

« L'absence, jusqu'à la fin du XVe siècle, d'une apothicairerie au sein de l'Hôtel-Dieu à Paris, qui abritait des malades depuis plus de six siècles, peut étonner à plus d'un titre. Déjà, dans les treize canons de la discipline, adoptés vers 350, sous le pontificat de Jules Ier, au concile de Carthage, il fut proscriit d'exercer les deux professions que sont la foi et la pharmacie :

"Ipsis non liceat clericos nostros eligere apothecarios" :

(Qu'il ne soit pas permis aux mêmes d'être clercs et apothicaires).

Au VIe siècle, le pape Pelage II renchérisait :

"Ut clerici apothecarii non ordinentur"

(Afin que les apothicaires ne puissent être ordonnés).

En 1139, le pape Innocent III interdit même aux prêtres de préparer ou dispenser des médicaments. Certes, les règles ainsi édictées furent, selon les ordres religieux, plus ou moins bien respectées, mais une rupture officielle entre l'Église et la pharmacie fut confirmée à l'issue du concile de Latran IV, en 1215. Sous d'autres latitudes, en particulier au Moyen-Orient, de Bagdad à Damas, au Caire et à Alexandrie, une apothicairerie avait déjà été attachée à l'hôpital. Il est vrai que la médecine et la pharmacie arabes avaient connu un développement considérable. »

Certains de l'existence de xenodochia / Hôtels-Dieu dans la Ville sainte de notre cité, rendons-nous dans l'un des domaines tourné vers Dieu, le domaine épiscopal.

⁽¹⁾ Respect et honneur que l'on rend aux saints.

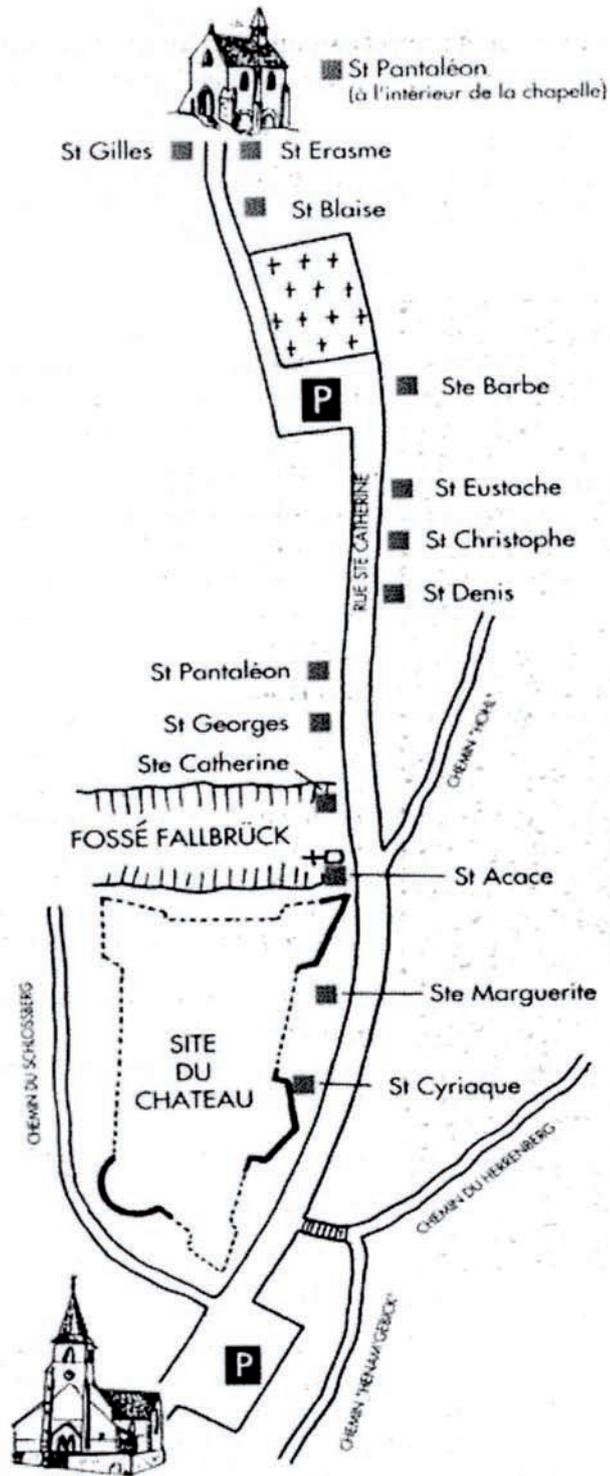


Fig. N° 39 Stations des saints auxiliaires de Hombourg-Haut (perso.wanadoo.fr/site.hombourg.haut)

Le Domaine Épiscopal

LE PALAIS ÉPISCOPAL

Pour nous familiariser avec les différents bâtiments qui composaient et formaient le domaine épiscopal – palais épiscopal, complexe administratif, édifices religieux – consultons, à nouveau, Alain Erlande-Brandeburg qui traite du *"Complexe cathédral"* dans son œuvre précitée :

*« L'importance du complexe religieux à l'intérieur de la cité s'explique par les différentes fonctions exercées par l'évêque et dont le nombre ne fit que s'amplifier durant les hautes époques. Certes la cathédrale nous est généralement mieux connue que les autres bâtiments renouvelés à périodes régulières pour s'adapter à leurs nouvelles fonctions ou même disparaître lorsque le besoin ne s'en faisait plus sentir. La cathédrale se trouvait entourée de plusieurs bâtiments qui prennent leur véritable signification par rapport à celle-ci, qui en est l'âme. Parmi eux, il faut souligner l'existence dans chaque ville, de trois ensembles : le cathédrale proprement dite qui comprend deux édifices et le baptistère, la *domus episcopi* et enfin, les annexes. »*

Essayons donc de localiser l'une de ces annexes, le palais épiscopal messin, au neuvième siècle. Une gravure figurant dans le *"Voyage du Roi à Metz"* s'intitule :

"Combat nocturne et autres artifices de feu, exécutez devant Leurs Majestez, par le sieur Abraham Fabert"

Le *"combat"* se déroule, au mois de mai 1603, dans la grande cour de l'évêché, l'actuelle place de la Cathédrale. Les bâtiments de l'évêché se situent, sur cette gravure, à l'emplacement du marché couvert ; le Palais des Treize leur fait face. Or une cour - à plus forte raison une grande cour : la cour d'honneur - ne peut qu'occuper le centre d'un domaine seigneurial. En conséquence de quoi, nous pouvons conjecturer qu'au neuvième siècle, l'évêque de Metz, seigneur de la Cité, résidait dans ce Palais. Les édiles messins succèdent ainsi à notre prélat, et ce dernier s'installe dans la demeure du représentant de l'empereur romain. Résidence des dominants : le Parlement y prend le relais, sous le règne de Louis, treizième du nom... (Fig. N° 40)

L'emplacement du Palais connu, intéressons-nous au complexe administratif, cette autre annexe de la Ville sainte.



Fig. N° 40 Emplacement approximatif du palais épiscopal, en lieu et place du palais des Treize

LE COMPLEXE ADMINISTRATIF

Dans leur "*Histoire de Metz*", les Bénédictins nous relatent l'"*Établissement des Trinitaires à Metz vers le milieu du treizième siècle* (sic)." Mais laissons-leur la parole :

« Les Religieux de la Trinité, autrement dits de la Rédemption des captifs, datent à peu près du même temps leur établissement à Metz. Leur première demeure fut au fauxbourg de Mazelle ; mais l'humidité du terrain & les fréquents débordemens de la Seille, les ayant obligés de la quitter, ils acquirent en 1266, d'Abert des Arvolds, la maison & la cour du voué de Metz, situées dans l'emplacement des fossés de la Citadelle, vis-à-vis la rue des Clercs. Ils y construisirent une maison régulière, & une Eglise qui fut consacrée en 1319. Cette Eglise fut depuis réédifiée & consacrée le premier Avril 1477, par Didier Noël, Suffragant de Georges de Bade, évêque de Metz. »

Nous apprenons donc qu'il existait, à Metz, une vouerie et que le voué avait une maison ainsi qu'une cour. Posons-nous la question : - "**Qu'est-ce qu'un voué ?**" Aucun dictionnaire ne nous donne la réponse. Terme régional que l'on retrouve en Belgique et qui correspond à un avoué. Consultons le dictionnaire d'Antoine Furetière :

« Charlemagne prenoit le titre d'Avoüé de St. Pierre, et Protecteur de la ville de Rome ; et le Pape Léon III lui envoya une bannière et des clefs, en luy donnant cette qualité... »

Après la prise de Jérusalem, Godefroy de Bouillon ne prend pas le titre de roi mais celui d'Avoué du Saint-Sépulcre. L'avoué défend les intérêts de l'Église, par les armes, le cas échéant. Comme un ecclésiastique - prenons le cas de notre évêque, seigneur de la Cité - ne peut, en vertu du droit canon, prononcer de sentences criminelles, il fait office de bras séculier.

Quand à sa maison ainsi qu'à sa cour, il s'agit de **Rome-Salle** que nous décrit Bernard Vigneron, dans "*Metz Antique*" :

« Ce nom caractéristique apparaît sous la plume de Philippe de Vigneulles mais est bien plus ancien : **Romana sala** en 715 ; **Romanorum aula** en 1192. Il désigne un monument antique encore assez bien conservé, aujourd'hui englobé dans les immeubles de l'îlot entre la rue des Clercs et en Nexirue. C'était au Moyen Âge l'hôtel du voué, fonctionnaire épiscopal. On connaissait l'existence de vestiges antiques mais ce n'est que récemment que l'appartenance de ces éléments épars à un même ensemble a été établie.

Correctement orienté, le monument occupe tout l'espace entre deux **cardines**. Les façades donnaient sur les voies **décumanes**, rue Poncelet à l'Ouest, la suite des rues du Grand Cerf - En Chaplerue à l'Est. »
(Fig. N° 41)

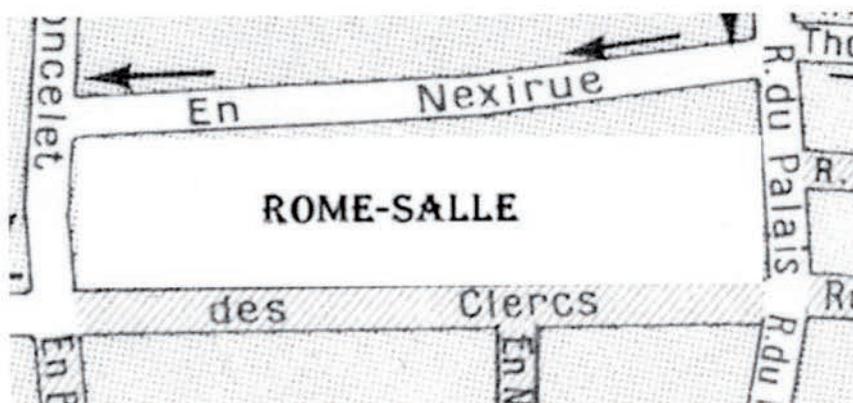


Fig. N° 41 Emplacement approximatif de Rome-Salle

Nous pouvons donc conjecturer que le personnel administratif de l'évêché remplissait son office dans cet ancien monument romain, élément très important du domaine épiscopal et partie intégrante de la Ville sainte. Et cette dernière n'occupait-elle pas, dans notre Cité, tout l'espace situé à l'ouest de la grande rue cardinale ? (Fig. N° 42) En nous rendant de la porte Serpenoise à la porte Moselle, nous inventorions, au cours des siècles, tous ces édifices à caractère religieux ou appartenant à l'Église :

- Abbaye Sainte-Marie, l'ancien *xenodochium* ;
- Domaine des Templiers ;
- Abbaye Saint-Pierre aux Nonains ;
- Maisons du Chapitre : square Boufflers, rues aux Ours et des Clercs ;
- Abbaye Saint-Arnould ;
- Couvent des Jacobins ;
- Chapelle Saint-Martin ;
- Chapelle Sainte-Reinette ;
- Chapelle Sainte-Ursule ;
- Rome Salle ;
- Hôpital du Petit-Saint-Jean ;
- Collégiale Saint-Sauveur ;
- Paroissiale Saint-Jacques ;
- Paroissiale Saint-Victor ;
- Maison Quarrée ;
- Saint Gall ;
- Notre-Dame la Ronde ;
- Saint-Pierre-aux-Images ;
- Saint-Gorgon ;
- Chapelle des Lorrains ;
- Collégiale Saint-Paul ;
- Notre-Dame de Foës ;
- Saint- Étienne ;
- Saint-Pierre-le-Vieux ;
- En Chambres ;
- Grenier des Antonins ;
- Couvent des Petits-Carmes.

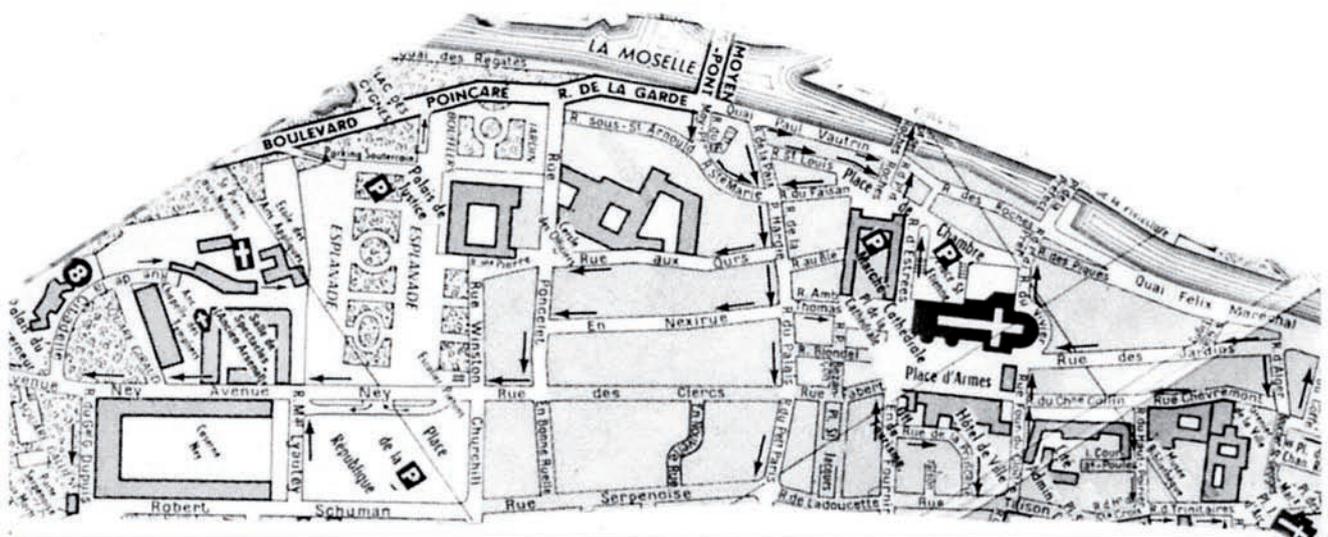
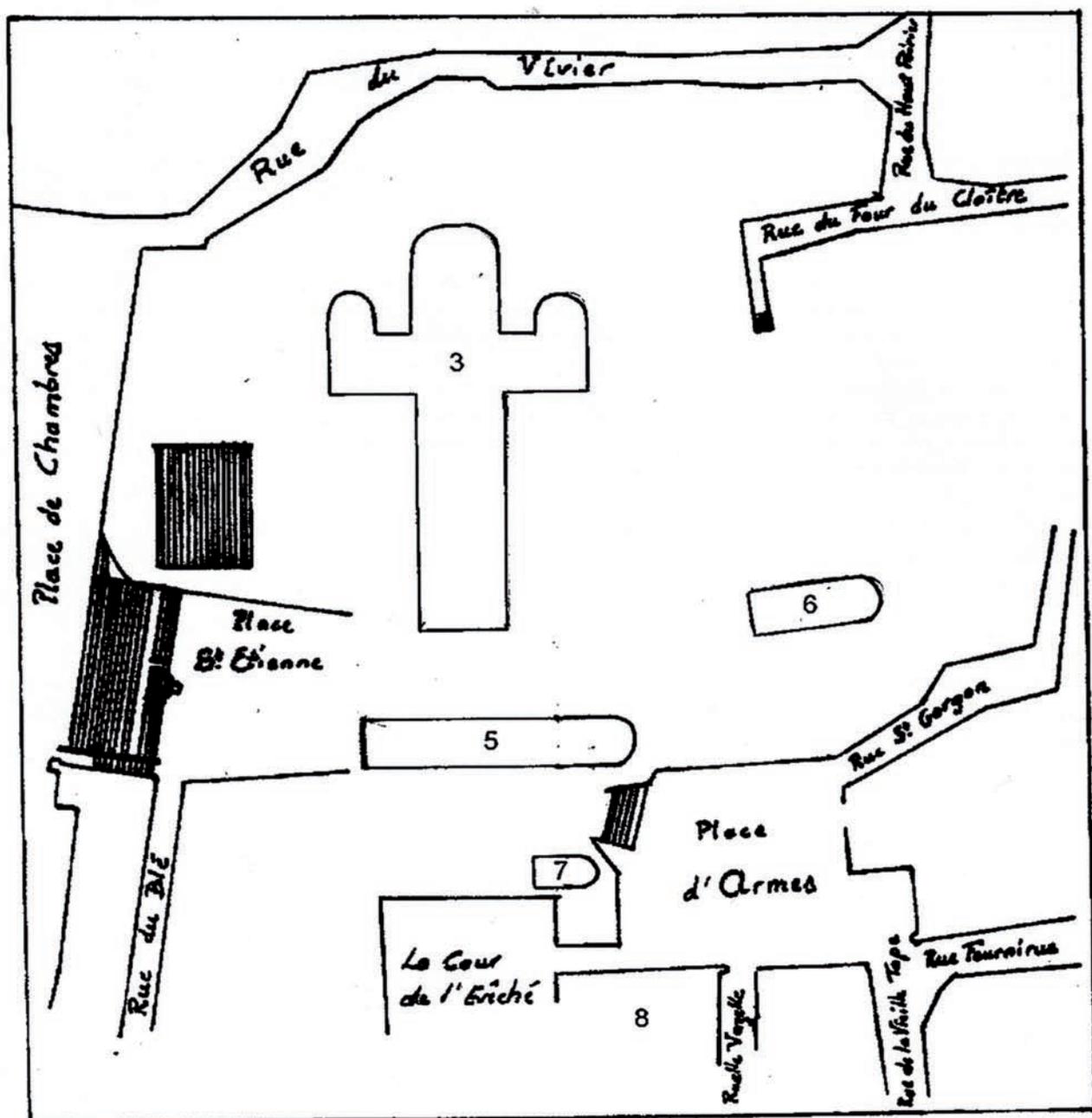


Fig. N° 42 Espace occupé par la Ville sainte dans la cité messine



- Légende :
- 3 = Cathédrale romane
 - 5 = Sainte-Marie
 - 6 = Saint-Pierre-aux-Images
 - 7 = Saint-Gall
 - 8 = Palais épiscopal

Jean-Daniel
DARIETTI.



Fig. N° 44 Baptême de Jésus par Jean-Baptiste (Petite Histoire Religieuse)

Quant à son histoire, le même auteur nous apprend que :

« *Aucun document ne parle de Saint-Jean-Baptiste avant l'an mil. Cependant, comme partout ailleurs, un baptistère a dû coexister avec l'église épiscopale, soit comme partie intégrante, soit comme constructions séparée.*

« *Pour notre part, nous serions assez porté à l'identifier avec l'édifice rond ou "tour romaine de neuf mètres de diamètre environ", signalée par Bégin en 1842 et figurée sur le plan de Prost (et Kraus) sous le n° XIII. En effet, nous ne voyons pas d'autre destination à donner à cet édifice ; son emplacement, ses dimensions s'y prêtent fort bien ; quant à sa forme, on sait que les baptistères anciens affectaient la forme ronde ou polygonale, comme le prouvent les monuments encore conservés aujourd'hui. Le fait que cette tour, qui ne faisait pas partie du mur d'enceinte, était une tour "romaine", ne présente pas de difficulté sérieuse. Le baptistère a dû être construit après la translation du siège épiscopal à l'intérieur de la ville, c'est-à-dire, d'après l'hypothèse émise plus haut, immédiatement après 451. L'appareil en usage à cette époque pouvait bien être appelée "antique" ou "romain".* »

Dans leur œuvre *"15 Siècles d'Architecture et d'Urbanisme autour de la Cathédrale"*, Pierre-Edouard Wagner et Jean-Louis Jolin contestent l'un des emplacements du baptistère que proposait Auguste Prost :

« *Il n'est pas possible de le situer comme le propose Prost, à l'emplacement de la première travée du bas-côté nord de la cathédrale actuelle, où les fouilles de 1878 ont mis à jour un mur oblique, appartenant à une construction de plan centré. La présence, à cet endroit, de la grande cuve de porphyre (provenant probablement des thermes antiques, sans doute privés, découverts en 1914, dans le sol de Notre-Dame-la-Ronde) utilisée depuis toujours comme fonts de la*

cathédrale, ne doit pas non plus faire illusion. On sait, en effet, par les plus anciens plans de la cathédrale (Rollin, 1728), que la cuve se trouvait alors presque à l'opposé dans la nef, adossée au sixième pilier sud dans l'avant-dernière travée, c'est-à-dire face au jubé Renaissance où dès avant 1546 est signalée la chapelle Saint-Jean-Baptiste. La cuve de porphyre ne fut transférée à son emplacement actuel qu'après 1791, quand Gardeur-Lebrun réaménagea le chœur de la cathédrale. »

Les auteurs précités admettent, comme Roch-Stéphane Bour, l'emplacement de Saint-Jean-Baptiste sur la place Saint-Étienne :

« *Bégin, dans son Histoire de la cathédrale (1843) signale la découverte, sans doute à l'occasion des travaux de 1754-1764, des substructions d'une tour romaine de quelque 9 mètres de diamètre, rencontrée sur la place Saint-Étienne entre les escaliers et le portail de Sainte-Marie, presque dans l'axe de ce dernier. Cette tour, qui, à l'origine, a pu fort bien faire partie de l'enceinte antique toute proche, a dû être réaménagée, voire totalement reconstruite. Outre les fonts, il s'y trouvait deux autels, l'un dédié à Saint-Jean, l'autre à Sainte-Glossinde, qui selon les textes, paraissent occuper deux absidioles ouvertes dans les murs du baptistère.* »

À ces deux hypothèses dont l'une est rejetée, nous vous en proposons une troisième... Il nous faut considérer la place Saint-Étienne comme un *templum augural* ⁽¹⁾. Dans cet espace sacré, se trouve un observatoire, l'*"auguraculum"*, la tour augurale d'où les augures observent le vol des oiseaux. Pierre Gros, dans son article *"Rome"* (Encyclopédie des Religions), nous décrit le champ visuel d'une tour augurale :

« *Le champ visuel de l'auguraculum se confond en réalité avec la ville entière, qu'il domine quand cela est possible, depuis une éminence, initialement non incluse dans le pomerium. Nul obstacle ne doit entraver le regard de l'augure ; aussi fera-t-on périodiquement démolir, à Rome, des monuments ou des*

(1) Espace découvert où les augures observaient le vol des oiseaux.

immeubles construits sur des points hauts comme le Velia ou le Caelius, afin de garder à l'espace augural de l'Arx (l'un des sommets de la colline du Capitole) l'intégralité de sa vue panoramique. »

Assistons à une cérémonie sacrificielle. La façade occidentale du temple du dieu titulaire de la Cité messine (Saint Étienne) donne sur cet espace sacré. L'"**ara**"⁽¹⁾ se trouve soit au pied de l'escalier du temple, soit dans le "**pronaos**"⁽²⁾. La porte du sanctuaire est ouverte. Les assistants se trouvent dans le templum augural.

Tandis qu'un membre du collège sacerdotal officie sur l'"ara", en regardant vers l'est et vers la "**cella**"⁽³⁾ où se trouve le dieu présent, et ce, sous le contrôle du "**flamine**"⁽⁴⁾ local, l'augure observe le vol des oiseaux et l'interprète. Laissons l'augure descendre de l'"auguraculum" pour nous intéresser à cette tour.

La forme répond bien à celle des baptistères de l'époque : ronds, octogonaux ou polygonaux. Mais son aménagement en baptistère nous semble une gageure... Alors pourquoi ne pas voir en Sainte-Marie infra domum (Notre-Dame-la-Ronde) ce fameux baptistère ? Cette dédicace à la Vierge vous choque-t-elle ? Je vous rappellerai qu'au cinquième siècle, à Lyon, l'évêque de cette grande ville disposait de trois sanctuaires :

- la primatiale Saint-Jean ;
- le baptistère... Saint-Étienne ;
- l'église Sainte-Croix.

Avant de poursuivre avec Saint-Gall, passons à la forme du baptême. Nos prélats pratiquaient le baptême par immersion comme le suggérait le "**Sacramentaire**" de Drogon. (Carol Heitz - Les Carolingiens - C.D. Universalis) :

*« Les plaquettes du plat supérieur montrent d'autres scènes liturgiques, comme l'ordination de deux diacres, la consécration d'une église (l'évêque asperge les murs, les prêtres portent sur un brancard les reliques, l'évêque les emmure dans l'autel), la bénédiction des fonts baptismaux, le baptême par immersion, enfin la confirmation. Toutes ces scènes trouvent une magnifique illustration à l'intérieur du "**Sacramentaire**". »*

Pratiquaient-ils le pédobaptême⁽⁵⁾, ce dernier par immersion ? Nous ne le pensons pas.

LA CHAPELLE SAINT-GALL (FIG. N° 45)

Commençons par le titulaire de cette chapelle en consultant le *Dictionnaire hagiographique* de Dom Baudot :

« Gall, d'une famille noble d'Irlande naquit vers le milieu du VI^e siècle ; il fut élevé à Benchor sous la direction des saints Comgall et Colomban et acquit surtout la connaissance des Saintes Écritures. Moine, il suivit Colomban en Angleterre d'abord, puis en France (an 585), prit part à la fondation de Luxeuil. Bannis par le roi Théodoric, Gall et Colomban évangélisèrent les païens de Zurich et des environs. Pendant que Colomban se retirait en Italie, Gall malade ne put le suivre ; il se retira à quelques lieues du lac de Constance et fonda l'abbaye qui plus tard devait porter son nom. En 625, les moines de Luxeuil l'élirent pour abbé, mais il refusa et mourut vers 646 le 16 octobre, dans un âge avancé. Il avait donné à ses moines la règle de saint Colomban, mais au VIII^e siècle, ils adoptèrent celle de saint Benoît. »

(1) Autel sacrificiel

(2) Portique qui précède un sanctuaire

(3) Niche où se trouve la statue du dieu

(4) Prêtre municipal, attaché à la divinité tutélaire de la cité

(5) Baptême des enfants

Quant à son emplacement, Roch-Stéphane Bour, dans son œuvre déjà citée, nous la détermine avec certitude :

« Saint-Gall occupait approximativement la place entre la tour d'Horloge et le café de la Lune ; la chapelle fut démolie en 1607 pour créer un passage convenable entre la place d'Armes et la place Saint-Étienne ou entre la cathédrale et le palais épiscopal dans l'enclos duquel elle se trouvait. »

Son emplacement condamnait le passage de la place d'Armes à la place Saint-Étienne. Aussi hommes et bêtes, pour se rendre d'une place à l'autre, empruntaient-ils la grande église comme nous le confirment plusieurs textes que nous relevons dans les "*Études sur la Cathédrale de Metz*" de Mgr Jean-Baptiste Pelt :

« 1456, 10 janvier. - **Défense de vendre, même des cierges, à l'intérieur de l'église, et d'y passer avec des animaux.**

... Fut ordonné par chapitre de faire bouter hors de l'église les chandeliers et toutes les besognes, que on y vend..., et que le coustre le face et en parle aux treses (Treize) pour gager se mestier est ⁽¹⁾ et que on pourvoice aux bestes et ordures que on porte parmy l'église. »

« 1667, 20 août. - **Défense de faire de la cathédrale un lieu de passage et d'y déposer des hottes.**

Sur la plainte faite au chapitre par Monsieur le Syndic ⁽²⁾ qu'au mespris de Dieu et avec grand scandal plusieurs personnes passent et repassent par l'église avec hottes, fardeaux et autres choses indécentes ou mesmes y apportent leurs hottes et les mettent bas pour entendre messe... Il a esté fait deffense tres expresse à toutes personnes tant paysants qu'autres de porter des hottes, fardeaux et autres choses semblables à l'église soit en passant ou pour entendre messe sur peine de confiscation, et ordonné aux marguilliers, chantres et autres officiers de l'église d'y prendre garde et de se saisir desdites hottes et fardeaux. Ce qui sera affiché aux portes principales de l'église affin que personne n'en puisse prétendre cause d'ignorance »

« 1682, 16 novembre. - **Passage par l'église à empêcher par un gardien spécial.**

Messieurs désirans empescher le désordre qui se fait dans leur église par le passage continuel de personnes qui vont et viennent du marché, chargées de denrées ou autres choses, ont pris résolution de faire choix d'une personne propre pour en avoir le soing, et pour cet effet, ont donné charge à monsieur le coustre de chercher quelqu'un pour estre toujours à l'église pour prendre garde qu'il ne s'y fasse aucun désordre et empescher qu'il n'y passe aucune personne chargée de fardeaux, denrées et d'autres choses, auquel sera donné un logement avec tous les profits des bans qui sont dans l'église, à charge de faire nettoyer la neffe ez jours ordinaires. »

Pour éviter tous ces désagrément, les édiles messins décident de construire une rue de passage entre les deux places et démolissent la chapelle de nos évêques. Et les Bénédictins de nous le préciser et ce, au cours de l'année 1607 :



Fig. N° 45 Gall, Abbé (*Leben der Heiligen*)

⁽¹⁾ pour chasser s'il en est besoin

⁽²⁾ le syndic était celui des chanoines qui était chargé par le chapitre de veiller à l'exécution des statuts, règlements et conclusions capitulaires. Cet office paraît être d'une création relativement récente

« On travailloit alors à la rue l'Évêque, petite rue entre le Palais Episcopal & la Cathédrale, pour que cette Eglise ne servit plus de passage public comme auparavant. Ce fut dans cette occasion qu'on démolit la chapelle de saint Gal ou plusieurs de nos Evêques avoient eu leur sépulture. Elle étoit dans l'enclos de l'Evêché, qui aboutissoit immédiatement à la Cathédrale. »

Au cours des siècles cette nouvelle rue prend plusieurs dénominations :

- Rue Neuve
- Neuverue
- Neuverue l'Évêque
- Rue l'Évêque
- Rue Montmorency
- Rue de la Rampe
- Rue d'Estrées.

Martin Meurisse, notre évêque suffragant, se plaint du nouveau passage, selon Mgr. Jean-Baptiste Pelt, dans son œuvre précitée :

« 1608, 30 août.- **La Chapelle Saint-Galle en ruines**

Les vigiles et messes de Requiem que l'on avoit accoustumé de dire en la chapelle S. Gal a présent ruinée se diront a l'advenir au chœur après les vespres dictes à Saint Paul⁽¹⁾ »

« 1571.- **Les boutiques devant l'église.**

Ordonné aux sieurs maisonniers de visiter quelque boutique devant l'église où l'on crainct avoir été fait tord aux pilliers de l'église de saint Gaul (Gall). »

Nous connaissons la date de sa destruction (août 1607), mais nous ignorons la date de sa fondation qui se situe entre la mort du titulaire : Gall, vers 646, et la sépulture du premier évêque : Advence, en 875.

Cette chapelle renfermait deux autels ainsi que plusieurs tombes que nous énumère Roch-Stéphane Bour :

« D'après les **Gesta episcop Mett.**, deux autels se trouvaient à S.G. : celui du titulaire et celui de saint Jean in ferventi, et trois évêques y étaient enterrés : Advence (855-875), Robert (883-917) et Frédéric de Pluvoise (1171-1173), que Prost ne cite pas. Puis il y avait d'autres tombes, mais qui ne sont pas autrement désignées. »

Avant de nous intéresser au deuxième sanctuaire *infra domum*, concluons en compagnie du même auteur :

« S.-G. était "**chapelle épiscopale**" à un double titre : elle était enfermée dans l'enclos de l'évêché et servait pour ainsi dire de "**chapelle privée des évêques**" où se faisaient différentes fonctions : c'est là qu'ils recevaient le serment des Treize à la Chandeleur, comme le marque la chronique. Par ailleurs, S.G. était dans tous les temps à la nomination de l'évêque. »

⁽¹⁾ Meurisse rapporte qu'en l'an 1607, au mois d'août, « on travaillait alors à la rue nefve, autrement appelée la rue l'Evesque, laquelle fut faite entre la grande Eglise et la maison Episcopale ; pour y gagner la commodité d'un passage et pour arrester celui que l'on avoit prophanément accoustumé de prendre au travers de la mesme Eglise. La maison Episcopale fut notablement incommodée pour cette commodité publique, par la ruine de la chapelle de S. Gal, qui estoit dans l'enclos de la mesme maison, et qui estoit destinée pour toutes les fonctions sacrées des Evesques par le retranchement de la cour, et par ce qu'il faut aujourd'huy passer au travers de la mesme rue pour entrer en l'église au lieu qu'auparavant l'on y entroit immédiatement. » (de la maison épiscopale)

SAINT PIERRE-LE-MAJEUR (FIG. N° 46 ET 47)

Roch-Stéphane Bour, dans *"Les Églises Messines Antérieures à l'An Mil"* nous renseigne sur l'emplacement de ce sanctuaire *infra domum* :

« L'Église S.P. était située, d'après le plan de 1738, entre la chapelle Notre-Dame-la-Ronde, dont elle était séparée plus tard par la chapelle dite des Lorrains et la place occupée par l'aile droite de l'Hôtel de Ville actuel : sa façade était tournée vers la cathédrale. »



Fig. N° 46 Mort de Pierre (*Leben der Heiligen*)

Le même auteur nous informe sur son histoire :

« D'après la légende, saint Clément en serait le fondateur; de même de Saint-Pierre-le-Vieux.

L'église est antérieure à saint Chrodegang ; les aménagements et embellissements que cet évêque y fit faire, d'après Paul Diacre et son biographe du X^e siècle, rappellent les mêmes travaux exécutés à Saint-Étienne. La tradition, rapportée, entre autres, par les Gesta episcop. Mett., par le Martyrologe de la cathédrale (au 16 novembre), par l'inscription du prévôt Richard (+ 28 oct. 1514) et par Philippe de Vigneulles, en attribue la fondation à

saint Goëric, évêque de Metz (629-648 ?), nous n'avons aucune raison sérieuse d'en contester la valeur. Une charte de l'évêque Étienne de Bar, de 1130, nous apprend qu'elle est collégiale et desservie par quatre chanoines et un prévôt. Un de ces derniers, Willermus (Guillaume), fonda en 1185 deux nouvelles prébendes et enrichit les anciennes. À la même date, le pape Lucius III lui confirme la possession de l'église Saint-Gorgon située tout à côté. S.P. est souvent nommée dans les documents du moyen âge. Négligée au XVII^e siècle, son état de délabrement la fit convertir, dans les années de 1701 à 1705 au plus tard, en un magasin de blé pour le service de la place : c'est ce qui lui a valu la dénomination de S.-P.-l'Enfariné. En 1712, on construisit dans la nef des habitations pour les chœurs de la cathédrale : le chœur fut provisoirement conservé et restauré ; en 1754 et 1755 eut lieu la démolition complète.

Il est à noter que d'après le texte de Paris, S.-P. sert d'église stationnale neuf fois, c'est-à-dire autant de fois que Saint-Étienne (quatre fois) et Sainte-Marie ou N.-D.-la-Ronde (cinq fois) ensemble ; c'est dans cette église, comme nous l'avons déjà fait observer, que se tiennent les réunions les plus importantes. Nous en avons donné plus haut l'explication, en parlant de Saint-Étienne. »

Roch-Stéphane Bour souligne un fait que nous ne saurions négliger :

« ... S.-P. sert d'église stationnale neuf fois, c'est-à-dire autant de fois que Saint-Étienne (quatre fois) et Sainte-Marie ou N.-D.-la-Ronde (cinq fois) ensemble... »

Ce fait détermine bien l'importance de ce sanctuaire du domaine épiscopal. Auguste Prost, ainsi que les Bénédictins, nous le confirment en nous rapportant les pratiques et les procédures qui s'y déroulaient, au temps de la République messine :

« C'est à la porte du chœur de St Pierre (le majeur ?) *sanctus Petrus*, que le dimanche, quand il y avait lieu, était, comme nous l'avons dit, proclamé par le prêtre assisté d'un échevin du Palais, le ban mis sur ceux que la justice avait frappés. »

L'élection des Treize y avait lieu, selon les Bénédictins :

« Par un autre atour du jeudi après l'Apparition de Notre-Seigneur 1346, il fut ordonné que tous les trois ans & dix-sept semaines, le Maître-Echevin & les Treize feroient assembler les Paraiges pour tirer de l'un d'eux, en commençant par celui de Porte-muzelle, & en continuant par ceux du Commun, de Juif-rue, d'Outre-seille, de saint-Martin & de Porte-faillie, un homme chef d'hôtel, pour être Treize avec les onze qui restoient, & avec le Maître-Echevin qui fortoit d'exercice, & qui de droit étoit premier Treize.

Mais en 1393, on changea cette forme d'élection, & l'on fit un nouvel atour par lequel il fut ordonné pour huit années, à commencer du jour de la Chandeleur, que le Maître-Echevin feroit assembler en l'Eglise de saint Pierre, devant la grande Eglise, le lendemain de la Conversion de saint Paul, 25 de janvier, les cinq Paraiges & le Commun, pour choisir quatre personnes chefs d'hôtel, de chacun des cinq Paraiges, & six du Commun, capables de porter la Treizerie, de lignage de

Paraige par pere ou par mere, âgés de vingt ans au moins : que les noms de ces vingt-six personnes feroient écrites sur des courroies de parchemin, & feroient mis dans autant de bustes ou boîtes parfaitement semblables, que ces bustes feroient jettés dans un chaperon pour y être ballotés ; que le Maître-Echevin, & en son absence le premier Treize en tireroit un, & que celui dont le nom se trouveroit écrit sur la courroie de parchemin qu'il renfermeroit, feroit Treize cette année là. »

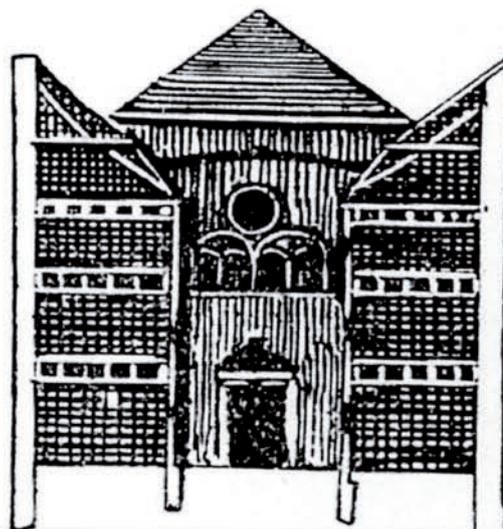


Fig. N° 47 Entrée de Saint-Pierre-aux-Images
(Études sur la Cathédrale de Metz)

Toujours selon les mêmes auteurs, le 21 mars de chaque année, jour de la Saint-Benoît de Nursie et premier jour de l'an messin, le princier de la cathédrale et les cinq abbés bénédictins de Metz et des environs se réunissaient à Saint-Pierre pour y élire le maître-échevin :

« On lit dans un atour du 2 avril de l'an 1300, que le Maître-Echevin, les Treize, les Comtes, les Paraiges & toute la communauté de Metz ont atorné & ordonné, & que le Princier & les cinq Abbés se sont obligés, eux & leurs successeurs, pour le bien et la paix de la cité, de s'assembler tous les ans le jour de saint Benoît, dans l'église de saint Pierre, devant la grande Eglise pour élire un Maître-Echevin, lequel ferait désormais tiré successivement des Paraiges d'Outre-seille, du commun, de saint-Martin, de Juif-rue, de Porte-faillie & de Porte-Muzelle. Par-là on dérogeoit au règlement précédent, qui permettoit de choisir indistinctement un noble ou un roturier de la ville ou des faubourgs.

Par un autre atour du 26 novembre 1316, les mêmes Magistrats réglent la manière dont on doit faire l'élection du Maître-Echevin. Le Princier & les cinq Abbés, y est-il dit, s'assembleront tous les ans le jour de saint Benoît, dans l'Eglise de saint Pierre, devant la grande Eglise, pour nommer chacun un sujet capable de remplir cette place, de l'âge au moins de trente ans, & du Paraige qui doit, suivant l'atour de 1300, fournir cette année le Maître-Echevin. Aucun des Electeurs ne pourra nommer une personne déjà nommée par un d'entre eux ; mais ils nommeront six personnes différentes, toutes choisies dans le Paraige en tour pour fournir le Maître-Echevin ; le nom de chacun des six sujets sera écrit sur une courroie de parchemin, parfaitement égale aux autres ; les six courroies seront mises dans autant de bustes ou boîtes semblables, & les six boîtes seront jettées dans un chaperon pour y être ballotées ; le Princier en tirera une, & celui dont le nom se trouvera écrit sur la courroie qu'elle renferme, sera Maître-Echevin durant cette année. On y ajoute que si le Maître-Echevin vient à mourir pendant son année d'exercice, les Electeurs se rassembleront aussi-tôt pour choisir en la manière ordinaire, dans le Paraige du défunt, un sujet pour le remplacer & achever l'année ; ce qui donne à penser qu'auparavant, les six Electeurs choisissoient entr'eux le Maître-Echevin à la pluralité des voix. »

La fête de Benoît de Nursie se célébrait le 21 mars, jour de sa mort en 543. De nos jours, proclamé patron de l'Europe par Paul VI, en 1964, sa fête a lieu le 11 juillet.

Retournons à Saint-Pierre-le-Majeur, en compagnie de l'annaliste Jacques Baltus qui nous révèle que :

« Elle n'était pas voutée (sic) mais simplement lambrissée sous la toiture. »

Quittons ce grand sanctuaire et rendons-nous à Sainte-Marie.

SAINTE-MARIE OU NOTRE-DAME-la-RONDE (FIG. N° 48)



Fig. N° 48 La Vierge, le jour de la Pentecôte (*Histoire Sainte*)

Consultons, à nouveau, Roch-Stéphane Bour pour déterminer l'emplacement de Sainte-Marie :

« Sainte-Marie était située devant la façade de la cathédrale, à droite : elle a dû occuper à peu près la moitié est de la chapelle N.-D. du Mont-Carmel actuelle, dont elle partageait l'orientation. Tout en étant séparée de l'église épiscopale, elle était censée en faire partie intégrante. Nous ne savons rien de spécial de son architecture première : elle avait des dimensions assez restreintes. »

Dans l'ouvrage publié sous la direction de Marcel Aubert "*La Cathédrale de Metz*", Pierre Marot assume l'"*Histoire de la Construction*". Nous emprunterons à son chapitre "*Reconstruction de la Nef*" l'histoire de Notre-Dame-la-Ronde ainsi que sa disparition lors de son

intégration à Saint-Étienne :

« La cathédrale était, comme nous l'avons dit, entourée de nombreux édifices. L'un d'eux, Notre Dame, **Sancta Maria infra domum**, occupait l'emplacement sur lequel devait être élevé une partie de la nef du nouvel édifice. Cette église, citée dans la règle de saint Chrodegang, est mentionnée dans le **Cérémonial** du XII^e siècle. Ce document nous fait savoir que l'église était proche de la tour de la cathédrale romane. En 1130, l'évêque de Metz institua en cette église une collégiale de six chanoines qu'il dota richement. La dénomination **Sancta Maria infra domum** reste usitée jusqu'au début du XIII^e siècle ; en 1207 apparaît une nouvelle dénomination : **Beata Maria rotunda**, Notre-Dame-la-Ronde, qui sera exclusivement employée par la suite. On a induit de ce changement de nom que l'église avait été reconstruite dans les dernières années du XII^e siècle ou les premières années du siècle suivant et qu'on lui avait donné une forme circulaire.

Il semble bien que cette reconstruction soit due à la générosité du comte de Salm, Henri II qui, dans un registre de Notre-Dame-la-Ronde, est dit "fondateur" de la collégiale. Il existait, d'ailleurs, à l'abbaye de Senones, dont les comtes de Salm étaient les voués, une église Notre-Dame-la-Ronde qui, commencée sous l'abbatiat d'Antoine (1136) fut consacrée le 24 janvier 1154. Il est possible que Henri de Salm ait voulu faire à Metz un édifice semblable à celui de Senones.

Or, cette église se dressait près de la façade ouest de la cathédrale. Pour agrandir la cathédrale on dut se résoudre à démolir la nouvelle église Notre-Dame-la-Ronde. Mais on ne put supprimer purement et simplement cet édifice qui était le siège d'un chapitre. On trouva donc un moyen qui permit tout à la fois de maintenir Notre-Dame-la-Ronde et d'agrandir la cathédrale. On décida dans des circonstances qui ne nous sont pas connues, de remplacer les deux édifices par un seul de dimensions plus considérables. On abattit Notre-Dame-la-Ronde et on incorpora l'église collégiale à la nouvelle cathédrale. La cathédrale proprement dite occupa donc l'emplacement de l'ancien édifice - c'est-à-dire l'abside, le transept et les cinq dernières travées de l'édifice actuel -, les tours furent élevées à l'extrémité de la cathédrale proprement dite, au-dessus de la quatrième travée des bas-côtés. L'église Notre-Dame-la-Ronde, orientée perpendiculairement à la cathédrale, fut constituée par les trois dernières travées de la nef actuelle et on établit son chœur au niveau de la deuxième travée du collatéral sud. Il va de soi que les deux chapitres construisirent les deux églises sur un plan commun, de telle sorte que l'harmonie architecturale de l'ensemble fût sauvegardée. Cependant, le sol de Notre-Dame-la-Ronde fut plus élevé à l'origine que celui de

la cathédrale, les piliers de Notre-Dame-la-Ronde n'eurent pas la même forme que ceux de la cathédrale et, jusque vers l'année 1380, un mur sépara les deux églises.

Les deux édifices étaient donc complètement distincts ; on entrait à la cathédrale par les portes latérales ouvertes sous les tours et à Notre-Dame-la-Ronde par le portail de la Vierge planté d'angle au niveau de la première travée de la nef et par un autre portail ouvert sur les degrés de la place de Chambre.

La plantation du portail Notre-Dame s'explique par ce fait que la face occidentale de l'église donnait non point sur une place ouverte, mais sur la cour de l'évêché, et que, par conséquent une porte établie à l'Ouest n'aurait pas été accessible. Ce n'est que plus tard que l'on pourvut d'un portail la façade occidentale de l'église Notre-Dame, devenue la cathédrale.

Sur les instances du chapitre cathédral, on décida vers 1380 d'abattre le mur qui marquait la division de Notre-Dame-la-Ronde et de la cathédrale **"pour faire l'église plus belle et plus unie qu'elle n'était"**, et pour marquer l'individualité de Notre-Dame-la-Ronde, on ferma le chœur de cette église par une grille. Le marlier de Notre-Dame-la-Ronde devait remettre à celui de la cathédrale les clefs de deux portails de cette église et, en retour, le chapitre ferait établir à ses frais la grille, une chambre pour le secrétaire de Notre-Dame et une porte derrière l'autel de ce chapitre. On abaissa alors le sol de la partie de la nef et des bas-côtés qui appartenait à Notre-Dame-la-Ronde pour le mettre à niveau du sol de la cathédrale.

L'église Notre-Dame fut donc réduite à son ancien chœur. On maintint le sol de celui-ci à son niveau primitif, on établit des degrés qui permirent d'accéder du bas-côté sud à la chapelle Notre-Dame, et c'est au-dessus de ces escaliers que l'on posa, pour séparer les deux églises une balustrade percée d'une porte à double battant.

Ainsi les deux églises furent complètement unies ; déjà, le 18 février 1326, Louis, évêque de Metz, parlait d'une **"église"** construite en l'honneur eu bienheureux martyr saint Étienne et de la très glorieuse Vierge Marie ; l'église Notre-Dame fut **"absorbée"** progressivement par la cathédrale ; en 1359 Notre-Dame-la-Ronde est dite **"en la grande église de Metz"** et un document de 1456 mentionne **"l'auteil Notre-Dame-la-Ronde en l'église de Metz"**. Le chapitre fut supprimé le 13 octobre 1741, ses biens furent réunis à ceux du séminaire de Saint-Simon. L'église devint donc une chapelle de la cathédrale. On substitua, ensuite à l'appellation de Notre-Dame-la-Ronde celle du Mont-Carmel et du Rosaire. Il importait de connaître ces particularités pour comprendre l'économie de la construction de la cathédrale de Metz ».

Revenons à notre conjecture, précédemment émise, que si sa forme ronde n'est attestée qu'après 1200 par sa nouvelle dénomination, Notre-Dame-la-Ronde, nous pouvons soit accepter soit rejeter le fait qu'elle ait pris une nouvelle apparence après sa reconstruction, à la fin du douzième siècle... Si nous l'acceptons, nous pouvons de même admettre que tous les baptistères n'avaient pas une configuration ronde ou octogonale. Abandonnons ce sanctuaire pour nous intéresser à celui qui l'absorbe : Saint-Étienne.

LA CATHÉDRALE SAINT-ÉTIENNE (FIG. N° 49 ET 50)

Nous ne nous étendrons pas sur ce sanctuaire qui a fait l'objet de nombreuses monographies et d'études très poussées. Comme les auteurs de ces œuvres se contredisent lorsque certains déterminent qu'il s'agit de travaux de construction alors que d'autres spécifient qu'il ne s'agit que de travaux d'embellissement ou d'agrandissement de la cathédrale, comme nous relevons un autre sujet d'opposition, la date de translation du siège épiscopal à Saint-Étienne, nous ne nous intéresserons qu'à la période entre le début du quatrième et le milieu du cinquième siècle.

Recourons à Roch-Stéphane Bour qui nous résume, en quelques mots, les événements afférents à notre cathédrale :

« Voici les grandes dates de l'histoire de S.-É., telles qu'on les admet généralement aujourd'hui :

1. En 451, S.-É. n'était qu'un "oratoire-oratorium".
2. La prise de Metz par les Huns a eu comme suite la translation à S.-É. du siège épiscopal placé jusque là dans un des faubourgs au sud de la ville.
3. Sous les évêques Villicus (552-577) et Pierre (578 (?) - 587), l'église a été entièrement reconstruite.
4. Cette construction reçoit des aménagements et embellissements par Chrodegang, évêque de 742-766.
5. Les évêques Advence (958-875) et Robert (883-917) continuent à l'embellir et à l'enrichir.

6. *Thierry Ier (965-961) abat l'ancien édifice et commence une construction nouvelle qui est achevée par Thierry II (1005-1046) ».*

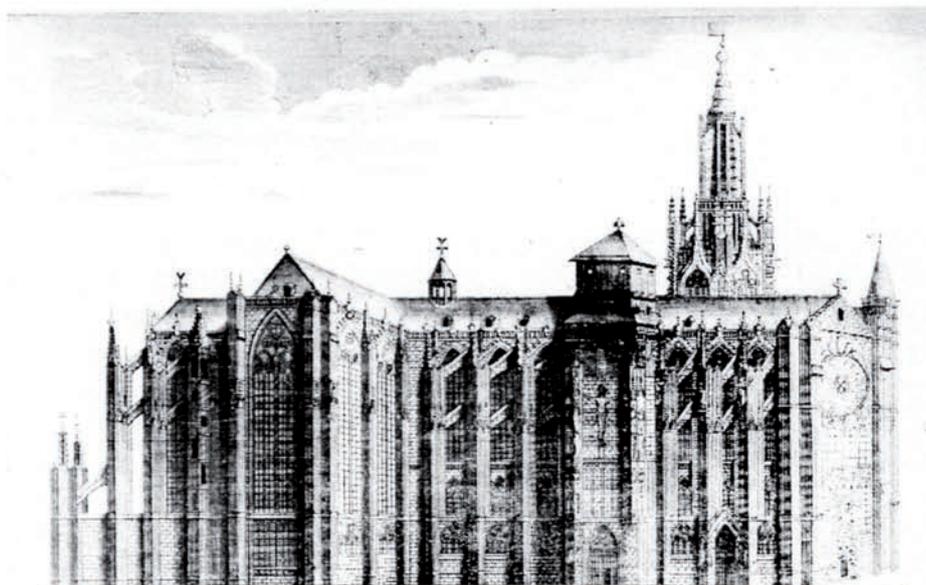


Fig. N° 49 Profil et élévation de la cathédrale de Metz par le sieur François Bourmac (*Études sur la Cathédrale de Metz*)

En compagnie du même auteur, examinons les deux premiers points :

« 1. On s'appuie sur le terme "*oratorium-oratoire*" employé par Grégoire de Tours en parlant de S.-É. pour dire qu'en 451 cette église était réellement un oratoire, une église de très petites dimensions. L'argument ne nous paraît pas bien solide. Nous seulement on peut dire que toute église est un oratoire, c'est-à-dire une maison de prière, mais il est également certain que les auteurs anciens, loin de se servir d'une terminologie constante et exclusive, emploient très souvent, l'un pour l'autre, les termes oratoire, basilique, église, temple, etc. Les preuves ne manquent pas. En voici quelques-unes tirées de notre histoire locale."

« 2. La prise de Metz en 451 eut pour conséquence (presque) immédiate la translation à S.-É. du siège épiscopal ; cela s'explique. Les autres églises des faubourgs étaient ruinées ; la catastrophe dont on venait d'être témoin pouvait se reproduire dans un avenir plus ou moins rapproché ; seule l'enceinte fortifiée de la ville qui avait souffert, mais sans être complètement détruite, présentait encore quelque garantie ; S.-É., du reste, avait fait ses preuves par sa conservation inattendue qu'on ne tardera pas à attribuer à une intervention supérieure. Ainsi son choix comme église épiscopale s'imposait et par la force des circonstances et aussi par mesure de prudence.

Mais alors le prétendu "*oratoire*" de S.-É. aurait dû subir un changement radical : seule une nouvelle et grande construction répondait aux besoins de la situation dans laquelle était placée l'église de Metz. D'ailleurs, à en juger d'après ce qui se faisait ailleurs, il semble peu probable qu'on ait attendu cent ans et plus pour entreprendre cette construction et si on voulait ménager S.-É. à cause de l'auréole dont l'avait entourée sa préservation de l'incendie des Huns, on n'avait qu'à élever une nouvelle église à un autre endroit de la ville. Metz, devenue bientôt capitale de l'Austrasie, ne pouvait se contenter longtemps d'une cathédrale de dimensions insignifiantes. »

Plusieurs auteurs ainsi que Roch-Stéphane Bour contestent le point 3 :

« 3. C'est surtout M. Wolfram, ancien archiviste de la Moselle, qui est le grand champion de l'opinion qui attribue aux évêques Villicus et Pierre (552-587) la construction d'une nouvelle cathédrale. Pour la motiver, il a mis en avant un document que nous connaissons déjà : une lettre envoyée à l'évêque Pierre par un certain Gogus (+ 581), haut employé de la cour, et terminée par des compliments à l'adresse d'un personnage dont il est dit "qu'il visite sans cesse les sanctuaires des saints et qui, comme on peut le voir maintenant, a construit sur les rives de la Moselle les comblés élevés (parce que très haut placés) d'un temple et dont la science est un ornement des palais des rois". »

Pour bien comprendre ce qui va se passer en 451, remontons le temps et intéressons-nous au règne de Théodose le Grand, empereur romain de 379 à 395 :

« Le règne de Théodose marque aussi une étape importante dans l'histoire des rapports de l'Église et de l'État : le christianisme, qui n'était sous Constantin qu'une religion tolérée, allait devenir sous Théodose une véritable religion d'État. Dès son avènement, Théodose entreprit, sur le plan légal, la lutte contre le paganisme : il interdit successivement les opérations divinatoires (381), l'entrée des temples (392) et même le culte domestique des dieux (392). En même temps, il donnait aux chrétiens les anciens temples, soulevant parfois de véhémentes protestations. » (Dictionnaire d'Histoire Universelle de Michel Mourre)

Nous pouvons donc affirmer que le christianisme devient religion d'état en 392.

Après les édits de tolérance de Galère (311), de Maximin ((312) et de Constantin (313) - plus connu sous le nom d'édit de Milan - les édiles des cités romaines voient leurs prérogatives en matière religieuse quelque peu diminuées. Le Césaropapisme de Théodose leur rend ce pouvoir religieux. Tous les prélats du Bas-Empire et du Haut-Moyen Âge sortaient, ne l'oublions pas, des familles de l'aristocratie locale. Examinons, à présent, ce qui se passe à Metz :

À la fin du quatrième siècle, deux sectes chrétiennes - tolérées - coexistent au Sablon : le groupe paulinien (les *laissés-pour-compte* de la société) à Saint-Pierre-aux-Arènes et le groupe johannique (les *negociatores*) à Saint-Jean. Aussi, dès l'édit de 392, les édiles messins tentent-ils de reprendre le pouvoir religieux dans son intégralité et, dans un premier temps, ferment-ils tous les temples dont celui de leur ancienne divinité tutélaire. Intéressons-nous donc à ce temple qui, à notre avis, avait les proportions de la **maison carrée** de Nîmes.

De forme oblongue, il n'était pas un lieu d'accueil ni de recueillement, mais le tabernacle du dieu présent et non figuratif dans la "*cella*", et seuls les desservants y pénétraient. Le rite sacrificiel romain se pratiquait, il est bon de le rappeler, à l'extérieur, côté occidental, la porte du temple ouverte, et le sacrificateur officiait la tête tournée vers l'est et regardait le dieu présent dans la "*cella*".

Comme le rite sacrificiel chrétien se célèbre à l'intérieur du sanctuaire et que celui-ci est un lieu d'accueil et de recueillement, les édiles messins doivent l'adapter au nouveau rite. Perpendiculaire à la nef de la cathédrale actuelle, et situé dans cette dernière, ils l'agrandissent dans le sens de la largeur en allongeant l'édifice vers le sud de l'orientation de la ville. L'ancien temple du dieu tutélaire devient ainsi le chœur de l'oratoire Saint-Étienne, la nouvelle construction, la nef des fidèles. Et, pendant les travaux de construction, de restructuration et d'aménagement de la nouvelle église-mère, les édiles messins se rendent à Saint-Jean pour assister aux cérémonies religieuses. Les travaux terminés, ils procèdent à la dédicace de la nouvelle église-mère. L'invention du corps d'Étienne (415) vient à point nommé pour nos dirigeants puisque Rome et Metz sont les premières villes d'Occident à recevoir des reliques : probablement l'un des cailloux ayant servi à sa lapidation. La translation du siège épiscopal se réalise donc, non en 451, mais entre 415 et 451. Romains et Grecs boudent la nouvelle église-mère et continuent d'officier les uns à Saint-Pierre, les autres à Saint-Jean, mais ignorent ... l'arrêt de la Cour suprême du Ministère de la Justice qui siège au Paradis. Rappelons-nous la légende de la destruction de Metz :

Pierre, le chef de l'Église, préside à cette session entouré de deux assesseurs, les apôtres Paul et Jean. Le procureur n'est autre que l'empereur Théodose le Grand. Trois avocats défendent respectivement le groupe paulinien, le groupe johannique, le groupe messin. L'Histoire n'a retenu que le nom du défenseur de ce dernier groupe : Étienne. Ce jeune avocat, plein de fougue et de talent, défend avec brio sa cause en s'appuyant sur le fait que les Messins obtempèrent, et ce dès 392, aux édits de Théodose.

Ne chassent-ils pas les idoles des temples ? Ne transforment-ils pas le sanctuaire de ce faux dieu tutélaire de la ville en un magnifique oratoire pour accueillir les adeptes de la vraie Foi ? Pourquoi Romains et Grecs dédaignent-ils ce nouvel espace de prières et de sacrifices ? Pourquoi ne l'acceptent-ils pas comme l'Église-mère ?

Étienne obtient gain de cause et sauve son oratoire. Pierre et Jean l'estimaient. Quant à Paul, ne devait-il pas faire oublier Saul ? L'arrêt de la Cour suprême, nous le connaissons. Celle-ci décide d'envoyer le "*fléau de Dieu*" sur la Gaule pour la ravager. Arrivé devant Metz, le 7 avril 451, il

détruit la ville ainsi que les deux sanctuaires, Saint-Pierre et Saint-Jean, mais préserve de la flamme l'oratoire Saint-Étienne...

Après cette sanction divine, Romains et Grecs reconnaissent, avec quelque retard, que Saint-Étienne est désormais l'église-mère du diocèse. Seul Saint-Jean sera reconstruit mais se placera sous la protection des Douze Apôtres : qui peut le plus, peut le moins ... Pierre abandonne provisoirement la périphérie messine et entre dans le domaine épiscopal - Saint-Pierre-le-Vieux. Dans ce même enclos, Paul s'honore d'une collégiale et deviendra le patron du chapitre cathédral. Abandonnons le domaine épiscopal et intéressons-nous à l'enclos canonial.



Fig. N° 50 Cathédrale Saint-étienne / ancien portail
Louis XV (*Conrard*)

L'ENCLOS CANONIAL

LA CLOTURE ET LE CLOITRE

Le mot "**cloître**" a deux définitions :

« Partie d'un monastère interdite aux profanes et fermée par une enceinte. »

ou

« Lieu situé à l'intérieur d'un monastère ou contigu à une église cathédrale ou collégiale, et comportant une galerie à colonnes qui encadre une cour et un jardin carré.

Nous emploierons le terme **Clôture** pour désigner la partie interdite aux profanes ; **Cloître** pour désigner la galerie. (Fig. N° 51) Dans son œuvre "*La Cathédrale de Metz*", Auguste Prost appelle "*claustra*", la clôture, et "*claustrum*", la galerie. Clôture et cloître dérivent du latin "*claustrum*" - "*claustra*" - au pluriel : enceinte, clôture, fortification, retranchement.

Les claustraux - l'ensemble des bâtiments à l'intérieur de la clôture - comprennent, en plus du cloître :

- l'habitat ;
- les écoles ;
- la salle capitulaire ;
- les édifices religieux.

En compagnie d'Auguste Prost, intéressons-nous à la fondation de la clôture et du cloître. À juste raison, il se réfère à Paul Diacre, ainsi qu'à Jean de Gorze et l'attribue à Chrodegang, évêque de Metz (742-766).

« Le Cloître, *claustrum*, dont l'existence était la condition essentielle de la vie régulière en commun, avait été en même temps que cette régularité, institué par Chrodegang et construit par lui au VIII^e siècle... Ainsi s'expriment Paul Diacre et d'après lui Jean de Gorze, dans ce qu'ils disent de la communauté de clercs réguliers instituée près de St. Etienne par Chrodegang. »

Clôture et cloître subiront, au cours des siècles,, deux transformations, dues à l'agrandissement de la cathédrale :

- une première fois, au XI^e siècle (cathédrale romane) ;
- une seconde fois, au XIII^e siècle (cathédrale gothique).

Auguste Prost nous le confirme :

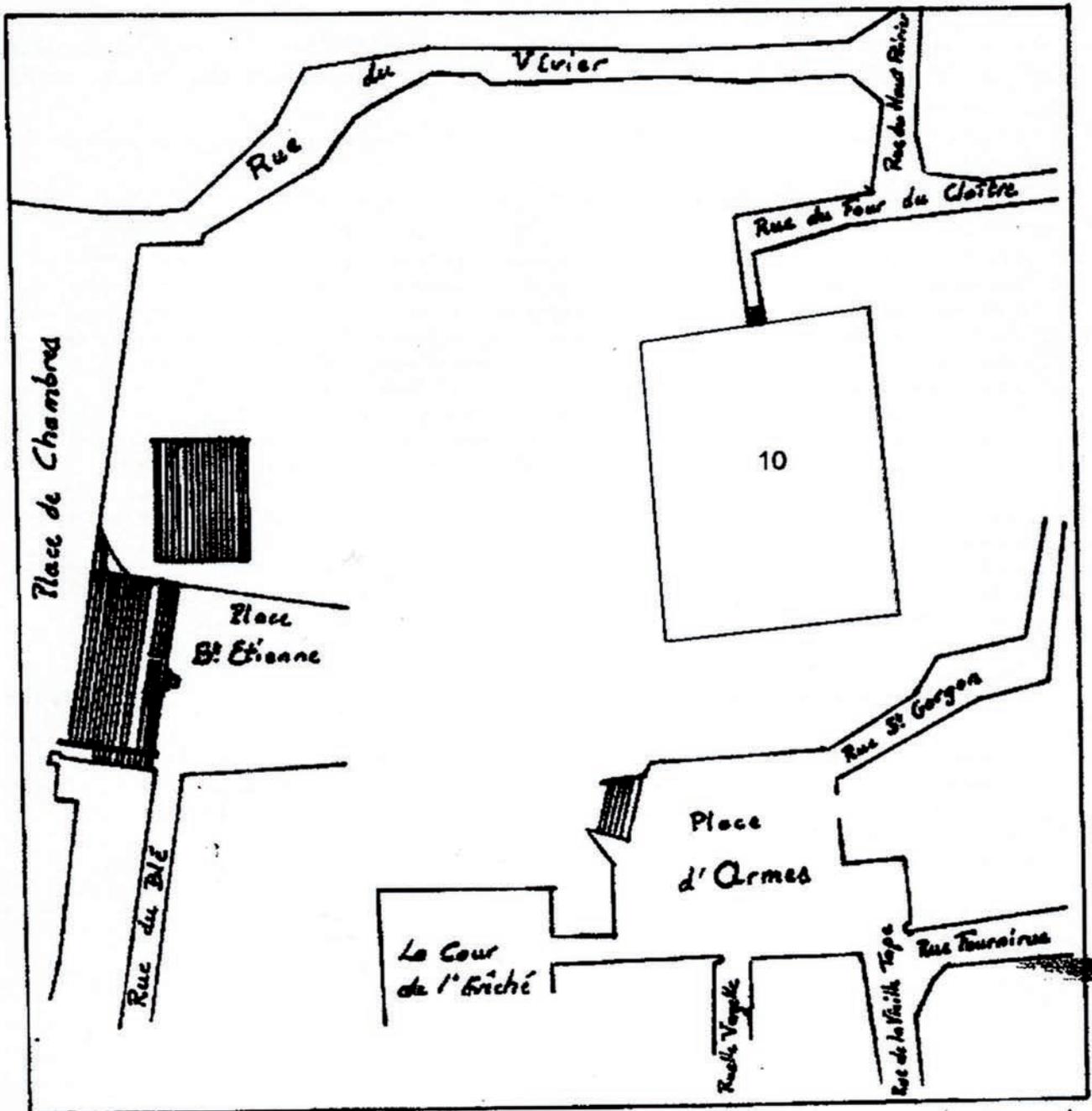
« Nous admettons donc comme possible comme probable même que le cloître dont il est question dans le Cérémonial du XI^e siècle ait succédé, sur le même emplacement à peu près, à celui de Chrodegang, dans l'endroit précisément où se trouvait, lorsqu'il fut renversé au siècle dernier pour l'ouverture de la place d'armes, celui qui lui avait succédé ; car ne n'était certainement pas alors le même qu'au XII^e siècle. »⁽¹⁾

La clôture implique une voire plusieurs issues :

« Le cloître proprement dit, *claustrum*, était en communication permanente avec les divers locaux compris dans la clôture, *claustra*. Il communiquait, depuis le matin jusqu'après complies seulement, avec le dehors, par sa porte principale, *ostia claustris*, et par les portes particulières ouvertes sur les trois églises de St. Étienne, de St. Pierre, de Ste. Marie dites dans la maison, portes surveillées les unes et les autres par des gardiens spéciaux. »⁽²⁾

(1) "*La Cathédrale de Metz*" – Auguste Prost

(2) ibidem



Légende : Cloître au XIIe S.

Jean-Daniel
PARIETTI.

Fig. N° 51 Cloître au XIIe S.

Avant de nous intéresser à la destruction du cloître, essayons de localiser les trois différents cloîtres. Selon Auguste Prost, "Le cloître du XIII^e siècle, parfaitement connu, occupait suivant toute apparence l'emplacement même de celui du XII^e siècle" ⁽¹⁾

Quant au cloître du VIII^e siècle, selon le même auteur, "la façade est du cloître se limitait aux entrées ouest des églises Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Paul et Saint-Pierre-le-Majeur", alors qu'il nous apprend que "au Xe siècle au moins, St. Pierre le Vieux était, suivant le témoignage de Jean

⁽¹⁾ "La Cathédrale de Metz" - Auguste Prost

de Gorze, dans le cloître." ⁽¹⁾ Comme ce sanctuaire se trouvait à la même hauteur que la collégiale Saint-Paul, pourquoi ne pas admettre que cette dernière se situait également dans le cloître. En conséquence de quoi nous pouvons conjecturer que la limite orientale du cloître est restée la même du VIII^e au XVIII^e siècle et que seules les limites méridionale, occidentale et septentrionale ont été déplacées, au cours des siècles.

Comme prévu, abordons, à présent, la démolition du cloître, en compagnie de Jeanne Lejeaux :

« LES CHANOINES de la CATHÉDRALE et le MARÉCHAL de BELLE-ISLE

À plusieurs reprises, entre 1728 et 1752, le Maréchal de Belle-Isle, gouverneur de la province des Évêchés, avait envisagé l'idée de doter Metz d'une place monumentale. L'examen d'un grand nombre de projets le conduisit enfin, en 1752, à l'idée d'agrandir l'ancienne place devant le Moutier, devenue beaucoup trop exigüe pour les exercices militaires. Celle-ci s'étendait, assez irrégulièrement, sur la partie actuelle de la place d'Armes comprise à peu près entre la statue de Fabert et le Café Central, la rue Fournirue et le pavillon de l'Hôtel de la Lune. Pour lui donner de plus vastes dimensions, la démolition du cloître de la cathédrale et de cinq églises attenantes (Saint Pierre le Vieux, Notre-Dame de Lorette et Saint Paul superposées, Saint Pierre aux Images et la Chapelle des Lorrains) était prévue. Ces monuments vénérables, objets du culte des Messins, appartenaient tous au Chapitre de la cathédrale. Des fondations s'acquittaient dans ces chapelles ; le cloître, utilisé pour les processions, abritait, dans sa partie supérieure, les archives, la bibliothèque, les salles de réunion. Dans des logements adjacents habitaient les chantes, le maître de musique et les enfants de chœur. Les chanoines, particulièrement lésés dans leurs biens, s'opposèrent de toutes leurs forces à l'entreprise du gouverneur. Ils commenceront à défendre leurs droits, avec âpreté, dès le 23 août 1752, moment où Belle-Isle leur signifie sa décision, dans une longue lettre, plus riche en justifications que précise en son exposé.

Le Chapitre de la Cathédrale

En contrariant les intérêts des chanoines, Belle-Isle s'attaque à forte partie. Le Chapitre, véritable puissance, tient à ses biens. Sa richesse s'est accrue sans cesse depuis 50 ans ; devenu le plus gros propriétaire de la ville, il possède, à Metz, près de 400 maisons. Les canonicats, qui ne valaient pas 1 000 écus, en 1728, rapportent, en 1750, 4 000 livres de rente au moins.

Ces messieurs de la cathédrale ont sur Belle-Isle l'avantage d'être sur les lieux et de pouvoir entraver facilement ses desseins. Il leur est possible de créer un mouvement dans l'opinion et d'entraîner à leur suite les mécontents. De plus, les appuis ne leur manquent pas en haut lieu.

Malheureusement ils vivent, depuis quelque temps déjà, en mauvaise intelligence avec leur évêque et doivent, pour essayer de le gagner à leur cause, faire tout d'abord amende honorable. Le maréchal, de son côté, tente d'associer à ses projets le prélat avec lequel il entretient des rapports très cordiaux. Monseigneur de Saint-Simon ne soutiendra donc guère ce chapitre, objet de son mécontentement.

La grande entreprise de Belle-Isle trouble profondément la quiétude des chanoines. Quel bouleversement dans la tranquille vie canoniale où, pendant plus de deux ans, se succèdent, sans arrêt, les réunions capitulaires. Le désir de conciliation est plus apparent que réel ; les formules de politesse masquent mal tantôt une opposition sourde, tantôt des attaques directes contre le gouverneur et ses projets.

Les Chanoines contre Belle-Isle

Belle-Isle ne croyait pas rencontrer de si redoutables adversaires. Sa lettre aux chanoines, persuasive, conçue dans des termes modérés, permettait de nombreuses compensations :

"... Il sera également pourvu au dédommagement de tout ce qui vous procure du revenu, ou des logements dans le cloître. L'on fera aussi bastir les logements convenables à vos chantes et enfants de chœur de manière qu'ils seront et plus commodément et tout aussi près de la cathédrale. Il y a même un arrangement pris, pour vous procurer le long de la nouvelle place qui sera formée dans ce terrain, des arcades et des boutiques, qui augmenteront vos revenus, en sorte que je peux dire et çà a été une de mes principales attentions, que le Chapitre gagnera, bien loin de perdre."

⁽¹⁾ "La Cathédrale de Metz " - Auguste Prost

Le maréchal demande même aux chanoines de nommer des députés pour examiner les plans et discuter avec lui pendant son séjour à Metz ; il ne s'attend pas à une prompte réponse du côté du chapitre, ayant bien des objections à résoudre, des intérêts particuliers à concilier et des explications à faire...

Quelques conflits avec les chanoines paraissent donc inévitables au maréchal ; néanmoins, il espère par de larges concessions, obtenir, sans trop de peine, leur adhésion. Une opposition violente, systématique, se manifeste, au contraire, à la cathédrale.

Le 26 août 1752, Messieurs du chapitre prennent connaissance de la lettre du Maréchal de Belle-Isle. Vu l'importance de l'affaire et l'absence de plusieurs membres, la compagnie décide de se réunir quatre jours plus tard.

Le 30 août, un chapitre expressément commandé, M. le Princier présent, examine les propositions de Belle-Isle, refuse à l'unanimité d'entrer en composition et d'aborder toute discussion.

Les Chanoines cherchent des protecteurs

C'est un refus pur et simple, une déclaration de guerre, si le maréchal insiste. Aussi, tout émus de leur coup de théâtre, les chanoines ne perdent pas de temps pour gagner des partisans à leur cause. Dès le lendemain, 31 août ils conviennent de prévenir le ministre, Comte d'Argenson, de leur récente délibération. L'Évêque de Metz sera prié d'appuyer de son crédit leur résistance.

Ces mesures valent aux chanoines un premier succès. Une lettre adressée par eux, le 1er octobre 1752, à un haut personnage de l'administration centrale (marquis de Paulmy, peut-être) est ainsi annotée :

"me représenter les papiers qu'il y a déjà sur cette affaire et les plans du local s'il en a."

Enfin écoutées, les revendications canoniales vont être examinées. Belle-Isle, prié de chercher un terrain d'entente, consent à reprendre son projet sur d'autres bases, comme le prouve la note suivante :

"M. le Maréchal de Belle-Isle est en terme d'accommodement sur cette affaire au moyen de quoy il n'y a pas lieu de donner suite quant à présent."

"Rendu compte à M. le Marquis de Paulmy le 28 octobre 1752."

Le chapitre conserve les yeux ouverts. Un de ses chanoines, alors à Paris, M. Dorigny, suit de près la marche de l'affaire.

Les Chanoines défendent leurs biens

Belle-Isle, de son côté, ne perd pas son temps. Mémoires et plans sont hâtivement remaniés, tandis qu'il utilise ses influences auprès du pouvoir central. Il obtient du ministre, le 24 avril 1753, une lettre assez tranchante pour les chanoines, conseil ou plutôt ordre de soumission.

Grande émotion à la cathédrale à la réception de cette missive. Le 29 avril première lecture en est donnée : un chapitre est expressément commandé pour le 1er mai "auquel chacun sera averti de se trouver". Très sensible au soupçon qui pèse sur elle d'avoir manqué de zèle pour le service du roi, la Compagnie se propose d'envoyer un mémoire justificatif au Ministre. L'appui de l'Évêque et de l'Intendant sera également sollicité.

La première décision se modifia. Le chapitre, en son assemblée du 4 juillet, arrêta de s'adresser à la seule justice de Belle-Isle et de lui soumettre d'abord l'exposé de ses justes revendications. Un mémoire soumis à l'appréciation de ces Messieurs, le 7 juillet, est, après avoir subi de légères modifications, relu et approuvé le 10. Le 14, enfin, le Doyen, le Chancelier et M. Mamiel sont désignés pour le remettre aux mains du gouverneur.

La réponse du maréchal tarde à venir. Pressé par les chanoines, il leur donne, au commencement d'août quelques paroles rassurantes, promet de leur communiquer les différents plans en préparation et de les discuter avec eux.

Rassurés par ces garanties, Messieurs de la cathédrale attendent, avec confiance, la décision du gouverneur. Un mois passe ; l'inquiétude les reprend. Ils réitèrent leur démarche auprès de Belle-Isle et obtiennent, en retour, le 14 septembre, un nouveau projet.

Bien différent du premier, il surprend par son caractère d'illogisme et d'étrangeté. La disparition du cloître et des chapelles n'y est pas mentionnée : aucune modification n'est explicitement apportée à l'ancienne place d'Armes.

Celle-ci, tout en conservant ses dimensions exigües, obtient pourtant une nouvelle issue : une communication s'établit à travers le cloître jusqu'à la rue du Vivier où deux débouchés, au choix, sont proposés, pour atteindre le pont Saint-Georges : l'un par une rue que l'on ouvre sur le penchant de la

montagne, du côté des maisons et des jardins (la rue des Jardins actuelle), l'autre, par les rues du Haut-Poirier, de Chèvremont, de la Boucherie.

Ce plan est au moins bizarre : une rue au travers du cloître, comportant une partie des chapelles, risque leur effondrement total et l'on imagine mal ces monuments tronqués. Le cloître n'aurait pas été moins lésé que précédemment. La ville y gagnait une communication pouvant s'établir ailleurs plus aisément. On ne réservait même plus d'espace libre pour les évolutions militaires : la vieille place d'Armes subsistait avec ses inconvénients.

La stupéfaction des chanoines dépasse peut-être leur mécontentement. Le passage projeté au travers du cloître et des chapelles semble un défi au bon sens. Aussi, trois réunions capitulaires ont-elles lieu successivement, pour aboutir, le 20 septembre, au refus formel des nouvelles propositions du gouverneur.

N'ayant plus aucun ménagement à garder, les chanoines remanient aussitôt leur précédent mémoire - il n'atteint pas moins de 54 pages manuscrites - pour l'expédier au ministre et à tous les personnages d'importance. Ils jugent nécessaire d'ajouter encore, le 8 décembre, un supplément à ce long exposé.

Les objections des Chanoines

Toutes les raisons d'ordre pratique, religieux, sentimental et financier susceptibles de s'opposer au projet sont longuement développées ; les arguments des précédentes lettres aux ministres, à l'Évêque, à toutes les autorités, sont repris un à un.

Tout d'abord, les communications envisagées ne sont d'aucune utilité. En 1744, pendant le séjour du roi et de toute la cour dans la ville de Metz, l'armée de Flandre passa à travers la ville avec ses équipages de vivres et d'artillerie sans qu'il y eut le moindre embarras. Si l'on tient essentiellement à un nouveau débouché, la rue de la Boucherie, dont la pente pourrait s'adoucir jusqu'à la place des maréchaux, en fournirait un plus commode et moins coûteux que ceux prévus par Belle-Isle.

Depuis une vingtaine d'années, de nombreuses places ont été créées dans la ville ; plus d'une, celle de la Comédie, en particulier, peut servir aux exercices militaires.

L'importance des destructions n'échappe pas aux chanoines ; ils prévoient, en plus de la démolition du cloître et des chapelles, celle de l'église Saint-Gorgon, de la Princerie, des greniers du Chapitre, de plusieurs maisons canoniales si l'on veut donner à la place des proportions normales. Ils envisagent aussi l'énormité de la dépense, tout en se défendant de combattre le projet par intérêt. D'ailleurs, même si l'on parvient à compenser leurs pertes matérielles, le préjudice moral restera irréparable. Cette atteinte aux biens sacrés portera le trouble dans l'âme des fidèles et ébranlera leur foi.

Ce danger n'est pas le seul. La sécurité de la cathédrale peut être menacée par la démolition des chapelles et des bâtiments qui la protègent, au levant et au midi, des vents et de la pluie ; la destruction du cloître, construit 400 ans avant la cathédrale, pourrait entraîner celle du merveilleux édifice, gloire de la cité. On ne parlera pas, disent les chanoines :

"de l'utilité dont le cloître pourrait être en cas de siège : personne n'ignore à combien d'usages il seroit propre par sa situation sous un édifice sacré qu'on découvre de tous côtés et qui seroit sans doute respecté par la bombe et le canon d'une armée chrétienne."

Nos bons chanoines supposent à l'ennemi l'esprit chevaleresque dont les nôtres avaient toujours fait preuve et, notamment, quelques années auparavant, à Fontenoy ; pour nous, hélas ! cette phrase évoque le souvenir, récent et douloureux, d'armées, dites chrétiennes, massacrant systématiquement nos cathédrales et nos plus beaux monuments.

Le chapitre, gardien fidèle des biens de l'Église, insiste sur les arguments d'ordre religieux ; utilité du cloître pour les processions ; vénération inspirée par les chapelles dont l'une a été construite du vivant même des apôtres ; fondations qu'on y acquitte ; gêne apportée au service divin et au recueillement des fidèles par le bruit des tambours et des trompettes ; de plus, le cloître est un lieu de sépulture, et, même y ont été enterrés, à deux reprises, au siècle dernier, nombre de gens morts de la peste. **"Ici se présente le respect dû aux tombeaux et le danger de les ouvrir"** ; tant au point de vue sentiment que par raison d'hygiène, le cloître doit être respecté.

L'alarme est grande dans la ville ; les maisons ne peuvent plus ni se louer, ni se vendre. **"Personne n'est rassuré par l'espérance du remboursement de la valeur ; les estimations qu'on fait faire ne sont ni justes ni régulières."** Le chapitre prévoit la ruine des propriétaires par une diminution de leur fonds et une dépense au-dessus des forces de la cité. Le roi est supplié de tenir compte comme à Paris, lors de l'établissement de la place Royale, des intérêts de la ville.

"Les motifs d'humanité et de condescendance qui ont engagé sa Majesté à abandonner le projet de la nouvelle place de Bussi et de sacrifier les monuments de sa gloire à l'amour de son peuple,

l'exciteront encore à traiter en père des sujets prêts à répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour luy témoigner leur zèle et leur fidélité."

Belle-Isle réfute les arguments du chapitre

Dans deux mémoires destinés à l'administration centrale. Belle-Isle répond, point par point, au réquisitoire dressé contre lui par les chanoines. Il s'étonne des difficultés soulevées aujourd'hui par le chapitre, alors qu'il s'agit de la reprise d'une idée déjà ancienne.

L'esprit de conciliation, la condescendance dont il a fait preuve sont bien rares chez un gouverneur de province. Il s'empresse de ramener à leurs justes proportions les grands arguments du chapitre. Tout d'abord, la cathédrale n'est en aucune façon menacée. Les chanoines veulent, à présent, préserver les lieux saints de toute profanation ; mais leur vigilance a subi bien des éclipses. La partie antérieure de Saint-Pierre aux Images a été démolie par eux. L'utilisation du cloître (où beaucoup des leurs dormaient leur dernier sommeil), comme jardin potager n'indique pas une profonde vénération.

Les communications proposées vers la rue de la Boucherie avaient été déjà "étudiées par les officiers de l'École de l'artillerie les plus expérimentés, et les architectes les plus capables et les plus intelligents". Il s'est trouvé une impossibilité physique à leur exécution. Pour rattacher la place des Maréchaux à la rue des Trinitaires, il faudrait sacrifier les plus belles demeures de Metz. Ces démolitions, il est vrai, ne porteraient aucun préjudice au chapitre ; il n'est propriétaire d'aucune maison dans ce quartier.

Tout en signalant l'égoïsme des chanoines, le maréchal défend l'honnêteté de ses experts : "il a choisi les plus expérimentés de la ville qui ont fait les estimations en toute liberté". Le désintéressement du chapitre, au contraire, est suspecté. S'il a fait des dépenses assez importantes à Metz depuis plusieurs années - il exagère d'ailleurs beaucoup leur valeur - elles ne se rattachaient guère au bien public, mais plutôt à des embellissements particuliers. L'accroissement des revenus capitulaires permettait aussi quelques sacrifices.

Pour faire triompher plus sûrement sa cause, Belle-Isle envoie au roi lui-même un long mémoire ; il y renouvelle, contre les pauvres chanoines, ses accusations de mauvaise foi, d'égoïsme, d'entêtement, d'avarice, et revient à un plan très voisin du premier projet adopté ; il propose nettement l'agrandissement de la place d'Armes aux dépens du cloître et des chapelles, avec deux voies de dégagement, l'une vers le Pont Saint-Georges, par les jardins, l'autre vers la Place de Chambre, en passant devant la cathédrale. Les dépenses prévues sont de 144 686 livres, 17 sols 9 deniers. Un projet d'arrêt, daté du 24 janvier 1754, accompagnait ce mémoire.

Belle-Isle triomphe

L'arrêt du Conseil du 14 mars 1754, annoncé par un autre projet non daté, correspond en tous points aux desiderata de Belle-Isle et lui donne pleins pouvoirs pour agir à son gré. Copie en est envoyée à Metz avec les lettres patentes dès la promulgation.

Malgré la présence à Paris de son mandataire habituel, le chapitre n'est pas immédiatement averti de son échec. Trois mois seulement après la signature royale, la Compagnie, enfin prévenue, se réunit pour délibérer.

Ayant fait le serment de défendre les lieux saints, elle croirait le violer en ne s'efforçant pas d'empêcher par tous les moyens l'entreprise si néfaste du maréchal. Une délégation est chargée d'exprimer à Belle-Isle, avec la profonde douleur des chanoines, l'espoir qu'il ne donnera pas suite à ses projets.

Immédiatement, des députés se rendent auprès du gouverneur. Ils en sont pour leurs frais d'éloquence : rhétorique, persuasion, menaces restent vaines. Le maréchal se montre inflexible. Il tient enfin son arrêt et veut en poursuivre, sans retard, l'exécution. Les chanoines décident alors de s'adresser directement au roi. Belle-Isle, prévoyant de nouvelles attaques, presse les choses ; pour mettre l'adversaire devant un fait accompli, l'Intendant nomme les experts chargés des estimations et avise officiellement le chapitre de la mise en marche très prochaine des travaux.

Un dernier effort est alors tenté auprès de l'Évêque. Celui-ci n'a jamais soutenu énergiquement les revendications canoniales : il s'est contenté du rôle de témoin sans prendre parti dans la querelle ; il mêle le blâme pour leur conduite passée à des conseils de résignation et de confiance en la Providence pour un avenir meilleur.

Abandonné par l'Évêque et par le roi, les chanoines n'ont plus qu'à se soumettre. Loin d'écouter les conseils de leur prélat, ils resteront à l'état de paix armée ; s'ils ne peuvent désormais empêcher les travaux, leurs chicanes porteront sur les estimations ; ce ne seront que réclamations incessantes durant plusieurs années. Longtemps encore après la mort du maréchal, ils rappelleront le dommage causé à leurs biens par cette grande entreprise et essayeront d'en tirer quelque avantage.

L'ère de la lutte est cependant close : chacun doit s'incliner et faire taire momentanément ses rancunes. Belle-Isle triomphe sur toute la ligne. Sa victoire lui permet d'éventrer la ville ; mais il ne sut pas poursuivre son avantage en réalisant une place digne de lui et de la cité. À sa mort, les travaux d'embellissement de Metz, étaient, depuis plusieurs années, abandonnés et rien n'avait été édifié.»

Le sort du cloître connu, passons aux bâtiments claustraux.

LES BATIMENTS CLAUSTRaux (FIG. N° 52)

En nous référant à Auguste Prost ⁽¹⁾, les bâtiments claustraux comprenaient :

- la cuisine, *coquina* ;
- le réfectoire, *refectorium* ;
- le poêle, *carminata* ;
- le dortoir, *dormitorium* ;
- les chambres particulières, *mansiones*.

La Cuisine

« La cuisine » - selon Auguste Prost - « n'est nommée qu'une fois dans la règle, pour dire que tous les chanoines y doivent servir à leur tour. » ⁽²⁾

Le chapitre 24 de la Règle de Chrodegang nous apprend effectivement :

« Tous les Chanoines faisoient la cuisine tour à tour, excepté l'Archidiacre et quelques autres Officiers employés à des choses plus utiles : de ce nombre étoient le Cellérier ⁽³⁾ et les Custodes ou gardiens des trois principales Eglises : savoir de S. Etienne, de S. Pierre et de Ste Marie. » ⁽⁴⁾

De la cuisine passons à la table.

Le Réfectoire

Dans un premier temps, nous consulterons Auguste Prost ⁽⁵⁾, puis les différents chapitres de la Règle de Chrodegang que nous relevons dans l'"*Histoire de Metz*":

« Le réfectoire, *refectorium*, était affecté aux repas des clercs réguliers. L'évêque y mangeait aussi, mais dans certaines circonstances seulement, à ce qu'il semble ; car on voit que dans d'autres cas il prenait son repas dans sa demeure *in domo*.

Les chanoines étaient appelés au réfectoire au son de la cloche, *signum*. Il s'y trouvait une place pour un lecteur et sept tables. » ⁽⁶⁾

« Il y avait sept tables dans le réfectoire : la première étoit pour l'Evêque avec les Hôtes & les Etrangers ; l'Archidiacre & ceux que l'Evêque y appelloit ; la seconde pour les Prêtres : la troisième pour les Soudiacres : la quatrième pour les autres Clercs ; la sixième pour les Abbés ou pour ceux que le Supérieur vouloit ; la septième pour les Clercs de la Ville, les jours de Dimanches & de grandes Fêtes. Le repas étoit précédé de prières, & l'Evêque ou un autre Prêtre bénissoit les viandes. On gardoit le silence au réfectoire, afin que l'on pût entendre la lecture. La quantité de pain n'étoit point bornée : chacun en prenoit suivant ses besoins. A dîner ils avoient un potage, une portion de viande entre deux, & une portion de légumes ; à souper ils n'en n'avoient qu'une seule. Les jours de jeûne de Carême on pouvoit ajouter une troisième portion ; mais le fromage étoit compté pour une. Quant au boire, les Prêtres & les Diacres avoient trois tasses de vin à dîner, à souper deux : les Sous-Diacres deux à dîner & deux à souper : les moindres Ordres deux à dîner & une à souper. Les jours-mêmes, où l'on ne faisoit qu'un repas, on n'ajoutait rien à cette quantité. S'il arrivoit que le vin fût rare, on diminueoit cette portion. Ceux qui s'abstenaient de vin buvoient de la bière. » (Chapitres 21 à 23) ⁽⁷⁾

(1) *La Cathédrale de Metz*, par Auguste Prost

(2) *ibidem*

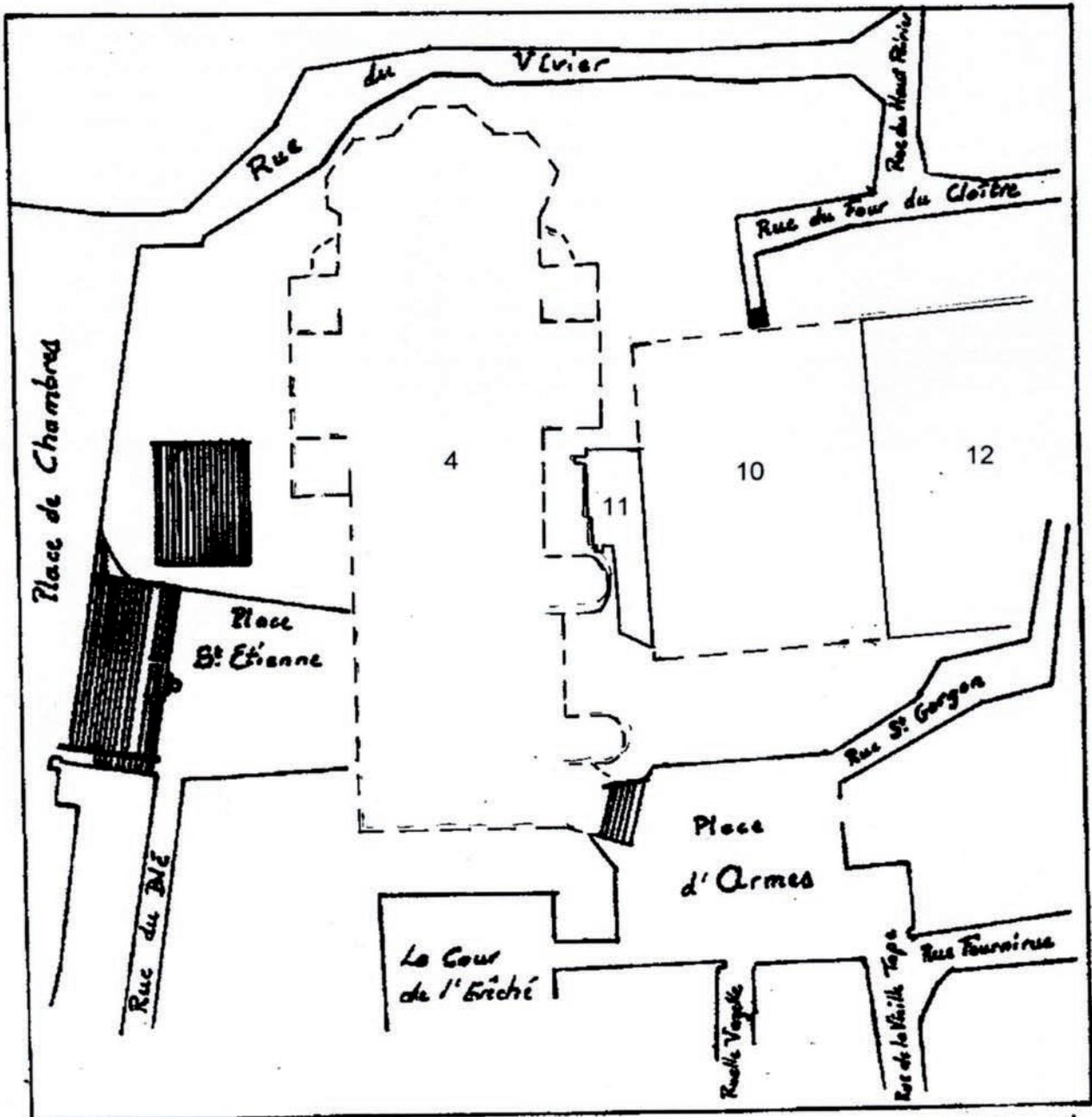
(3) Cellérier, celui qui a soin des provisions et de la nourriture

(4) *Histoire de Metz*, par les Bénédictins

(5) *La Cathédrale de Metz*, par Auguste Prost

(6) *ibidem*

(7) *Histoire de Metz*, par les Bénédictins



- Légende : 4 = Cathédrale gothique
 10 = Cloître au XIIe S.
 11 = Ecole, Bibliothèque, Bureau de contrôle
 12 = Réfectoire, Dortoir

Jean-Daniel
 PARIETTI.

Fig. N° 52 Bâtiments claustraux

«S'il arrive que l'on donne à manger à quelqu'un dans le réfectoire, il laissera ses armes à la porte, & aussitôt après le repas, on le fera sortir du Cloître.» (Chapitre 3)⁽¹⁾

⁽¹⁾ Histoire de Metz, par les Bénédictins

« Depuis Pâque jusqu'à a Pentecôte on faisoit deux repas, & on pouvoit manger de la viande, excepté le Vendredi seulement. On en faisoit aussi deux de la Pentecôte à la S. Jean, mais sans manger de viande. De la S. Jean à la S. Martin il y avoit deux repas par jour, comme auparavant, & l'abstinence de viande n'étoit que pour le Mercredi et le Vendredi. Depuis la S. Martin jusqu'à Noël tous s'abstenoient de viande & jeûnoient jusqu'à Nones. De Noël au Carême on jeûnoit jusqu'à Nones, le Lundi, le Mercredi & le Vendredi ; mais on ne s'abstenoit de viande qu'en ces deux derniers jours. Les autres jours de la semaine on faisoit deux repas. S'il arrivait une Fête le Mercredi ou le Vendredi, pendant cet intervalle, le Supérieur pouvoit permettre l'usage de la viande. En Carême, on jeûnoit jusqu'à Vêpres, excepté les Dimanches, & il n'étoit permis à personne de manger hors du Cloître, pas même dans les Abbayes de la Ville, si ce n'est à ceux qui, étant éloignés, ne pouvoient revenir à l'heure pour prendre leur repas avec les Freres. » (Chapitre 20) ⁽¹⁾

« Aux principales Fêtes de l'année, nommément à Noël & à Pâque, l'Evêque donnoit à manger aux Chanoines dans sa maison épiscopale. En d'autres Fêtes, comme à l'Epiphanie, à la mi-Pâque & Pâque clos, à l'Ascension, à la Pentecôte & le jour de la naissance de l'Evêque, il leur donnoit à manger au Réfectoire à l'heure de Sexte. Il y avoit aussi certaines Fêtes, où le repas étoit à la charge de l'Archidiacre ou de celui qui le représentait. » (Chapitre 30) ⁽²⁾

Au cours de la journée, les chanoines, s'ils disposaient de temps libre, se rendaient dans une pièce où ils avaient la possibilité de se désaltérer, entre autres...

Le Poêle

Il s'agit en fait du chauffoir "endroit d'un monastère, d'un hospice où l'on vient pour se chauffer." ⁽³⁾

« Le poêle – si nous nous référons à Auguste Prost – « était un lieu où les chanoines pouvaient se réunir, à ce qu'il semble, et où ils venaient, s'ils en éprouvaient le besoin, boire deux ou trois fois sans excès, en dehors des heures de réfectoire. » ⁽⁴⁾

Quant à "sans excès", la Règle précise :

« et ebrietas non dominetur... » (Chapitre 30)

En clair, la Règle demandait aux Chanoines d'éviter l'état d'ébriété.

Comme tout un chacun, leur journée terminée, les chanoines se mettaient au lit.

Le Dortoir

« Tous coucheront dans des dortoirs communs, mais en des lits séparés, & logeront dans un Cloître exactement fermé, où nulle femme ni aucun laïc ne pourront entrer sans la permission de l'Evêque, ou de l'Archidiacre, ou du Primicier. » ⁽⁵⁾

Les chanoines ne pouvaient pas se permettre de coucher à l'extérieur :

« Les Chanoines avoient la liberté de sortir de la clôture pendant le jour ; mais tous devoient, à l'entrée de la nuit, se rendre à l'Eglise de S. Etienne, c'est-à-dire, à la Cathédrale contiguë au Cloître, pour chanter Complies, après lesquelles il n'étoit plus permis de boire, de manger, ni de parler : le silence devant être gardé jusqu'au lendemain après l'Office de Prime. Celui qui ne s'étoit pas trouvé à Complies ne pouvoit rentrer, ni même frapper à la porte, jusqu'à ce que l'on vint aux Nocturnes, c'est-à-dire à l'Office de nuit (Office auquel le Peuple affiitait alors).

L'Archidiacre, le Prancier, ni le Portier, ne pouvoient donner aucune dispence de cette Regle, à moins qu'ils ne fussent en état de rendre compte à l'Evêque pourquoi ils l'avoient accordée. S'il arrivoit qu'un Clerc eut couché dans la Ville, on se contentoit, pour la première fois, de l'en reprendre de paroles ; s'il

⁽¹⁾ "Histoire de Metz", par les Bénédictins

⁽²⁾ ibidem

⁽³⁾ Littré

⁽⁴⁾ "La cathédrale de Metz », par Auguste Prost

⁽⁵⁾ "Histoire de Metz", par les Bénédictins

récidivoit, il étoit mis en pénitence au pain & à l'eau le même jour ; & enfin, s'il ne se corrigeoit point, on lui impofoit quelque pénitence plus forte ou on l'excommunioit (ce qui, fans doute, doit s'entendre de l'excommunication reguliere, qui prive le Chanoine ou le Religieux de la Compagnie de ses Frères au Chœur & au Réfectoire). »⁽¹⁾

L'évêque, dans la Règle, dispensait certains chanoines du dortoir.

Les Chambres particulières

« On prenoit un grand soin des Chanoines malades ; s'ils n'avoient pas de leur patrimoine ou de bénéfices particuliers ce qui leur étoit nécessaire en cet état. Ils avoient un logement séparé un Clerc chargé de les soulager. »⁽²⁾

« Défense aux Chanoines de donner à manger ou à boire à d'autres Clercs ou à des Laïcs dans le logement qui leur est destiné dans l'intérieur du Cloître, ni de les y laisser coucher, si ce n'est que ces Clercs ou Laïcs servent quelques Anciens par ordre de l'Evêque. »⁽³⁾

« Des chambres distinctes, **mansiones**, se trouvaient dans des conditions diverses au dedans de la clôture, **mansiones intra claustra**. Telles étaient celles notamment affectées aux gardiens des trois églises de S^t Etienne, de S^t Pierre et de S^{te} Marie, **infra domum**. Ces gardiens devaient coucher, est-il dit, soit dans ces églises, soit dans des chambres qui les avoisinaient. Cette alternative ou opposition montre que ces chambres, qui n'étaient pas comme on le voit dans les trois églises, étaient nécessairement dans la clôture. Il est parlé dans les mêmes termes des chambres particulières, **mansiones**, destinées aux malades ; mais ce qui nous semble surtout intéressant, c'est la mention des chambres habitées séparément par les chanoines auxquels l'évêque accordait exceptionnellement cette faveur. Il leur était naturellement défendu d'y introduire des étrangers. Ils étaient de plus tenus d'y observer le silence pendant la nuit, de telle sorte, est-il dit, que le bruit de leur voix ne fût pas entendu de leur chambre dans la chambre voisine ; par où l'on voit que ces chambres étaient vraisemblablement disposées régulièrement les unes à côté des autres.

La jouissance de ces chambres séparées, **mansiones**, de la seule volonté de l'évêque, et qui doit être, on peut le croire, très recherché, il n'y a pas de doute que les intéressés n'aient rien négligé pour étendre cet usage, et pour en développer l'application. On sait d'un autre côté que la vie commune et la clôture n'ont pas duré toujours pour les chanoines de la cathédrale, et qu'ils finirent même par avoir chacun une maison, et par occuper ainsi des demeures particulières plus ou moins considérables dans la ville, sans qu'on connaisse aucune mesure prise expressément pour l'introduction de ce régime nouveau, à un moment quelconque. Ce grave changement pourrait bien être simplement le résultat de modifications graduelles insensiblement apportées aux dispositions premières, pour ce qui concerne l'habitation. Les développements donnés à l'usage des chambres distinctes, **mansiones**, peuvent avoir été un acheminement vers la situation dans laquelle on voit finalement les membres du chapitre occuper individuellement, en dernier lieu, les grands hôtels qui ont subsisté avec cette destination jusqu'à la fin du XVIII^{me} siècle, dans la ville... »⁽⁴⁾

« Les chambres, **mansiones**, dont il est question dans la règle de Chrodegang, étaient originairement peu nombreuses selon toute apparence, et nécessairement comprises, cela est dit formellement, dans la clôture. Mais l'espace en dedans de celle-ci était limité, et lorsque, en multipliant comme on dut y être graduellement entraîné ces installations particulières, on eut occupé cet espace tout entier, il fallut un jour se décider à en sortir. »⁽⁵⁾

En quittant leur dortoir, leurs chambres, la clôture pour s'installer commodément en ville, les chanoines se détourneront de leur devoir religieux, de leur devoir de charité et s'attireront le mépris, voire la haine de leur prochain ; haine que traduit, avec outrage, ce passage de la lettre qu'adresse François Mallarmé, représentant du peuple dans les départements de la Meuse et de la Moselle,

(1) "Histoire de Metz", par les Bénédictins

(2) ibidem

(3) ibidem

(4) "La Cathédrale de Metz", par Auguste Prost

(5) ibidem

pour l'organisation du gouvernement révolutionnaire, aux Corps administratifs, aux Sociétés populaires, aux autorités révolutionnaires ainsi qu'aux citoyens de ces deux départements :

« l'autre, chanoine indolent, nourrissait dans l'oisiveté sa vaste corpulence..... »

Abandonnons les chanoines à leur indolence pour nous intéresser aux écoles du Chapitre.

LES ÉCOLES

Dans son œuvre précitée, Auguste Prost ne trouve les écoles dans les dépendances de l'enclos castral qu'à partir du XII^e siècle :

« Les écoles, *scolae*, sont au XII^{me} siècle, dans les dépendances du cloître, une chose toute nouvelle par rapport à ce que nous avons trouvé exister au VIII^{me} siècle dans ces conditions. Nous ne connaissons du reste de ce qui les concerne que leur emplacement. Il serait bien intéressant de savoir ce qu'on y enseignait et à qui l'on y enseignait. Le Cérémonial ne nous apprend rien à cet égard.

Les écoles donnaient sur la branche occidentale du cloître, vis-à-vis la place occupée de l'autre côté, sur la branche orientale, par le réfectoire. C'est ce qui résulte du rapprochement qu'on peut faire des itinéraires de processions à travers le cloître, pour se rendre à St Pierre le vieux ou revenir de cette église qui, le long de la branche septentrionale de celui-ci, en occupait la partie extrême. Le parcours de ces processions est indiqué tantôt comme passant devant le réfectoire, *per ante refectorium*, tantôt comme passant devant les écoles, *per ante scolae*. L'alternative ainsi posée ne permet aucun doute sur la position relative du réfectoire et des écoles. Ces deux dépendances du cloître se faisaient face dans les deux grandes branches orientale et occidentale de ce cloître. Le réfectoire donnant comme nous l'avons montré sur la première, les écoles devaient régner nécessairement sur l'autre, c'est-à-dire occuper l'espace compris entre le cloître et les édifices de la cathédrale. Nous savons ainsi où étaient au XII^{me} siècle les écoles du cloître ; mais c'est tout ce que nous en savons. »⁽¹⁾

En consultant Jean Faviès, ce dernier nous apprend :

« Dispensant l'enseignement en Occident, les écoles médiévales sont nées de l'obligation faite par Charlemagne, en 789, à tous les évêques et abbés d'ouvrir à l'ombre de leur église ou monastère une école où seraient poursuivies des études conduisant à une meilleure connaissance de la Bible et des Pères, ainsi qu'à une plus large diffusion des moyens élémentaires de l'administration. Dans l'esprit de Charlemagne et de son entourage (Alcuin, Théodulfe, ...), il s'agissait aussi d'assurer l'unité du royaume franc et de la chrétienté occidentale par l'unité de la culture et des rites. »⁽²⁾

Et Metz disposait donc d'une école épiscopale, dès la fin du VIII^e siècle, comme nous le confirment les Bénédictins :

« Metz fut une des premières Villes où l'on seconda les louables intentions de Charlemagne. Nous verrons dans la suite combien fut célèbre l'École de la Cathédrale sous l'Evêque Drogon : celle de Gorze durant plusieurs siècles ; celle de S. Arnoul sous l'abbé Jean I du nom ; celle de S. Vincent sous Sigebert de Gemblours. »⁽³⁾

Si Auguste Prost ignore l'enseignement donné dans ces écoles, les Bénédictins nous informent que, du temps de Drogon (IX^e siècle), on n'y cultivait "que des sciences utiles" ainsi que le "Chant Roman" :

« Mais quelques grandes que fussent ses occupations à la Cour, jamais elles ne lui firent perdre de vue le gouvernement de son Diocèse. Sous son épiscopat les Ecoles de Metz furent très-brillantes ; aussi lui confia-t-on le jeune Peppin, petit-fils de Louis-le-Débonnaire, pour le former dans les Lettres : d'où Reginon conclut, avec raison, que les Arts Libéraux fleurissoient alors dans cette Ville. On doit même

(1) "La Cathédrale de Metz", par Auguste Prost

(2) "Les Écoles médiévales" - Encyclopædia Universalis

(3) "Histoire de Metz", par les Bénédictins

ajouter, à la louange de Drogon, qu'il ne permit d'y cultiver que des sciences utiles & folides : ce qui n'étoit pas peu de chose dans un tems où l'Astrologie Judiciaire étoit fort à la mode. Le Chant Romain fit sous lui de grands progrès, que non seulement il se répandit par son moyen dans toute la France, mais même qu'il prit le nom de Chant Messin, genre de réputation que l'Eglise de Metz s'est conservée durant plusieurs siècles, jusques-là que les premiers Peres de l'Ordre de Cîteaux, dit S. Bernard, voulant établir dans leur Congrégation la méthode la plus exacte pour chanter les louanges de Dieu, eurent recours à l'Eglise de Metz. »⁽¹⁾

Ces mêmes Bénédictins nous définissent la fonction du "directeur des études" :

« L'Ecolâtre est le premier des Officiers de la Cathédrale de Metz. La nomination en appartient au chapitre dans ses mois. Elle se fait non en corps, mais comme celle aux canonicats, aux cures, & à quelques chapelles, par le Chanoine tournaire. Cet officier a place au chœur à la droite après l'Archidiacre de Vic. Sa manse est séparée de celle du chapitre. Il a une inspection générale sur toutes les écoles de la ville, mais subordonnée à la juridiction épiscopale. »⁽²⁾

Grâce à une "toiture défectueuse", nous savons que le bâtiment des écoles abritait la bibliothèque ainsi que le bureau des contrôleurs des comptes :

« 1535, 3 juillet.- **Toitures défectueuses.**

A été dit que le toit sur la fabrique de l'église sen vait à ruïne et gaste l'escolle et la librairie et controle^(a) par neges quant elles habondent et grosses eaues. »

- (a) Les écoles étaient dès le XII^e siècle au cloître, dans la branche qui longeait la cathédrale. La librairie ou bibliothèque et le contrôle, c'est-à-dire le bureau des huit contrôleurs chargés de vérifier les comptes, se trouvaient encore à la fin du XVIII^e siècle, à l'extrémité nord de cette même branche du cloître. »⁽³⁾

Au XVI^e siècle, "plusieurs choses deshonestes et malséantes... se commettent tant à l'école qu'au cloistre" :

« 1571, 20 juin.- **Entrée de l'école du chapitre au cloître.**

Pour obvier à plusieurs choses deshonestes et malséantes qui journallement se commettent tant à l'école qu'au cloistre par soldatz et aultres manieres de gens qui y entrent à toute heure du jour, messieurs ont conclud que dores en avant la porte proche Saint Pierre le vieux sera fermée à la clef et ne sera commune sinon à monsieur le princier et à ses gens qui en auront la clef. Et pour l'entrée des escaliers, elle se fera à la ruelle entre l'église de St Pierre aux Images et le logis Droinory le marchand. Et pour ce les sieurs maisonniers avecques monsieur Benfiny sont commis pour y vacquer. »⁽⁴⁾

Abandonnons ce lieu d'infamie pour nous rendre au Chapitre.

LE CHAPITRE OU LA SALLE CAPITULAIRE

Auguste Prost nous apprend :

« ... que la règle ne mentionne aucun lieu qualifié **capitulum**, spécialement affecté aux réunions du chapitre. Elle met au contraire en regard, dans un de ses articles, le 21^{me}, le cloître où se tenaient, à une place indéterminée ce semble, ces réunions du chapitre, et le réfectoire bien déterminé expressément, consacré aux repas.

De là on peut inférer que dans la clôture du VIII^{me} siècle il n'y avait pas de lieu qualifié **capitulum** destiné spécialement à la tenue des chapitres. »⁽⁵⁾

(1) "Histoire de Metz", par les Bénédictins

(2) ibidem

(3) "Études sur la Cathédrale de Metz", par Mgr J.-B. Pelt

(4) ibidem

(5) "La Cathédrale de Metz", par Auguste Prost

Toutefois, s'il n'y avait pas de lieu... spécialement affecté aux réunions du Chapitre, l'article 20 de la Règle précise que :

« Ils (les chanoines) s'occupaient à la lecture depuis Prime jusqu'à Tierce, & après Tierce ils tenoient Chapitre. »⁽¹⁾

Toujours en compagnie d'Auguste Prost, intéressons-nous à ce lieu où se tenait habituellement le Chapitre :

« Le chapitre, **capitulum**. Dans la clôture du VIII^{me} siècle il n'existait pas, comme nous l'avons dit, de salle capitulaire. Les assemblées du chapitre se tenaient alors dans le cloître, à une place indéterminée, à ce qu'il semble. Au XII^{me} siècle, les choses ont quelque peu changé, par suite d'une simple modification paraît-il des usages originaires. Il existe à cette date une salle capitulaire ; mais celle-ci n'est autre chose qu'une des branches du cloître, la branche méridionale, le long de St Pierre le majeur. Il résulte de là que, jusqu'à un certain point, on tenait alors chapitre comme au VIII^{me} siècle dans le cloître, **in claustris, ubi clericus ad capitulum venit**. Cette singulière installation de la salle capitulaire dans une des branches du cloître est parfaitement d'accord avec la manière dont il est parlé de cette salle dans le Cérémonial, quand il est question des processions qui se faisaient autour du cloître, en passant successivement à travers le chapitre, **per capitulum, per medium capitulum**, puis par devant le réfectoire, et par devant les écoles, **per ante rectorium, per ante scholas**.

La branche du cloître consacrée au XII^{me} siècle aux assemblées capitulaires était-elle pourvue de portes qui, sans interdire la circulation dans le cloître, permissent de fermer ce lieu de réunion pendant la tenue de ces assemblées ? Cela est probable. Il est en tout cas certain qu'il en était ainsi au XIV^{me} siècle, comme le prouve le document de 1368 que nous avons cité tout à l'heure. Cette pièce mentionne les deux portes du grand chapitre, l'une près de celle du cloître, voisine de S^t Pierre aux Images ou S^t Pierre le majeur, l'autre près du réfectoire et de la porte du cloître ouvrant du côté de S^t Gorgon. Ce qu'on sait du réfectoire donnant sur la branche orientale du cloître, et de St Pierre le majeur qui en longeait la branche méridionale, montre que c'était cette branche méridionale du cloître qui, au XVI^{me} siècle, et selon toute vraisemblance, dès le XII^{me} siècle, servait de salle capitulaire, ainsi que nous l'avons dit tout à l'heure.

Nous trouvons encore dans le Cérémonial quelques notions à ajouter aux précédentes, touchant la salle du chapitre. Il s'y trouvait une place fixe destinée au lecteur, **lector sedens in loco suo**, avec un pupitre soutenu par une colonne ; d'où l'expression **legere super columpnam**, appliquée à la fonction du lecteur dans le chapitre. On y usait aussi quelquefois de pupitre mobile, **pulpitum etiam conpertum feratur**.

On se rendait au chapitre tous les dimanches, dit le Cérémonial du XII^{me} siècle. Il y était donné connaissance des indications chronologiques fournies par le calendrier, et des morts advenues depuis la dernière réunion ; on y faisait des lectures pieuses, et on y récitait la Règle ; on y désignait l'**ebdomadaire**, le diacre et le sous-diacre de semaine ; on y faisait les admonitions ; on y délibérait enfin sur les affaires du chapitre et on finissait par le chant du **De profundis**.

Pendant la séance on y apportait, dans certaines circonstances, le vin aux chanoines et au lecteur. Le Jeudi saint, on faisait dans la salle du chapitre la cérémonie du lavement des pieds des chanoines. Celui des pauvres se faisait dans le réfectoire.

Nous ne savons pas si, dès le XII^{me} siècle, existait un usage singulier dont on ne connaît pas l'origine et dont il nous reste à dire deux mots, à propos de la salle du chapitre. Au XIII^{me} siècle et jusqu'en 1315, les magistrats de la cité y rendaient la justice. A cette date de 1315, par un accord intervenu entre le chapitre de la cathédrale et la Cité, celle-ci renonce à l'usage immémorial, est-il dit, de tenir dans le cloître, les audiences, ce qu'on appelait **tenir clostre**, pour y **chanteir droit, oyr les ajornels, faire leire les bans**.

Pour s'affranchir de cette sujétion, le chapitre cède en vertu de ces arrangements une maison du voisinage, où l'on bâtit alors le palais de la cité, le Palais qui remanié à diverses époques a duré jusqu'au XVIII^{me} siècle. La suite de l'acte de 1315 prouve que, sous le titre général du cloître, c'est en particulier de la salle du chapitre qu'il y est question. Il est spécifié que, pour empêcher qu'on y pénétrât, les chanoines de la cathédrale pourront dorénavant le clore, en élevant est-il dit un mur depuis l'entrée de cette salle jusqu'aux deux piliers qui sont au **"chief du dit chapitre par devers l'église Saint Gorgon"**. Ceci est bien d'accord avec les indications fournies par le titre de 1368 qui met l'entrée du chapitre près de celle de S^t Pierre le majeur, et signale vers S^t Gorgon, avec une seconde porte du côté du réfectoire, la partie opposée de cette salle, son **chief** ou chevet, comme il est dit dans la pièce de 1315. La forme du chevet fermé s'accroissant formellement à cette extrémité de la salle du chapitre

(1) "Histoire de Metz", par les Bénédictins

permet d'y installer ultérieurement un véritable sanctuaire, la chapelle Notre-Dame de Lorette ou des Foës. C'est dans cette condition qu'elle est figurée en coupe en bas de la planche XXV jointe par les Bénédictins au tome I de leur histoire de Metz.

Il n'est fait dans le cérémonial du XII^{me} siècle aucune mention de la tenue ordinaire des audiences de justice dans la salle du chapitre. Nous ne trouvons dans ce document qu'un passage qu'on puisse rapprocher de ce fait, sans qu'il le concerne cependant. C'est un texte où il est question de ceux sur qui la justice a mis le ban, et dont les noms sont proclamés dans l'église de St Pierre (le majeur ?) en présence d'un échevin du palais. »⁽¹⁾

À un moment donné, la chapelle Notre-Dame de Lorette succède à la salle capitulaire :

« Au milieu du XVIII^{me} siècle, à la veille de sa destruction, le cloître de la cathédrale, formant un carré allongé passablement irrégulier, était composé de quatre galeries dont trois seulement étaient librement praticables ; l'une d'elles, la galerie méridionale étant occupée par la chapelle de Notre-Dame de Lorette ou des Foës, qui avait remplacé en ce lieu l'ancienne salle du chapitre. »⁽²⁾

Auguste Prost ignore la date de l'institution de cette chapelle :

« Nous n'avons trouvé nulle part la date de l'institution de cette chapelle de Notre-Dame de Lorette, dans le lieu même qui servait jadis de salle capitulaire au chapitre de la cathédrale. »⁽³⁾

Mgr Pelt vient à notre secours, aussi laissons-lui la parole :

« 1533, 13 août. Gilles Foës a l'intention de convertir en chapelle dédiée à Notre-Dame de Lorette la salle capitulaire du cloître. Hugues Mathié s'y oppose, parce que son oncle, Jean Chardelli, a déjà fait orner cette salle d'une image de Notre-Dame et y a fondé le chant d'une antienne aux cinq fêtes de la Vierge. Le chapitre cherchera un accord.

"Quant à l'érection d'autel sub invocations Beate Marie de Lorecto et lieu de dévotion, que sieur E. Foës a commencé on cloistre de ceste église, où on liet par chacune feste de double le martilogue (le martyrologe), espérans le poursuyre et mener à fin et le fonder, et que néanmoins sieur messire Hugue Mathie, chantré, prétendans iceluy lieu premierement avoir esté mélioré par son feu oncle Chardelli, et dont y a fundation d'une antienne par chascune des 5 festes ladite benoïtte Dame par devant une aultre image de icelle, illecques mise par ledit feu Chardelli, et que ledit sieur chantré ne veult souffrir estre transporté hors du lieu où elle estoit, suppliant y avoir regard, que le cas fut mieulx ordonné pour plus grant devotion, messieurs, après le cas discuté, sont d'adviz y observer la fundation dudit feu Chardelliy, sans néanmoins nuyre a l'intention dudit sieur E. Foës, et y ordonner par l'adviz et accorder des parties, en sorte que l'ordre sera louable et en dévotion." »⁽⁴⁾

Quant à la date de l'institution de la chapelle, restons en compagnie du même auteur :

« 1533, 6 septembre.- Gilles Foës invite ses confrères à assister à la consécration de sa chapelle en l'honneur de Notre-Dame de Lorette, qui aura lieu le jour de la Nativité de la Vierge (8 septembre). Il aura sa vie durant l'administration de cette chapelle.

"Sieur Egid Foes, allegans le commencement de son aultel, qu'il a fa ériger on cloistre a l'honneur de la Vierge de Loreta, et disans qu'il est d'intention avec l'aide du Créateur d'y lasser et la doter de la pluspart de ses biens, prie tous messieurs ad ce que leur plaisir soit l'assister a la bénédiction, consécration et dédicace de sadite chappelle, que se fera **die Nativitatis ciiusdem Virginis proxime futura** meymement il prie au disné tous mesdits sieurs. Encor prie durant sa vie avoir l'administration et gouvernement des oblations et de tous aultres biens d'icelle chappelle, offrans d'en rendre bon compte a chapitre par chascun an. Sur Quoy mesdits sieurs, considérans

(1) "La Cathédrale de Metz", par Auguste Prost

(2) ibidem

(3) ibidem

(4) "Études sur la Cathédrale de Metz", par Mgr J.-B. Pelt

sa bonne intention, annueront unanimes eius voto et petitioni consenserunt in omnibus et qu'il y met unq troncq, dont arra l'administration." »⁽¹⁾

Avec la disparition de la salle capitulaire et son remplacement par la chapelle des Foës, nous avons anticipé sur le chapitre suivant : **Les Édifices religieux**, qui appartenaient au Chapitre cathédral et qui se situaient dans l'enclos canonial.

Le fait que la salle capitulaire occupait l'aile sud du cloître n'est nullement particulier à Metz. Rendons-nous à Cluny : le cloître qui se situait sur le flanc gauche de la deuxième abbatale (Cluny II ou Saint-Pierre-le-Vieux - fin du 10^{me} siècle), abritait dans son aile orientale la salle capitulaire.

Si Auguste Prost nous apprend, et ce grâce à un document de 1368, que le "grand chapitre" possédait deux portes, nous pouvons affirmer au vu d'un document du 24 décembre 1367, que la galerie sud de notre cloître était vitrée :

« 1367, 24 décembre. – Le couître Foulques Bertrand et Jean de Saint-Maurice sont désignés pour examiner à qui incombe la réfection des ferrures des portes de Notre-Dame, ainsi que des fenêstres de la crypte et de la salle capitulaire.

"Li coustres et li sieur Morisse sont pris par chapitre pour enquérir et raporteir, qui doit refaire les ferrures et les serres et clefs des huïxes de Nostre-Dame et des fenestres des cotes, et chapitre doit faire accomplir ceu qu'il en raporteront." »⁽²⁾

Avant de nous intéresser aux édifices religieux, revenons à Auguste Prost qui applique à la salle capitulaire le terme de "grand chapitre" : effectivement il existait dans la cathédrale, derrière l'autel de saint Nicolas, le "petit chapitre".



Hors-texte / Portrait d'un chanoine (Jean Quartenoud / www.co-jolimont.ch)

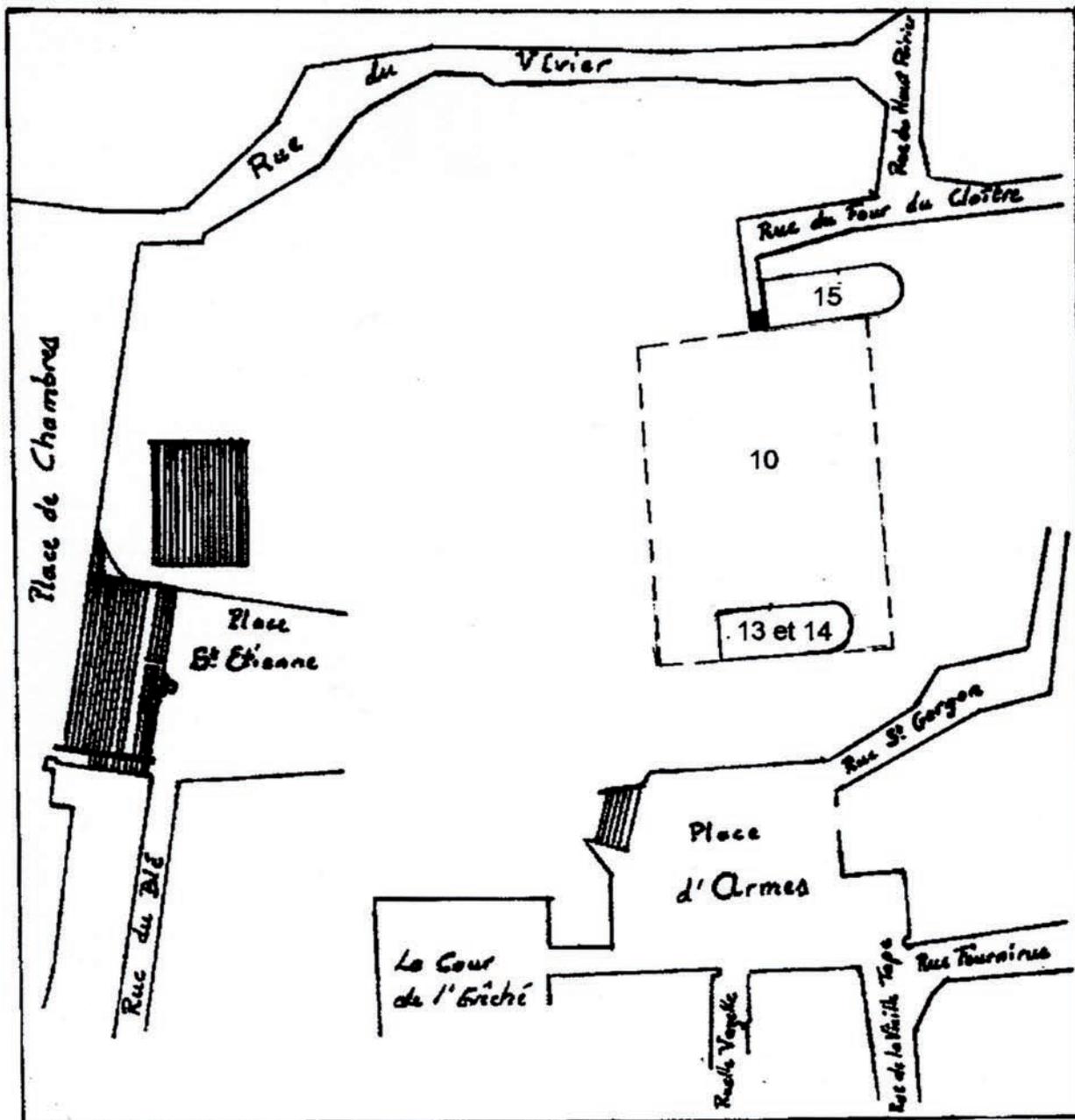
⁽¹⁾ "Études sur la Cathédrale de Metz", par Mgr J.-B. Pelt

⁽²⁾ ibidem

LES ÉDIFICES RELIGIEUX (FIG. N° 53)

Au nombre de trois :

- La collégiale Saint-Paul ;
- l'église Saint-Pierre-le-Vieux ;
- la chapelle Notre-Dame de Lorette (voir chapitre précédent).



- Légende :
- 10 = Cloître au XIIe S.
 - 13 = Saint-Paul
 - 14 = Notre-Dame de Lorette
 - 15 = Saint-Pierre-le-Vieux

Jean-Daniel
PARIETTI.

Fig. N° 53 Edifices religieux du Chapitre

LA COLLEGIALE SAINT-PAUL (FIG. N° 54)

Le chapitre 31 de la Règle précise que :

« Chrodegang n'avoit pas engagé les Clercs de sa Communauté à une pauvreté absolue, mais il ordonna que ceux qui y entjeroient fissent une donation solemnelle de tous leurs biens à l'Eglise de S Paul, c'est-à-dire, au Chapitre, leur permettant toutefois de s'en réserver l'usufruit & de disposer de leurs meubles pendant leur vie. » ⁽¹⁾

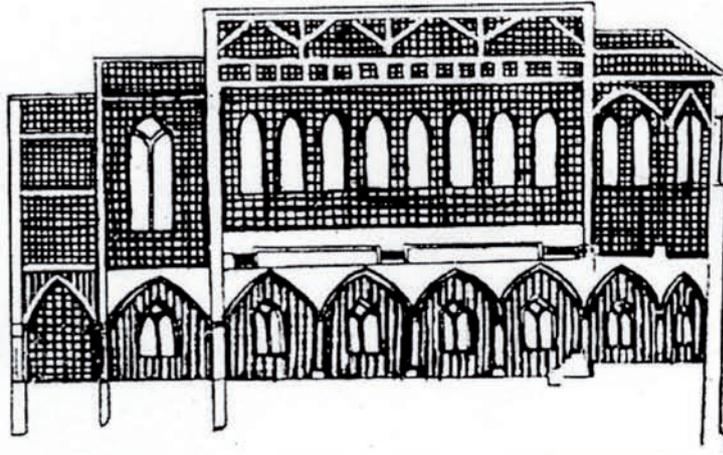


Fig. N° 54 Coupe de Saint-Paul et des Foës (Études sur la Cathédrale de Metz)

Saint-Paul est donc soit antérieur soit contemporain à Chrodegang. Auguste Prost n'écarte pas la possibilité qu'il fonde ce sanctuaire :

« Ce qu'il avait bâti, on nous le dit, c'est le cloître et ses dépendances. S' Paul peut-être, mais non pas S' Pierre le vieux qui se trouvait dans la clôture, et qui était antérieur à ses édifices aussi bien qu'à ceux de l'église de S' Pierre le majeur. Celle-ci remontait elle-même à une époque plus ancienne et devait, comme S' Etienne, à Chrodegang des travaux d'embellissement. » ⁽²⁾

Quant à son emplacement ainsi qu'à son histoire, consultons Roch-Stéphane Bour :

« 1° Emplacement.- S. P. faisait pendant à Saint-Pierre-le-Vieux et se trouvait du côté sud du cloître parallèlement à Saint-Pierre-aux-Images. Sa façade donnait sur la chapelle du Sacré-Cœur actuelle. »

2° Histoire.- De Bouteiller et d'autres attribuent à saint Chrodegang la fondation de S.-P.. Le P. Picard, qui cite comme preuve une notice tirée du nécrologe de la cathédrale, nous apprend que l'évêque Angelram a donné la prévôté de Millery (canton de Pont-à-Mousson) à la manse capitulaire.

D'après sa Règle, c'était l'église spéciale du chapitre ; saint Paul en était le titulaire et le patron.

Prost n'en exclut pas la possibilité. Toutefois, il faut faire remarquer que ni Paul Diacre ni Jean de Gorze, son biographe, n'y font la moindre allusion. Ce silence serait surprenant, si Chrodegang était réellement le fondateur de l'église.

Sans insister sur d'autres détails fournis par Prost et d'autres, disons seulement que le ms. (manuscrit) de Berne nous fait connaître le nom d'un couître de S.-P., un certain Amalbertus, tandis que le Cérémonial de la Cathédrale en mentionne la dédicace. Les changements opérés vers le milieu du XVIII^e siècle afin d'agrandir la place d'Armes furent cause de sa démolition. » ⁽³⁾

Et pour terminer, recourons à nouveau, à Auguste Prost :

(1) "Histoire de Metz" par les Bénédictins

(2) "Histoire de la Cathédrale", par Auguste Prost

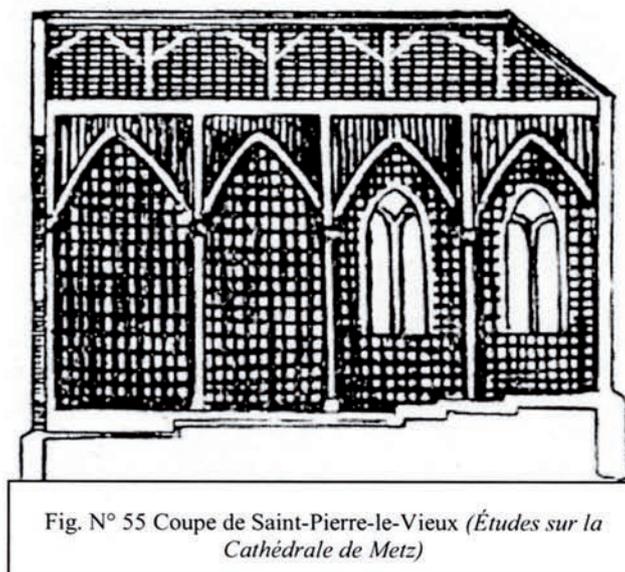
(3) "Les Eglises messines antérieures à l'An Mil", par Roch-Stéphane Bour

« Ce qui est constant d'après le Cérémonial

- c'est que, au XI^e siècle au moins, S^t Paul était déjà une église haute à laquelle on arrivait par des degrés ;
- qu'il existait une première porte au bas de ces degrés et une seconde porte en haut ;
- que l'église contenait l'autel de S^t Paul son patron à la place principale, et ceux de S^t Thomas à droite, de S^{te} Walburge à gauche ;
- que des lampes y étaient suspendues, devant l'autel principal vraisemblablement, à une barre de fer qui pouvait porter aussi des cierges.
- Les processions, d'après le Cérémonial, arrivaient de S^t Pierre le vieux à S^t Paul en passant parfois devant les écoles. Ces indications placent l'entrée des degrés de S^t Paul au bas de la branche occidentale du cloître où étaient les écoles, dans une situation qui est parfaitement d'accord avec l'installation de cette église sur le petit côté méridional du cloître, opposé à celui qui longeait S^t Pierre le vieux, et au-dessus de la salle du Chapitre, où tout indique qu'elle existait déjà au XI^e siècle. »⁽¹⁾

Saint-Pierre le-Vieux (FIG. N° 55)

Chrodegang, selon Paul Diacre, fonde deux monastères : le premier, dédié à saint Pierre, à Metz, et le second à Gorze. Les Bénédictins nous renseignent sur ce monastère Saint-Pierre :



« Dès les premières années de son pontificat, il fonda, dit Paul Diacre, deux Monastères, l'un dédié à S. Pierre, dans la Paroisse de S. Etienne, située dans le Pays de Mofelle, l'autre, nommé Gorze, dans le Scarponnois. Il les dota de biens considérables, & y mit des Moines qui pratiquoient la Regle de S. Benoît ; mais autant le second est connu dans l'Histoire, autant est-il peu parlé du premier, du moins sous cette dénomination.

Quelques-uns pensent que ce Monastere de S. Pierre est le même que celui de S. Avold, fondé par S. Fridolin, rebâti par S. Sigebaud & augmenté par Chrodegang, mais nous ne voyons dans aucun monument que S. Avold ait porté le nom de S. Pierre ; il faut donc chercher ce dernier ailleurs.

Philippe de Vigneules, Dom Descrochets, connu par ses Mémoires imprimés dans la Gaule Chrétienne de MM. de Sainte-Marthe, & le P. Benoît Piquart croient, avec assez de vraisemblance, que ce riche Monastere n'est autre que celui que Chrodegang construisit pour ses Chanoines, auprès de la Cathédrale, & dont l'Eglise, connue sous le nom de S. Pierre le Vieux, a subsisté jusqu'à nos jours. Sans cela il faut avouer que l'on ignore absolument où étoit situé le Monastere de S. Pierre, fondé par Chrodegang.

Il est vrai que Paul Diacre, en parlant de ceux qui l'habitoient, les appelle Moines, & qu'ils vivoient selon la Regle de S. Benoît ; d'où Philippe de Vigneules & quelques autres Ecrivains concluent qu'il y avoit originellement des Bénédictins ; mais les termes de Moines & de Monastere doivent ici se prendre

⁽¹⁾ "Histoire de la Cathédrale", par Auguste Prost

dans un fens plus étendu, & s'entend de Chanoines vivans en commun & pratiquans une Regle tirée, pour la plus grande partie, de celle de S. Benoît.

En effet, Chrodegand, dans le dessein de faire fuivre à son Clergé la vie commune, pratiquée par les premiers Fideles, & voulant rétablir dans toute sa pureté l'ancienne discipline de l'Eglise, mit les Chanoines & les Clercs en Communauté, leur donna une Regle, & les obligea à vivre dans un Cloître comme des Cénobites. C'est pourquoi il eut soin que tous les lieux réguliers, qui se voient aujourd'hui dans les Maisons Religieuses, se trouvassent dans celle qu'il fit bâtir pour eux auprès de son Eglise Cathédrale. Il y ajouta deux Eglises, celle de S. Pierre-le-Vieux, appelée par corruption S. Pierre-le-Vif, & celle de S. Paul. La première étoit sur le côté Septentrional du Cloître, & régnoit sur la moitié de sa longueur : la seconde fermait seule l'aile du côté opposé. Quoique de nos jours elle fût double, nous présumons que la partie inférieure convertie en une Chapelle, dédiée sous l'invocation de Notre-Dame de Lorette & connue depuis sous le nom de Chapelle des Foës, étoit originairement le Chapitre, au dessus duquel & au niveau du dortoir étoit l'Eglise de S. Paul. Comme ces deux Eglises de S. Pierre-le-Vieux & de S. Paul étoient dans l'intérieur du Monastère, l'entrée en étoit interdite aux femmes. » ⁽¹⁾

Roch-Stéphane Bour nous décrit son emplacement et nous relate son histoire :

« 1° - Emplacement.- Cette chapelle, à une nef et avec l'entrée du côté de la cathédrale, longeait le petit côté septentrional du cloître. À sa place s'élève en partie l'ancien corps de garde.

2° - Histoire.- L'origine de l'église est inconnue. La légende attestée au moins depuis les premières années du XIV^e siècle (1314) et reproduite ensuite par les chroniqueurs des XV^e et XVI^e siècles, par Meurisse, au XVII^e, en attribue la fondation à S. Clément. D'autres, en ont attribué la fondation à Chrodegang en expliquant dans ce sens un passage peu clair de Paul Diacre.

En réalité, S.-P. est antérieur à Chrodegang, antérieur même à S.-P.-le-Majeur qui remonte à la première moitié du VII^e siècle. Au XII^e siècle, il n'y avait qu'un autel à S.-P. Les procès-verbaux nous apprennent qu'il y en avait deux en 1584 qui ne faisaient que gêner (donc trois en tout). Aussi le prancier d'alors, Antoine Fournier, propose au Chapitre de leur trouver ailleurs un meilleur emploi. L'église fut reconstruite à l'époque gothique (en 1314) ainsi que le prouvent et son plan et une inscription rapportée par Meurisse ; au témoignage de Baltus, elle était fort élevée et bien voûtée, mais elle fut rasée avec d'autres sanctuaires lors des travaux de 1754-1755.. » ⁽²⁾

Consultons, à présent, Auguste Prost :

« Suivant Meurisse, qui attribue à Chrodegang la translation du siège épiscopal de St Pierre le vieux à St Etienne, ce prélat aurait à cette occasion reconstruit de fond en comble cette dernière église. Paul Diacre à peu près contemporain de Chrodegang ne dit rien de semblable, et rapporte seulement à l'œuvre de ce prélat des travaux d'embellissement ou tout au plus de restauration, rebam, altare, cancellos, presbyterium, arcus que per gymum. Reba et altare c'est le maître-autel avec l'édicule qui le recouvre, le ciborium. Cancellos ce sont les clôtures qui l'enveloppent. Presbyterium, arcus que per gymum, c'est le chœur exclusivement réservé au clergé, l'abside des basiliques primitives, avec la décoration qui l'entoure. » ⁽³⁾

Poursuivons en compagnie du même auteur :

« L'église de Saint-Pierre le vieux, sanctus Petrus senior, sanctus Petrus minor, est en communication immédiate avec le cloître dont elle longe le petit côté septentrional. Des deux dénominations que nous venons de signaler, la première est celle qui se présente le plus fréquemment dans le Cérémonial. Nous n'avons relevé dans ce document que deux exemples seulement de la seconde, sanctus Petrus minor. Elle est peu usitée et n'est appliquée à St Pierre le vieux que par opposition à celle qui désigne St Pierre le majeur. Elle répond à la moindre importance constatée de ses édifices. Quant à la qualification de sanctus Petrus senior, elle indique l'antériorité bien établie d'origine de cette église par rapport à l'autre. Toutes deux existaient au VIII^{me} siècle comme nous l'avons dit, et dès cette époque les relations que nous indiquons entre elles étaient déjà reconnues, au témoignage de Paul Diacre et suivant les explications qu'y ajoute Jean de Gorze : basilica Sti Petri... quæ ideo major appellatur, quia in eodem claustro habetur ecclesia eidem sacrata, minoris et vetustioris manus. La dénomination de St Pierre le vieux a toujours été réputée pour son antiquité. On a même prétendu

⁽¹⁾ "Histoire de Metz", par les Bénédictins

⁽²⁾ "Les Eglises messines antérieures à l'An Mil", par Roch-Stéphane Bour

⁽³⁾ "Histoire de la Cathédrale", par Auguste Prost

qu'elle avait été bâtie par St Clément, et qu'elle avait possédé le siège épiscopal de Metz, avant qu'il fût transféré à St Etienne. C'est là une pure légende, d'assez récente invention, et que rien ne justifie. Le Cérémonial du XII^{me} siècle ne nous fournit sur l'église de Saint-Pierre le vieux qu'un seul renseignement ; c'est qu'elle ne possédait alors qu'un autel unique dédié à Saint-Pierre son patron. Cette indication confirmerait jusqu'à un certain point l'idée qu'on peut se faire de son exigüité. Nous ne savons pas si l'édifice du XII^{me} siècle était encore celui qu'avaient vu, au VIII^{me} et au X^{me}, Paul Diacre et Jean de Gorze ; mais ce dont nous sommes certains, c'est que cette église a dû être reconstruite ultérieurement dans le style ogival, telle que nous la montre pour l'époque où elle a été détruite au XVIII^{me} siècle le dessin donné par les Bénédictins. C'était alors, d'après ce dessin, une église voûtée de peu d'étendue, composée de trois travées seulement en avant du chœur. Elle avait été en effet réédifiée en 1314. »⁽¹⁾

Et terminons avec le même auteur :

« Saint-Pierre le vieux est décrit par Baltus comme une très vieille église, fort élevée et bien voûtée **"terminée, dit-il, par une coquille formant sanctuaire."** Ces données sont d'accord avec celles qui ressortent des croquis publiés par les Bénédictins au XVIII^e siècle où une coupe longitudinale indique pour St Pierre le vieux une nef ogivale entièrement voûtée, composée de trois travées avec une abside pentagonale.

Baltus mentionne à son occasion comme n'existant plus de son temps, à ce qu'il semble, une inscription qui surmontait son entrée, et que cite Meurisse, à l'année 53 de l'abrégé chronologique placé en tête de son histoire des Evêques de Metz. Suivant cette inscription, l'église de S' Pierre le vieux aurait été rebâtie en 1314 et enrichie de quelques donations par Goubers, doyen du Chapitre de la cathédrale. Nous signalerons en passant cette particularité, mentionnée encore par Baltus à propos de la même église, que en fouillant le sol après sa démolition on découvrit en 1755, dans l'emplacement occupé par elle et par la branche voisine du cloître, une salle antique dont les murs étaient revêtus d'enduits peints, et dont le pavé était formé d'un carrelage de pierre noires et blanches, recouvrant un hypocauste bien conservé. »⁽²⁾

D'aucuns nous reprocheront de ne pas avoir parlé de la chapelle des Lorrains. Nous en laissons le soin à Mgr Jean-Baptiste Pelt :

« La Chapelle des Lorrains, dont les registres capitulaires ne font jamais mention, fut construite par la Ville en reconnaissance de l'échec infligé aux Lorrains qui, le 9 avril 1473, avaient essayé de s'emparer par surprise de la ville. Les plans furent dressés par maître Clausse de Ranconval, qui fit aussi des travaux à l'église Saint-Eucaire en 1474, et érigea quelque temps après le portail, encore existant, de l'hôpital Saint-Nicolas. La chapelle des Lorrains ou de la Victoire, dite aussi de la Miséricorde, fut consacrée, le 29 septembre 1478, par Didier Noël, chanoine de la cathédrale, évêque de Panade, in partibus infidelium, suffragant de l'évêque Georges de Bade. Cette chapelle construite, nous dit Baltus, **"dans le goust gottique"** était **"proprement voutée"**. On l'appelait aussi **"la chapelle de l'Hôtel de ville parce qu'on y célébroit la messe deux fois la semaine, les jours d'assemblée de Messieurs du Magistrat."** (Baltus, 288). »⁽³⁾
(Fig. N° 56)



Fig. N° 56 Portail de la chapelle des Lorrains (Études sur la Cathédrale de Metz)

(1) "Histoire de la Cathédrale", par Auguste Prost

(2) ibidem

(3) "Études sur la Cathédrale de Metz", par Mgr. Jean-Baptiste Pelt

POSTFACE

Par cette étude, j'ai tenté de faire connaître et de faire revivre la ville sainte de notre cité dont l'existence remonte à la nuit des temps et qui disparaît au cours du Siècle des Lumières. Mais ce siècle en porte-t-il l'entière responsabilité ? Je ne le crois pas...

Dès le XII^{me} siècle, le chapitre cathédral n'assure plus son devoir de charité, après la "municipalisation" de l'hospice Saint-Nicolas, et les fonds dont il disposait pour ce faire, les consacrait-il à l'AMDG ⁽¹⁾ ? Oh ! que non ! Au XVIII^{me} siècle, les édifice religieux dont il avait la charge tombaient en déshérence, mais il investissait ses fonds dans un patrimoine foncier qui, financièrement, lui rapportait plus qu'un investissement dans les édifices cultuels : l'économique primait sur le religieux. En conséquence de quoi, l'administration royale ne fit que démolir des bâtiments vétustes, négligés par nos bons chanoines qui, et ce depuis le XII^{me} siècle, appliquaient une charité bien ordonnée qui commençait... et finissait par eux-mêmes.

Arthur Holle

⁽¹⁾ ad majorem Dei gloriam : pour la plus grande gloire de Dieu.



Avec le soutien du
Crédit Mutuel
Metz-Sablon et Magny



Société d'Histoire du Sablon - 38/48 rue Saint Bernard 57000 Metz

Association Inscrite au Tribunal d'Instance de Metz
Sous volume CXXII n° 158/94

Directeur de Publication et mise en page : Jean-Bernard Normand
ISSN 1275 - 8663

Imprimé par Caractères - 57950 Montigny lès Metz
Réédition 2009

ARENA n° 11 Société d'Histoire du Sablon